



GUINÉE

Novembre 2014

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; DÉCLARATION DES SERVICES DU FMI ; COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre de la quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit et revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **Rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui ont pris fin le 9 juin 2014 avec les autorités guinéennes sur les politiques et la situation économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 18 juillet 2014. Ce rapport a été préparé pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 1^{er} août 2014.
- Une **Annexe d'information** préparée par le FMI.
- Une **Déclaration des services du FMI** du 31 juillet 2014 mettant à jour les informations sur l'évolution récente de la situation.
- Un **Communiqué de presse** comprenant une déclaration du Président du Conseil d'administration.
- Une **Déclaration de l'Administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*
Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités guinéennes*
Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



GUINÉE

18 juillet 2014

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'activité économique est restée déprimée au début de 2014. Depuis la fin de 2013, elle souffre des conséquences de l'épidémie du virus Ébola, mais il se peut que le retard pris dans l'exécution des réformes structurelles, les pénuries d'énergie et l'incertitude politique entrent également en jeu. La croissance économique a été estimée à 2,3 % en 2013, et devrait s'établir à 3,5 % en 2014, grâce à la hausse de l'investissement public et en supposant la reprise graduelle de l'investissement dans le secteur minier. L'inflation est tombée à moins de 10 % en glissement annuel en mai 2014, les réserves internationales couvraient 3,6 mois d'importations à la fin de 2013, et le taux de change est resté stable.

Les résultats dans le cadre du programme appuyé par la FEC demeurent globalement satisfaisants, malgré la lente mise en œuvre des réformes structurelles. Tous les critères de réalisation pour la fin de 2013 et tous les objectifs indicatifs du programme pour mars 2014 sauf un (le plancher de dépenses dans les secteurs prioritaires) ont été atteints. Les repères structurels pour le second semestre de 2013 et le début de 2014 n'ont cependant pu être respectés dans les délais prévus.

Les entretiens ont porté sur : i) les perspectives de croissance pour 2014 ; ii) une rallonge budgétaire pour 2014 compte tenu du manque à gagner sur les recettes et des besoins supplémentaires de dépenses ; iii) les progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles ; et iv) la gestion de la dette.

Les risques pesant sur le programme tiennent en grande partie à des facteurs nationaux. La résurgence et la propagation de l'épidémie Ébola observées ces derniers mois pourraient peser sur la croissance au second semestre 2014. L'approbation récente du cadre d'investissement pour le grand projet de minerai de fer de Simandou est de bon augure pour la reprise graduelle de l'activité minière. Le regain des tensions politiques et de l'incertitude durant la période précédant les élections présidentielles, qui doivent avoir lieu au second semestre de 2015, risque toutefois de retarder les nouveaux investissements.

Les services du FMI recommandent la conclusion de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement. L'achèvement de la revue donnera lieu à un décaissement d'un montant équivalant à 18,36 millions de DTS au titre de l'accord FEC.

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie
et **Masato Miyazaki**

Une équipe des services du FMI, composée de MM. Snoek (Chef de mission), Benicio, Bua, Zhdankin (tous du Département Afrique — AFR), Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation — SPR), Mooney (Département des finances — FIN), et Wane (Représentant résident), s'est entretenue avec les autorités à Conakry du 22 mai au 9 juin 2014. La mission a rencontré le Président Condé ; le Premier ministre, M. Fofana ; M. Diaré, Ministre d'État en charge de l'économie et des finances; d'autres ministres; M. Nabé, Gouverneur de la Banque centrale de Guinée; les membres de la Commission des finances du Parlement; d'autres hauts fonctionnaires; et des représentants de la société civile et des partenaires au développement. M. Bah (Bureau de l'administrateur) a participé aux discussions.

TABLE DES MATIÈRES

ACTUALISATION DU RÉSULTAT RÉEL DE 2013 ET RÉSULTATS DU PROGRAMME _____ **4**

ÉVOLUTIONS RÉCENTES, PERSPECTIVES ET ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES À MENER EN 2014 _____ **5**

A. Évolutions récentes, perspectives économiques et risques	_____	5
B. Politique budgétaire	_____	7
C. Politiques monétaires, de change et du secteur financier	_____	9
D. Réformes structurelles	_____	12
E. Gestion de la dette extérieure	_____	13

SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME, ET RISQUES _____ **15**

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI _____ **17**

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente	_____	5
2. Évolution budgétaire récente	_____	7
3. Évolution monétaire récente	_____	11
4. Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État sous différents scénarios alternatifs, 2013–33	_____	16

ENCADRÉ

1. Ligne de transport d'électricité Kaleta-Conakry	_____	15
--	-------	----

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–17	_____	20
2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–17 (milliards de FG)	_____	21
2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–17 (pourcentage du PIB)	_____	22

3a. Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2009–14	23
3b. Situation monétaire, 2009–14	24
4. Balance des paiements, 2008–17	25
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC, 2013–14	26
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–13	27
7. Matrice d'évaluation des risques	28
8. Besoins et sources de financement extérieur, 2012–16	29
9. Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–25	30
10. Proposition de calendrier de décaissement et échéancier des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–15	31

APPENDICES

I. Lettre d'intention	32
Pièce jointe I. Quatrième supplément à la Déclaration de politiques économique et financière	35
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	58

ACTUALISATION DU BILAN DE 2013 ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

- 1. L'activité économique a sensiblement ralenti en 2013 (MPEF, paragraphe 1; graphique 1 ; tableaux 1–4).** D'après les derniers chiffres, la croissance réelle du PIB a été de 2,3 % en 2013, taux légèrement inférieur à celui indiqué au moment de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC, ce qui tient à une production minière et électrique inférieure aux prévisions durant le dernier trimestre de l'année¹. L'inflation en glissement annuel s'élevait à 10,5 % à la fin de 2013, les réserves internationales représentaient 3,6 mois d'importations, alors que le programme fixe un objectif de 2,9 mois, et le taux de change était stable.
- 2. Les résultats de programme en regard des objectifs quantitatifs sont satisfaisants (MPEF, paragraphe 3).** Les résultats budgétaires sont globalement conformes aux estimations provisoires établies lors de la troisième revue (MPEF, paragraphe 4). Tous les critères de réalisation à fin 2013 dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été observés (tableau 5) ; les dépenses dans les secteurs prioritaires sont toutefois restées en-deçà de l'objectif indicatif, ce qui s'explique par la réduction substantielle des dépenses d'équipement par rapport à l'objectif du programme, qui vise à compenser le manque à gagner au titre des recettes. Les objectifs indicatifs pour mars 2014 ont également été respectés, à l'exception de celui concernant les dépenses prioritaires en raison du lent démarrage des dépenses d'investissement.
- 3. La Guinée a continué de progresser sur le front des réformes structurelles, malgré le retard accusé dans l'application des mesures constituant les repères structurels du programme (MPEF, paragraphe 9–17 et MPEF, tableaux 2–3).** Certaines des actions prévues pour le second semestre de 2013 ont été (partiellement) menées à terme au début de 2014, et les préparatifs ont bien progressé pour d'autres. Quelques mesures censées être exécutées durant le premier semestre de 2014 l'ont été en juillet, tandis que d'autres ont été reprogrammées pour une date ultérieure dans l'année (MPEF, tableau 4). Plusieurs raisons expliquent ces retards : l'incertitude de la situation politique en 2013, de graves contraintes de capacité, l'absence de coordination et de suivi et, dans certains domaines, la nécessité de conduire des consultations approfondies avec les parties prenantes. Cela dit, les progrès se sont poursuivis dans d'autres domaines stratégiques, notamment l'application de la loi organique des finances de 2012 et des règlements comptables ; l'adoption du plan directeur pour les infrastructures minières ; et le réexamen des contrats miniers en vigueur.

¹ Voir Rapport des Services du FMI, n°14/63.

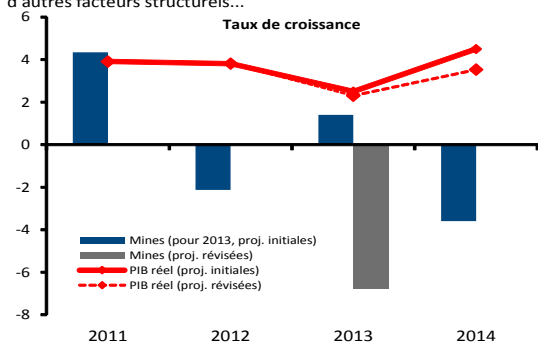
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET ENTRETIENS SUR LES POLITIQUES À MENER EN 2014

A. Évolution récente, perspectives économiques et risques

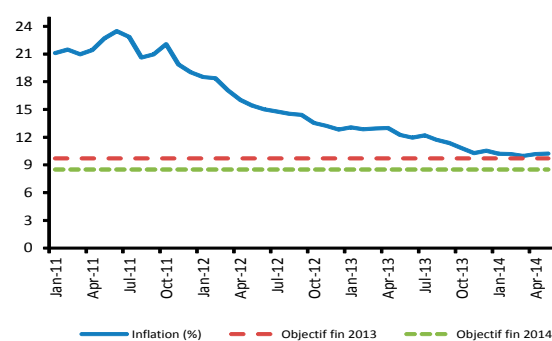
4. La Guinée a été durement frappée par une flambée de la maladie à virus Ébola qui a débuté fin 2013. Celle-ci est dans un premier temps restée concentrée dans le sud-est du pays, bien que des cas aient été observés dans la capitale, Conakry. En mai, elle s'est propagée sur un périmètre nettement plus vaste, jusqu'en Sierra Leone et au Libéria. À la mi-juillet, l'Organisation mondiale de la santé avait enregistré plus de 300 décès dus à la maladie en Guinée. L'épidémie, la plus importante observée à ce jour, a désorganisé les échanges transfrontaliers, les voyages internationaux, et les projets et services auxquels participent des travailleurs expatriés et des voyageurs d'affaires.

Graphique 1. Guinée : Évolution économique récente

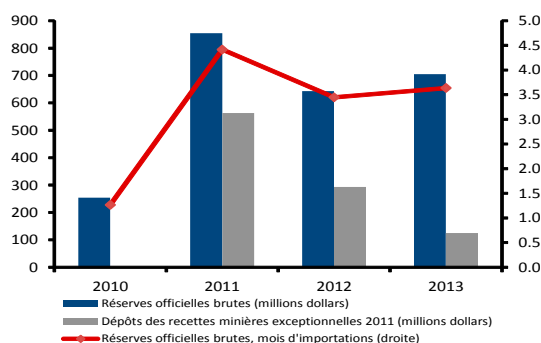
Les estimations de croissance pour 2013-14 ont été révisées à la baisse en raison du ralentissement de l'activité minière, de l'épidémie d'Ebola et d'autres facteurs structurels...



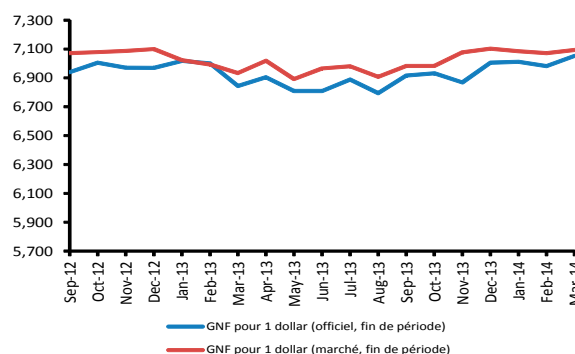
...tandis que l'inflation continuait à baisser vers les objectifs de la fin de l'année.



Les réserves se sont maintenues de manière satisfaisante à un niveau supérieur à trois mois d'importations...



...tandis que le taux de change restait globalement stable au cours de 2013.



Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

5. Une amélioration de la situation socio-économique a été observée après les élections législatives qui se sont tenues fin septembre 2013, mais des tensions persistent.

La mise en place de la nouvelle Assemblée nationale élue, en janvier 2014 - la première depuis 2002 — a mis terme à la période de transition qui a fait suite au régime militaire de 2009–10. Néanmoins, dans le contexte des élections présidentielles prévues au deuxième semestre de 2015, les tensions politiques demeurent vives. Les manifestations contre les pénuries d'électricité et d'eau restent en outre fréquentes.

6. Le redressement de la croissance économique au début de 2014 paraît plus modéré que prévu.

Outre les retombées de l'épidémie de fièvre Ébola, des facteurs structurels — dont les pénuries persistantes d'électricité et le retard dans l'exécution des réformes structurelles — et l'incertitude politique continuent de brider la croissance. La conjoncture économique maussade a pesé sur les recettes publiques, qui ont également pâti de recettes fiscales pétrolières inférieures aux projections et de la lente mise en œuvre des mesures administratives visant à améliorer le recouvrement fiscal². Néanmoins, le déficit du solde budgétaire de base était quasiment nul à la fin mars (alors qu'un déficit de 0,7 % du PIB était prévu) du fait que les dépenses d'investissement ont également été considérablement inférieures aux objectifs durant le premier trimestre, avant de se redresser en avril-mai. Malgré une hausse des prix pétroliers en février, l'inflation a continué de reculer, tombant juste au-dessous de 10 %, en glissement annuel, en mai.

7. La croissance devrait repartir au second semestre de 2014 (MPEF, paragraphe 18).

Le taux de croissance projeté pour 2014 a été révisé à la baisse (de 4,5 % à 3,5 %) compte tenu de la médiocrité des résultats enregistrés au premier semestre. L'activité devrait se redresser au second semestre, soutenue par la hausse des investissements publics et en supposant un démarrage progressif de l'activité minière suite à la récente ratification du cadre d'investissement du projet d'extraction de minerai de fer de Simandou et à l'amélioration de l'approvisionnement en électricité. L'objectif d'inflation du programme pour la fin de 2014 (8,5 %) demeure inchangé ; les réserves internationales devraient pour leur part être légèrement supérieures au niveau initialement prévu (représentant l'équivalent de 3,7 mois d'importations au lieu de 3,2) compte tenu des résultats supérieurs aux estimations enregistrés à la fin de 2013 et de la baisse de la croissance projetée des importations, due essentiellement à des prix internationaux inférieurs aux projections, pour le riz notamment.

8. Les perspectives à moyen terme demeurent favorables, mais des risques considérables, procédant de facteurs intérieurs, pèsent sur celles à court terme.

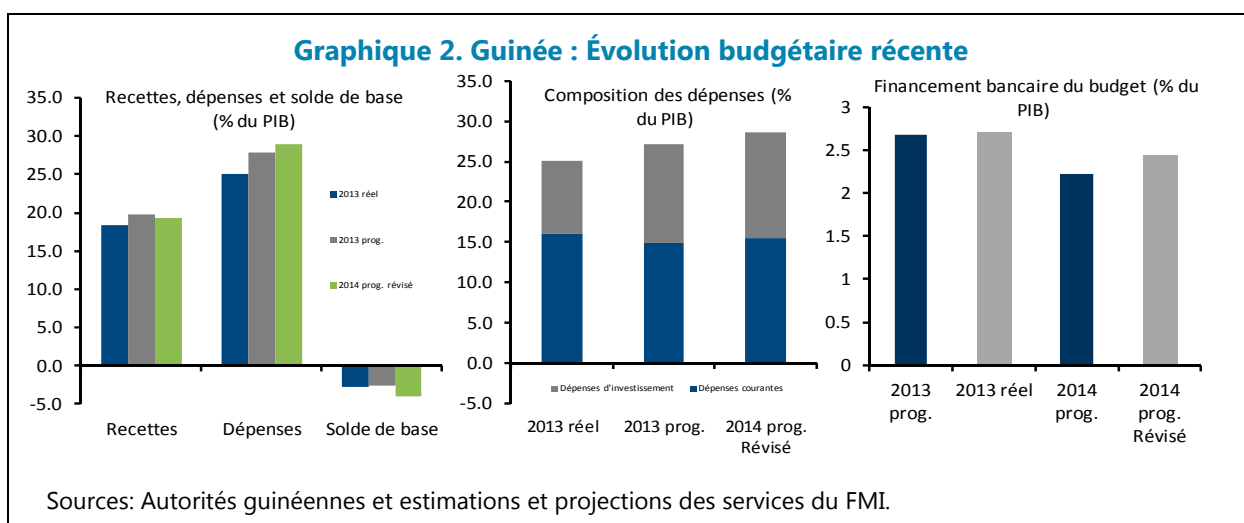
Outre la reprise escomptée de l'investissement dans le projet de Simandou, plusieurs autres grands projets miniers—pour lesquels les investissements prévus représentent plusieurs fois le PIB national—approchent de la phase de

² Les autorités ont instauré un nouveau mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe (qu'elles ont augmenté de 5 %) en février 2014, avec un mois de retard par rapport aux prévisions. L'évolution du coût des importations a appelé d'autres augmentations (relativement faibles) des prix, en application du mécanisme, au cours des mois suivants. Celles-ci n'ont cependant pas été pratiquées, ce qui a entraîné de nouvelles pertes de recettes. Les autorités prévoient de modifier le mécanisme en juillet pour éviter de devoir procéder fréquemment à de faibles ajustements (moins de 5 %).

démarrage éventuel des investissements³. Or, de sérieux risques se posent à court terme : l'épidémie actuelle de fièvre Ébola, de nouveaux retards dans les réformes visant à supprimer les obstacles structurels à la croissance et à améliorer le recouvrement des recettes, et l'incertitude politique. Les autorités ont exprimé leur détermination à mener à terme le programme de réformes structurelles pour 2014 d'ici à la fin de l'année, et leur disposition à combattre les risques si ceux-ci devaient se concrétiser.

B. Politique budgétaire

9. Les autorités prévoient de présenter à la mi-2014 une loi des finances complémentaire tenant compte du déficit de recettes par rapport aux prévisions et des nouveaux besoins de dépenses (MPEF, paragraphe 19–22 ; graphique 2). Les projections de recettes ont été révisées à la baisse de 0,4 % du PIB. Le manque à gagner de 0,9 % du PIB sur les recettes fiscales non minières s'explique par le ralentissement de l'activité économique, les retards dans l'application des mesures administratives prévues, et le manque à percevoir sur les recettes fiscales pétrolières. Cet écart a été en partie compensé par des estimations supérieures des recettes minières et des recettes non fiscales établies en fonction d'accords avec quelques gros contribuables.



10. Les dépenses ont été révisées à la hausse de 1 % du PIB (MPEF, paragraphe 20). Les nouveaux besoins en dépenses courantes dérivent des décaissements pour la nouvelle Assemblée nationale et de l'augmentation des bourses versées aux étudiants ; la hausse des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures tient en grande part aux coûts de rénovation du centre de conférence gouvernemental en prévision de la visite d'un chef d'État étranger, à la contribution du gouvernement à un projet régional d'interconnexion des réseaux électriques, et aux dépenses supplémentaires engagées pour achever l'expansion de la capacité de production d'électricité thermique. Sont également comprises des provisions pour le paiement des arriérés

³ Rapport des services du FMI, n° 14/63, encadré 1.

(représentant 0,6 % du PIB) de 2013 (MPEF, encadré 2)⁴ La masse salariale a été réduite pour tenir compte des économies dérivant du retard dans l'instauration des statuts particuliers pour certaines catégories de fonctionnaires, et une provision pour la seconde tranche de recapitalisation de la banque centrale a de nouveau été reportée en attendant l'avis du FMI sur les besoins en capitaux de cette dernière.

11. Le projet de révision budgétaire prévoit un déficit du solde de base de 4 % du PIB au lieu de l'objectif initial de 2,6 %. L'écart serait financé d'une part, par une augmentation du financement extérieur net et les ressources encore disponibles à la fin de 2013 sur les comptes où sont déposées les recettes minières exceptionnelles (0,4 % du PIB),⁵ d'autre part par les nouvelles recettes minières exceptionnelles (0,9 % du PIB) Conformément au programme initial, le financement bancaire net du budget serait évité, en dehors des tirages sur les dépôts constitués par les recettes minières exceptionnelles de 2011.

12. Les autorités ont estimé que la loi de finance rectificative est réaliste et qu'elle établit un équilibre approprié entre les mesures d'ajustement et les financements supplémentaires

Tableau explicatif 1. Guinée : Budget du programme et budget révisé pour 2014
(Pourcentage du PIB)

	Programme	Budget révisé
Recettes	19.7	19.3
Activités minières	2.8	3.0
Recettes fiscales hors activités minières	16.2	15.3
Recettes non fiscales	0.7	1.0
Dépenses	22.3	22.3
Dépenses courantes	14.6	15.3
Salaires	5.1	4.9
Biens et services	4.9	5.3
Subventions	3.8	4.2
Intérêts intérieurs	0.9	0.9
Investissement financé sur ressources intérieures	7.0	7.6
Transfert en capital	0.1	0.1
Prêts nets	0.6	0.3
Solde déficitaire de base	-2.6	-4.0
Financement :		
Aide budgétaire	2.3	2.4
Financement bancaire intérieur net 1/	2.2	2.4
Nouvelles recettes minières exceptionnelles	0.0	0.9
Financement intérieur non bancaire	-0.6	-0.6
Dette extérieure nette et allègement de dette	-1.3	-1.2
Pour mémoire :		
PIB	48,450	47,669

Source : Tableau 2b.
1/ Mobilisation des dépôts à la suite des recettes exceptionnelles de 2011.

⁴ Dans le cadre du programme, les dépenses sont enregistrées au moment où le Trésor accepte un ordonnancement (Protocole d'accord technique, paragraphe 25). Or, en 2013, alors que le plan d'engagement du Trésor n'avait pas été actualisé, des engagements de dépenses ont été pris par erreur. L'acceptation des ordonnancements pour ces engagements aurait supposé la non-réalisation de l'objectif du programme [le critère de réalisation (ajusté) concernant le déficit du solde de base aurait été dépassé de 0,2 % du PIB] ; le Trésor n'a donc pas accepté l'ordonnancement, et cette dépense n'a pas été enregistrée. Les arriérés en résultant ne sont donc pris en compte ni dans le système de comptabilité publique, ni dans les données budgétaires. Pour que de tels problèmes ne se reproduisent plus, les autorités veilleront à ce que les programmes d'engagement, qui forment l'assise du système de gestion des dépenses sur base caisse, soient régulièrement actualisés.

⁵ Le nouveau financement exceptionnel devrait provenir de la vente en cours de permis miniers portant sur trois gisements de bauxite ; le prix de soumission minimal pour chaque gisement est de 200 millions de dollars, soit 2,9 % du PIB (MPEF, paragraphe 22). En application du programme, 20 % des recettes minières exceptionnelles supérieures au montant inscrit au budget et jusqu'à 125 millions de dollars peuvent être affectés à des dépenses supplémentaires, le reliquat étant déposé dans le Fonds spécial pour l'investissement (FSI) pour assurer le maintien des dépenses de développement à moyen terme (Protocole d'accord technique, paragraphe 22).

nécessaires pour faire face aux nouveaux besoins de dépenses. Elles ont également affirmé que la gestion des dépenses sur une base caisse resterait la clef de voûte de l'exécution budgétaire pour assurer que le déficit continue de s'inscrire dans les limites des financements disponibles. Les services du FMI ont souscrit à l'évaluation des autorités et reconnu qu'une partie de la perte de recettes (due à l'épidémie de fièvre hémorragique Ébola et au ralentissement de la croissance) ne leur était pas imputable. L'augmentation des dépenses inscrites au budget révisé viendrait soutenir une économie moins vigoureuse que prévu sans pour autant mettre en péril les objectifs en matière d'inflation et de réserves internationales. Néanmoins, un facteur influent dans le manque à gagner de recettes a été le retard de la mise en œuvre des réformes de l'administration fiscale ; les services du FMI ont incité les autorités à améliorer l'exécution de ces réformes et le suivi des recettes. La forte réduction des dépenses courantes prévue au budget initial de 2014—les allocations pour les biens et services et les subventions ont été maintenues au même niveau nominal que les résultats de 2013 alors estimés—s'est révélée en partie trop ambitieuse et sera corrigée dans le budget révisé. Il n'en demeure pas moins que, conformément aux objectifs du programme, les dépenses courantes diminueraient de 0.6 % du PIB par rapport à leur niveau de 2013, tandis que les nouveaux financements exceptionnels éviteraient de réduire des investissements indispensables.

C. Politiques monétaires, de change et du secteur financier

13. La banque centrale (BCRG) entend poursuivre l'assouplissement prudent de sa politique monétaire conformément aux objectifs en matière d'inflation et de réserves de change (MPEF, paragraphe 23). La réduction du ratio de réserves obligatoires, de 22 % à 20 %, au dernier trimestre de 2013 a concouru à la détente des conditions de liquidité intérieure et à la baisse des taux d'intérêt (bons du Trésor) (graphique 3). Le crédit au secteur privé a augmenté de 28 % (à partir d'un niveau très faible) durant le second semestre de 2013, essentiellement dans les secteurs du commerce et des échanges, mais ce rythme de progression a ralenti pour s'établir à 6 % au cours des quatre premiers mois de 2014. Comme l'évolution de l'inflation et des réserves de change demeure conforme aux objectifs du programme et que le taux de change est resté stable, la BCRG juge possible d'assouplir encore sa politique monétaire. Dans un premier temps, elle se propose de ramener son taux directeur de 16 % à 13 %. Une fois évaluées les retombées de cette mesure, elle pourra envisager une nouvelle baisse du taux de réserves obligatoires plus tard dans l'année. Parallèlement à la diminution du taux directeur, la BCRG va supprimer le plafond sur le produit des ventes aux enchères des bons du Trésor, qui est associé au taux directeur, pour favoriser la libéralisation du marché. Elle continuera de renforcer sa capacité analytique et de coopérer avec le FMI en vue d'introduire des instruments nouveaux et plus efficaces de politique monétaire et de créer un marché interbancaire en monnaie locale.

14. Les autorités ont accompli de nouveaux progrès dans le renforcement du secteur financier (MPEF, paragraphe 7). Quelques indicateurs fondamentaux de la solidité du secteur ont accusé une dégradation qui tient en partie aux retombées de la fermeture d'une raffinerie d'aluminium (tableau 6). Quatre banques commerciales sur quinze ont toutefois déjà respecté

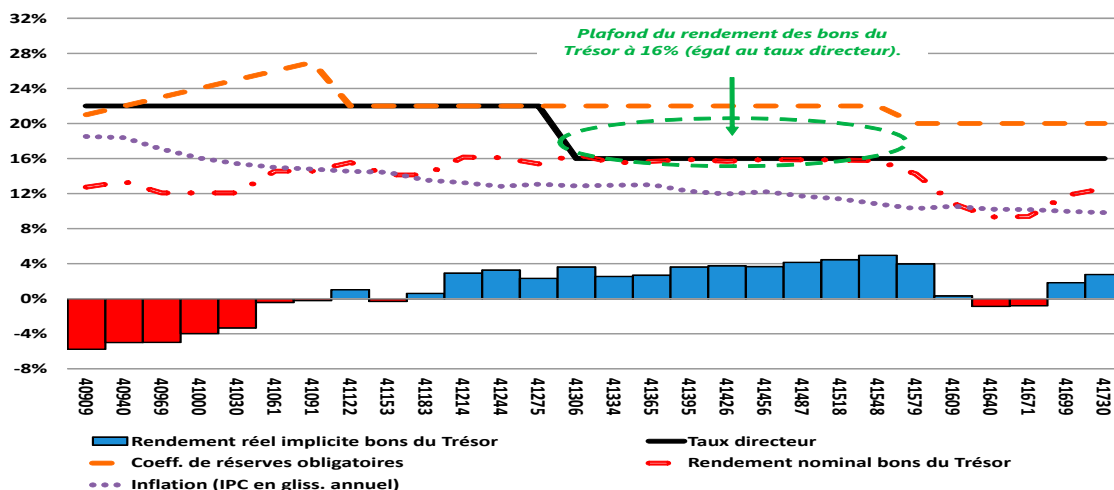
l'obligation que leur a imposée la BCRG de porter leurs fonds propres à un minimum de 100 milliards GNF (14 millions de dollars) à l'horizon 2016⁶. La cellule de renseignements financiers (Cellule nationale de traitement des informations financières—CENTIF) chargée de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, devrait devenir pleinement opérationnelle d'ici à la fin de 2014. Au second semestre de 2014, la BCRG prévoit de publier des directives pour la mise en place de services financiers mobiles, une révision du code des assurances, et des réglementations sur les produits d'assurance proposés par les banques et les institutions de microfinancement.

15. La BCRG progresse dans la mise en œuvre des réformes recommandées par les évaluations des sauvegardes du FMI (MPEF, encadré 3). Le 13 juin, son Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique d'investissement des réserves de change qui est conforme aux recommandations du FMI et aux normes internationales (**action préalable**) pour garantir la sécurité et la liquidité des réserves—une recommandation de l'évaluation des sauvegardes effectuée en 2012 par le Département des finances du FMI. En juin, l'Assemblée nationale a par ailleurs ratifié les statuts révisés de la BCRG.

⁶ L'obligation de doubler les fonds propres est programmée sur trois ans : i) 30 juin 2014 : 65 milliards GNF ; ii) 30 juin 2015 ; 80 milliards GNF ; iii) 30 juin 2016 : 100 milliards GNF.

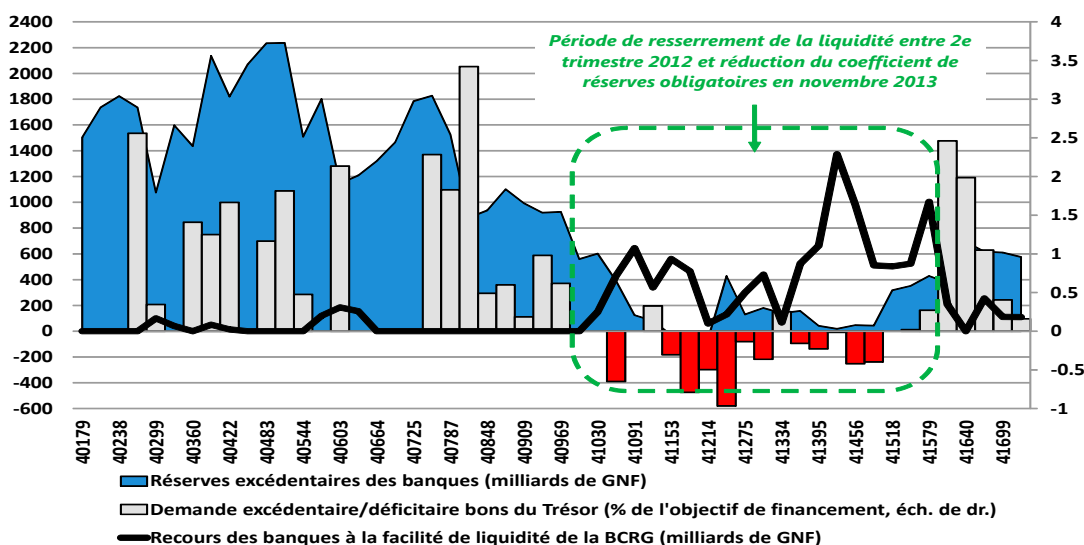
Graphique 3. Guinée : Évolution monétaire récente

Compte tenu de la baisse de l'inflation, l'orientation accommodante de la politique de la BCRG a donné aux banques la possibilité de répondre à la demande privée croissante de financement tout en réduisant les coûts de financement pour l'État.



Note : les rendements des bons du Trésor reflètent les rendements moyens des adjudications pour toutes les échéances (91 à 364 jours).

Le rendement réel implicite des bons du Trésor est égal à la différence entre le rendement nominal moyen des adjudications et l'inflation (IPC en glissement annuel).



Note : la demande de bons du Trésor est l'écart en pourcentage entre les objectifs de financement par adjudication de titres et la demande effective.

Source : BCRG, Trésor, et calculs des services du FMI.

D. Réformes structurelles

16. Les autorités continuent d'accorder une priorité élevée aux réformes structurelles et ont pris des mesures pour améliorer la coordination et le suivi des progrès (MPEF, paragraphes 9 et 25). Ces mesures sont les suivantes : i) les ministres ont signé des « lettres de mission » et rendent compte chaque mois des progrès accomplis ; ii) une commission ministérielle de coordination de la politique économique et des réformes structurelles (Conseil de coordination économique et des réformes- CCER) a commencé à tenir des réunions mensuelles en mai 2014 ; et iii) un renforcement de la cellule technique de suivi des programmes (CTSP) est en cours. Les autorités partagent toutefois l'avis des services du FMI selon lequel les priorités de mise en œuvre de leur vaste programme de réformes structurelles doivent être mieux définies, et des moyens adéquats fournis aux comités responsables du suivi. En juin-juillet, elles ont pris des mesures d'importance ; certains des repères structurels non réalisés ont été reprogrammés pour le second semestre de 2014 et/ou reformulés (**MPEF, tableau 4**).

17. Les mesures clés du programme de réformes structurelles sont le renforcement de la gestion des finances publiques, la réforme de la fonction publique en vue de rehausser l'efficacité administrative et de maîtriser la masse salariale, l'amélioration du climat des affaires, et l'assainissement de la gouvernance dans les secteurs minier et énergétique (MPEF, paragraphes 26–42 et tableau 4).

- **Gestion des finances publiques (MPEF, paragraphes 26–32).** En mai, le gouvernement a adopté un nouveau Plan de réforme des finances publiques à moyen terme (PREFIP, MPEF, encadré 4), soutenu par l'UE, qui guidera les réformes et l'assistance des bailleurs de fonds au cours des prochaines années. S'agissant du court terme, les autorités ont récemment adopté les réglementations manquantes pour la mise en application du nouveau Code des marchés publics (**action préalable**). Un projet de loi sur les entreprises publiques visant à mettre celle-ci en cohérence avec la nouvelle loi-cadre budgétaire et ses règlements d'application devrait être voté à la fin de septembre (**repère structurel reprogrammé**), moment où les autorités devraient également conclure le processus de transfert des ressources d'entités autonomes sur le compte unique du Trésor (**repère structurel reformulé et reprogrammé**). En juin, un projet de nouvelle nomenclature budgétaire a été préparé avec l'assistance technique du FMI, que les autorités ont l'intention d'adopter, après discussion avec les bailleurs de fonds, avant la fin de septembre (**repère structurel reprogrammé**). Le gouvernement a décidé de régulariser les comptes d'imputation provisoire pour la période 2005–10, caractérisée par l'instabilité politique et une administration très déficiente, et de les rassembler en un exercice consolidé. La régularisation des comptes d'imputation provisoire pour la période 2011–12 devrait être achevée avant la fin de 2014 (**repère structurel reprogrammé**). Le recrutement d'un consultant pour examiner les arriérés de paiement intérieurs a été retardé, mais il est maintenant en cours ; les autorités prévoient d'adopter un échéancier d'apurement de ces arriérés d'ici à la fin de 2014 (**repère structurel**).

- **Réforme de la fonction publique (MPEF, paragraphe 33).** Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre du recensement biométrique, qui pourrait se traduire par des économies substantielles sur la masse salariale. Des préparatifs sont en cours pour que le programme de réforme de la fonction publique puisse être adopté avant la fin de 2014 (**repère structurel**).
- **Climat des affaires (MPEF, paragraphe 34 et encadré 5).** Le gouvernement a récemment adopté le projet de révision du Code des investissements (**action préalable**), et le Président a avalisé le 16 juillet un programme de réforme de la justice.
- **Secteur minier (MPEF, paragraphes 35–39).** Les autorités ont décidé que le rôle de la société minière paraétatique, la SOGUIPAMI, se limitera à la gestion des participations de l'État dans les entreprises minières, toutes les recettes étant versées directement au budget de l'État ; la SOGUIPAMI ne sera pas non plus autorisée à contracter des emprunts (MPEF, paragraphe 38). Quatre des dix textes d'application du nouveau code minier ont été rédigés en janvier 2014, mais un examen a mis en évidence de sérieuses lacunes. Les autorités ont demandé une assistance technique supplémentaire, y compris au FMI, dans le but de parachever l'ensemble de ces textes avant la fin de l'année. D'ici là, les autorités prévoient également de mener à terme le réexamen des contrats miniers.
- **Secteur énergétique (MPEF, paragraphe 40).** Le processus de recrutement d'un partenaire de gestion pour la compagnie d'électricité parastatale (EDG) d'ici à la fin de décembre 2014 est engagé, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'IFC. Comme un nouveau contrat de performance, fondé sur les recommandations du consultant, devra alors être établi, les autorités ont décidé de ne pas préparer de contrat de performance détaillé pour l'entreprise – **repère structurel** pour la fin d'avril 2014 - d'ici là ; elles lui communiqueront en lieu et place des instructions écrites l'invitant à mener ses opérations dans la limite de l'aide financière publique prévue dans le budget révisé et d'éviter les arriérés envers les fournisseurs (**action préalable**).

E. Gestion de la dette extérieure

18. Le gouvernement est déterminé à donner priorité aux prêts concessionnels et aux dons pour financer son plan d'investissement (MPEF, paragraphe 44). Il a toutefois éprouvé des difficultés à obtenir des financements à des conditions concessionnelles, surtout pour certains projets d'envergure. Ce problème s'est posé pour un projet stratégique de construction d'une ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry, qui ne devrait pouvoir bénéficier que de financements non concessionnels. Le gouvernement a donné une priorité élevée à ce projet, et demande en conséquence que le critère de performance (plafond) sur les nouveaux emprunts non concessionnels à moyen et long termes pour le reste de 2014 soit fixé à 80 millions de dollars pour en permettre le financement. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités (encadré 1).

19. Les autorités s'emploient à renforcer la gestion de la dette extérieure pour assurer la viabilité de la dette publique tout en couvrant les besoins de financement de leurs plans d'investissement (MPEF, paragraphe 45). En mars 2014, un Comité national de la dette publique a été établi au niveau ministériel pour assurer le suivi des nouveaux emprunts projetés et une gestion prudente de la dette. Le même mois, un plan d'action triennal a également été adopté qui vise à consolider la capacité de la Direction nationale de la dette, avec l'appui de partenaires techniques et financiers. À la fin de 2014, une déclaration de politique nationale d'endettement public devrait être adoptée et l'élaboration d'une stratégie d'endettement à moyen terme débutera, avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

Encadré 1. Guinée : ligne de transport d'électricité Kaleta-Conakry

La Guinée est confrontée à un déficit d'électricité considérable que le barrage hydroélectrique de Kaleta contribuera à atténuer à compter de son entrée progressive en production, programmée pour la mi-2015. La ligne de transmission électrique Kaleta-Conakry est indispensable pour transporter sa production électrique vers le marché principal, Conakry ; pour que la ligne soit en état de fonctionnement fin 2015-début 2016, il faudrait que les travaux de modernisation et d'extension débutent à bref délai. Les services de la Banque mondiale estiment que le projet de construction du barrage et de ligne de transport aura un taux de rendement économique élevé : il diminuera le coût de production de l'électricité et améliorera la compétitivité de l'économie, le taux de rendement interne étant pour sa part évalué à 12 %. Il compléterait en outre les investissements appréciables de la Banque mondiale et sa politique énergétique pour la Guinée.

Le projet va être financé par un emprunt extérieur de près de 80 millions de dollars (1,2 % du PIB).

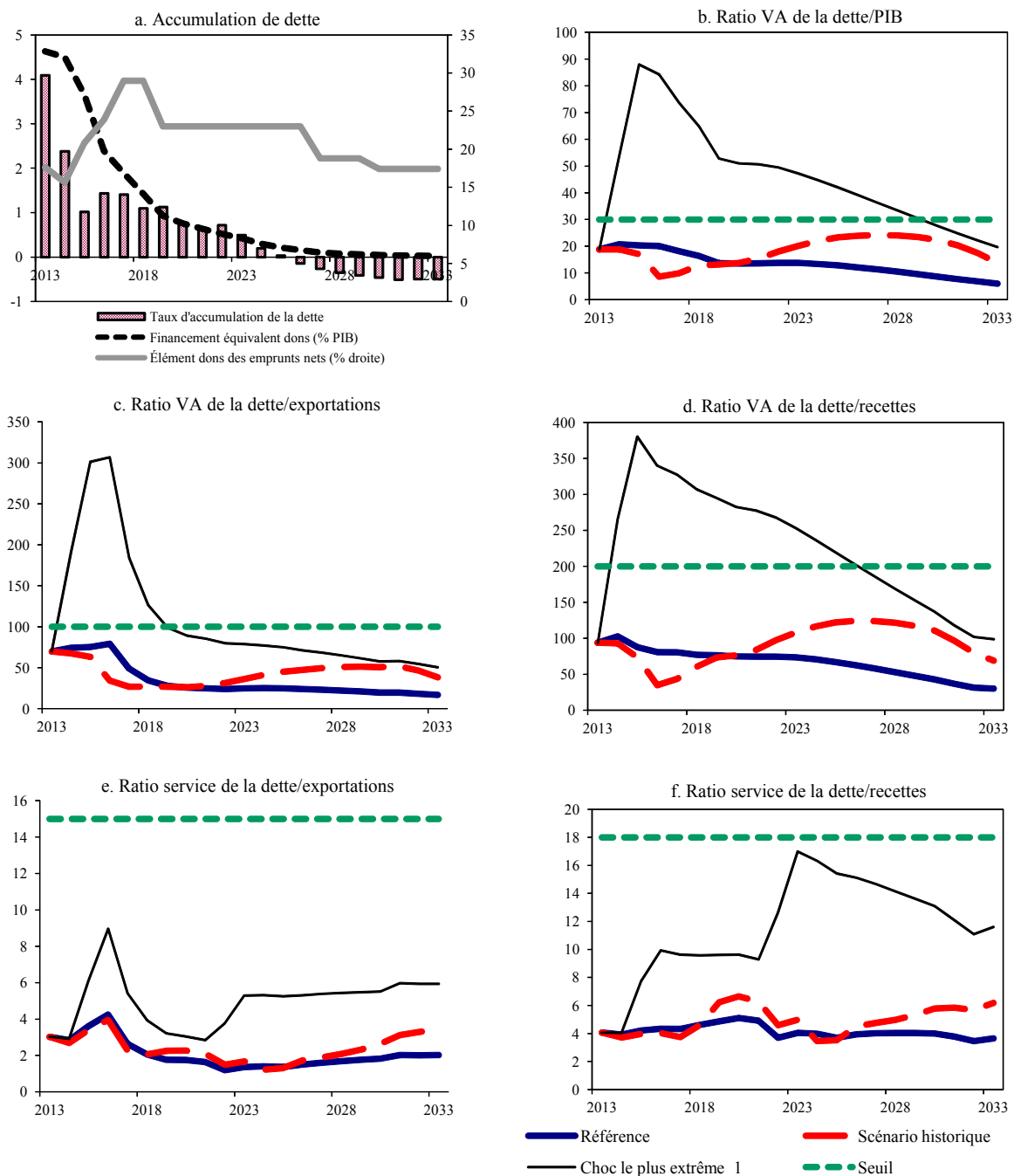
Selon les conditions actuellement en discussion, il s'agirait d'un prêt à long terme comportant un élément de don de 28 % environ, au lieu du minimum de 35 % requis dans le cadre du programme appuyé par la FEC. Le prêt représenterait 1,2 % du PIB projeté en 2014, et 4,8 % de l'encours de la dette à la fin de 2013. Les conclusions de la dernière analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu (AVD-PFR) réalisée lors de la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la FEC (rapport du FMI n° 13/192) indiquent que l'intégration du prêt projeté ne modifierait guère les résultats de l'analyse (graphique 4) et que le surendettement serait modéré. À cet égard, l'encours de la dette à la fin de 2013 est légèrement inférieur à celui prévu dans l'AVD-PFR de la deuxième revue—1.577 millions de dollars au lieu de 1.637 millions de dollars—et le PIB nominal projeté en 2014 est supérieur—6.804 millions de dollars au lieu de 6.347 millions. Cela dit, le report à 2019 du démarrage de la production et des exportations de minerai de fer, dont la dernière AVD-PFR supposait qu'il interviendrait en 2017, entraînerait un décalage d'environ deux ans du niveau maximal des indicateurs d'endettement et du service de la dette ; le phénomène est mis en évidence dans le test de résistance relatif au choc le plus extrême. Ce décalage serait partiellement compensé par le démarrage anticipé de la production et des exportations de divers projets de bauxite apparus depuis la deuxième revue de l'accord triennal au titre de la FEC, ce qui se traduirait par des pics de niveau inférieur, et un fléchissement intervenant plus tôt que prévu.

Une actualisation complète de l'AVD-PFR pour la Guinée sera préparée dans le cadre de la 5^{ème} revue de l'accord triennal au titre de la FEC et des consultations au titre de l'Article IV prévues cette année.

SUIVI ET FINANCEMENT DU PROGRAMME, ET RISQUES

20. Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la fin de juin 2014 demeurent inchangés. Les services du FMI proposent des critères de réalisation pour la fin décembre 2014 et des objectifs indicatifs révisés pour la fin septembre et la fin décembre 2014 intégrant les modifications apportées au cadre budgétaire pour 2014 et un plafond non nul pour les nouveaux emprunts non concessionnels à moyen et long termes (tableau 5). Les repères structurels proposés pour 2014 figurent au tableau 4 du MPEF.

Graphique 4. Guinée : Indicateurs de la dette extérieure publique et garantie par l'État sous différents scénarios alternatifs, 2013–33^{1/}



Sources : autorités des pays; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2013. Dans le graphique b. il correspond à un choc combiné; dans c. à un choc combiné; dans d. à un choc combiné; dans e. à un choc combiné et dans le graphique f. à un choc combiné. Le choc combiné combine un choc égal à la moyenne historique moins un écart type en 2014–15 sur: la croissance du PIB réel, la croissance de la valeur des exportations, le déflateur du dollar et les flux nets non créateurs de dette.

21. Le programme est entièrement financé (tableau 8 ; MPEF, paragraphe 43). Les besoins de financement devraient être presque totalement couverts par l'aide des partenaires officiels, bilatéraux et multilatéraux. S'agissant de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et d'autres initiatives de même ordre, la plupart des créanciers officiels ont signé des accords bilatéraux, à l'exception des créanciers non membres du Club de Paris, qui n'ont pour la plupart pas encore répondu à l'invitation des autorités de négocier un allègement de la dette⁷. Dans le cas des créanciers privés, les services du FMI estiment que les autorités font des efforts de bonne foi pour conclure un accord de collaboration en vue de régler les arriérés de paiement conformément à la politique de prêts à un pays en situation d'arriérés du FMI⁸. Le solde résiduel des besoins de financement devrait être entièrement couvert par les décaissements du FMI dans le cadre de l'accord au titre de la FEC.

22. Les risques pour le programme sont de nature essentiellement intérieure à court terme (tableau 7). Une prolongation de l'épidémie de fièvre Ébola pourrait encore affaiblir l'activité économique. Le regain de tensions et d'incertitude politique durant la période précédant les élections présidentielles de 2015 risque de décourager les investissements et de compromettre les perspectives de croissance. Les retards successifs de l'exécution des réformes structurelles pourraient également peser sur la croissance et le climat de l'investissement. Les revendications en faveur d'un accroissement de la production électrique pourraient donner lieu à des subventions supérieures à celles prévues au budget, des retards dans ce domaine risquant pour leur part d'altérer les perspectives de croissance. Une atonie persistante des marchés internationaux du minerai de fer et de l'aluminium pourrait retarder les nouveaux investissements dans le secteur minier et freiner la croissance à moyen terme. Côté positif, le gouvernement est déterminé à accélérer le rythme des réformes structurelles, indispensables pour libérer le potentiel de développement considérable de la Guinée.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

23. L'économie guinéenne a subi plusieurs chocs en 2013, et les chiffres définitifs confirment un ralentissement prononcé de la croissance. Les autorités étant prêtes à appliquer des mesures vigoureuses d'ajustement budgétaire face au déficit prononcé de recettes, les politiques budgétaire et monétaire ont continué de favoriser le recul de l'inflation, la stabilité du taux de change et le maintien d'un niveau satisfaisant de réserves internationales. Tous les critères de réalisation pour la fin de décembre 2013 ont été respectés ; l'exécution des réformes structurelles a toutefois accusé des retards.

⁷ Les autres accords avec des créanciers du Club de Paris devraient être signés prochainement. Les créanciers officiels au titre de l'initiative PPTE qui ne font pas partie du Club et qui n'ont pas encore accordé d'allègement dans ce cadre comptaient pour 88,5 millions de dollars de la dette à fin 2013 (5,6 %), somme entièrement en arriérés.

⁸ Les créanciers privés qui n'ont pas encore accordé d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE comptaient pour 65,6 millions de dollars de la dette à la fin de 2013 (4,2 %), somme entièrement en arriérés.

24. Une reprise de la croissance économique est prévue en 2014, mais l'absence de signes de rebond en début d'année est inquiétante. La projection de croissance pour 2014 a été revue à la baisse, de 4,5 % à 3,5 %. Si l'épidémie d'Ébola a concouru à la décélération en début d'année, il se peut que des facteurs structurels entrent en jeu. À cet égard, les services du FMI se félicitent des mesures adoptées par les autorités pour renforcer la coordination et le suivi du vaste programme de réformes. L'approbation récente du cadre d'investissement pour le projet de Simandou est de bon augure pour la reprise de l'investissement dans le secteur minier. La Guinée devra toutefois offrir des garanties de stabilité politique dès les premières phases de la campagne électorale de 2015 pour éviter que les nouveaux investissements ne soient reportés jusqu'après les élections.

25. Les autorités prévoient d'établir un budget supplémentaire pour 2014 afin de faire face au déficit de recettes et aux nouveaux besoins de dépenses. Les services du FMI accueillent favorablement les mesures d'ajustement des autorités qui maintiennent le déficit budgétaire dans les limites des financements disponibles sans recourir au financement bancaire, en dehors des dépôts des recettes minières exceptionnelles de 2011. La hausse du déficit budgétaire ne devrait pas compromettre la réalisation des objectifs en matière d'inflation et de réserves de change, et permettrait de maintenir les investissements publics élevés dont le pays a tant besoin.

26. Le renforcement de la gestion des finances publiques est à juste titre un élément essentiel du programme de réformes gouvernemental. Le nouveau Plan de réforme des finances publiques constitue un programme complet de réformes à moyen terme et facilite la coordination des bailleurs de fonds. À court terme, les services du FMI invitent les autorités à veiller à ce que les capacités administratives demeurent suffisantes pour faire face à l'expansion rapide du programme d'investissement ; l'adoption du nouveau Code des marchés publics est une étape décisive en ce sens. Les services du FMI appellent également à une exécution plus énergique des réformes de l'administration fiscale et à un suivi plus étroit de l'évolution des recettes de manière à éviter tout manque à gagner et à pouvoir procéder à des ajustements en temps voulu, même si les nouvelles recettes minières exceptionnelles ne se concrétisent pas comme prévu en 2014. Il conviendrait d'améliorer la gestion des engagements de dépenses pour veiller à ce que le plan d'engagement corresponde aux objectifs budgétaires globaux et aux moyens disponibles, et pour éviter des arriérés.

27. La banque centrale prévoit de continuer à assouplir progressivement la politique monétaire rigoureuse appliquée en 2011–12. La diminution initiale de son taux directeur devrait essentiellement faire fonction de signal. Elle pourrait être suivie d'une nouvelle réduction du ratio encore élevé de réserves obligatoires, à condition que l'évolution macroéconomique montre que l'inflation et les réserves de change restent conformes aux objectifs du programme. Les services du FMI jugent appropriée la démarche prudente de la banque centrale. Dans l'esprit du plan de développement du secteur financier récemment adopté, la banque centrale devrait encourager la création d'un marché interbancaire et établir des instruments indirects pour assouplir la politique monétaire.

28. Il est indispensable d’instaurer une structure de gouvernance équilibrée et la transparence dans le secteur minier pour libérer le potentiel qu’il renferme au profit du pays.

Les services du FMI notent avec satisfaction que les autorités ont l’intention de demander une nouvelle assistance technique pour que les textes d’application du code minier de 2011, dont la rédaction a été souvent reportée, soient rapidement établis, et de mener à terme le réexamen de l’ensemble des contrats miniers avant la fin de 2014. Ces mesures apporteront des éclaircissements éminemment souhaitables au cadre juridique pour les projets miniers nouveaux et en cours, et atténueront l’incertitude pour les investisseurs éventuels.

29. Les autorités doivent continuer de chercher à obtenir des ressources concessionnelles pour financer leurs plans d’investissement. Néanmoins, en l’absence d’alternative, les services du FMI soutiennent leur demande d’application d’un plafond non nul aux nouveaux emprunts non concessionnels à moyen et long termes pour financer un projet de haute priorité dans le secteur de l’électricité. Ce projet permettrait de réduire le déficit substantiel de la production et stimulerait la croissance. Son taux de rendement économique serait élevé, selon les estimations, et ne devrait pas peser sensiblement sur la viabilité de la dette nationale. Les services du FMI saluent les efforts déployés par les autorités pour renforcer la gestion de la dette.

30. Les services du FMI recommandent la conclusion de la quatrième revue de l’accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement. Ils recommandent l’adoption des critères de réalisation proposés pour décembre 2014, ainsi que des objectifs indicatifs pour septembre et décembre 2014 ; ils appuient la demande présentée par les autorités en vue d’obtenir le cinquième décaissement prévu par l’accord au titre de la FEC pour un montant égal à 18,36 millions de DTS.

Tableau 1. Guinée : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–17

	2008	2009	2010	2011	2012	2013		2014		2015	2016 5/	2017
						Prog.	Act.	Prog. 1/	Rév. Prog. 2/	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)												
Comptes nationaux et prix												
PIB en prix constants	4.9	-0.3	1.9	3.9	3.8	4.5	2.3	4.5	3.5	4.3	5.0	6.4
Déflateur du PIB	14.1	6.8	20.2	19.7	13.0	9.9	6.3	6.9	7.0	5.4	6.5	5.7
PIB aux prix courants	19.7	6.5	22.5	24.4	17.3	14.9	8.7	11.7	10.7	9.9	11.8	12.5
Prix à la consommation												
Moyenne	18.4	4.7	15.5	21.4	15.2	11.2	11.9	10.2	9.7	6.5	5.9	5.9
Fin de période	13.5	7.9	20.8	19.0	12.8	9.7	10.5	8.5	8.5	5.9	5.9	5.9
Secteur extérieur												
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	27.2	-16.7	12.9	12.4	-3.0	0.9	-4.3	-2.8	-2.2	2.6	0.8	14.8
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12.2	-19.8	22.7	50.1	6.7	2.0	-6.7	0.6	-4.6	14.5	48.6	50.8
Taux de change effectif moyen (dépréciation -)												
Indice nominal	-14.0	0.2	-17.3	-17.7	-0.9	...	3.1
Indice réel	-3.0	3.6	-7.3	-3.5	11.3	...	12.7
Monnaie et crédit												
Avoirs extérieurs nets 1/	14.3	4.7	-5.5	40.1	-3.5	-4.1	-0.1	-1.8	-4.9
Avoirs intérieurs nets 1/	24.7	21.2	79.9	-30.7	4.5	11.9	14.2	10.3	15.7
Créances nettes sur l'État 1/	20.8	28.7	70.2	-44.8	12.9	10.7	10.2	7.1	8.9
Crédit au secteur hors administrations publiques 1/	1.9	3.1	8.9	15.0	-1.1	4.1	9.7	5.4	9.7
Base monétaire	13.8	81.7	73.0	-4.9	-3.1	6.1	8.5	3.4	12.6
Masse monétaire au sens large	39.0	25.9	74.4	9.4	1.0	7.8	14.1	8.5	10.7
Taux d'intérêt (bons du Trésor)	21.0	14.8	4.6	13.0	16.1	...	10.9
(Pourcentage du PIB)												
Finances publiques												
Total des recettes et dons	16.1	16.5	15.7	20.2	22.9	22.7	19.8	24.9	24.9	23.1	23.0	22.7
Recettes	15.6	16.2	15.3	16.8	20.1	19.6	18.4	19.7	19.3	19.9	20.3	20.6
dont : recettes non minières	12.1	12.9	11.5	12.9	16.1	15.7	14.9	16.9	16.2	16.7	17.0	17.0
Dons	0.5	0.4	0.4	3.4	2.7	3.1	1.5	5.3	5.6	3.2	2.7	2.1
Total dépenses et prêts nets	17.5	23.7	29.7	21.5	26.1	27.8	25.1	27.5	28.9	23.2	23.2	24.4
Dépenses courantes	13.4	16.5	20.5	16.3	15.9	15.6	16.2	14.9	15.6	15.6	15.3	15.1
dont : paiements d'intérêts	2.6	2.1	2.0	2.0	1.7	1.0	1.1	1.1	1.1	1.3	1.3	1.1
Dépenses d'investissement et prêts nets	4.0	7.2	9.1	5.2	10.2	12.1	8.9	12.4	13.2	7.6	7.8	9.2
Solde budgétaire global												
Dons inclus (engagements)	-1.3	-7.1	-14.0	-1.3	-3.3	-5.1	-5.2	-2.5	-4.0	-0.2	-0.2	-1.6
Hors dons (engagements)	-1.8	-7.5	-14.4	-4.7	-6.0	-8.2	-6.7	-7.8	-9.6	-3.4	-2.9	-3.7
Solde budgétaire de base	1.6	-5.6	-12.6	-1.6	-2.5	-3.3	-2.8	-2.6	-4.0	1.3	1.3	1.2
Comptes nationaux												
Formation brute de capital fixe	17.5	11.4	10.6	14.6	26.9	28.7	23.0	15.1	15.4	22.2	45.7	69.4
Épargne	7.0	2.9	0.3	-4.5	0.7	3.6	1.9	-3.0	-1.6	1.4	7.2	8.8
Solde extérieur courant												
Transferts officiels compris	-10.5	-8.6	-10.3	-19.1	-26.1	-25.2	-21.1	-18.0	-16.9	-20.8	-38.4	-61.6
Hors transferts officiels	-11.0	-8.6	-10.3	-21.4	-27.1	-26.8	-21.5	-19.8	-18.8	-21.1	-38.8	-61.9
Balance globale des paiements	-0.9	5.3	-3.6	10.2	-5.8	-1.6	0.5	-1.0	-0.3	1.4	-0.2	-0.5
(Millions de dollars, sauf indication contraire)												
Pour mémoire :												
Exportation, f.à.b.	1,566.8	1,287.9	1,434.5	1,620.2	1,665.5	1,689.7	1,542.8	1,479.3	1,532.1	1,572.0	1,602.1	1,662.4
Importations, f.à.b.	1,810.4	1,427.2	1,740.7	2,590.8	3,045.7	3,242.4	2,705.1	2,731.9	2,660.9	2,991.1	4,530.6	4,927.0
Balance globale des paiements	-42.4	245.9	-177.7	524.6	-325.3	-98.6	28.6	-70.1	-19.6	97.5	-17.8	-44.6
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14.1	97.9	39.6	640.1	419.4	307.5	451.5	280.8	403.9	518.4	533.0	554.4
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 2/	0.6	0.8	0.6	4.4	3.4	2.9	3.6	2.9	3.7	3.4	3.3	3.3
Dette extérieure (en pourcentage des exportations)	3,129.8	3,224.2	3,154.7	3,213.5	1,306.5	1,577.3	1,577.3	1,163.9	1,463.3	1,391.9	1,309.4	1,225.9
dont arriérés	85.6	208.1	326.1	391.2	177.0	...	186.1	...	35.0	0.0	0.0	0.0
PIB nominal (milliards de GNF)	20,780	22,133	27,118	33,739	39,591	45,479	43,048	48,451	47,669	52,386	58,574	65,867

Sources: Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

1/ Programme tel qu'établi dans le cadre de la 3ème revue de la FEC (EBS/14/9/, 3 février 2014).

2/ Programme tel que révisé pour la 4ème revue de l'accord au titre de la FEC.

3/ En pourcentage de la monnaie au sens large au début de la période.

4/ En mois des importations de l'année suivante, à l'exclusion des importations des grands projets financés sur ressources extérieures.

5/ Suppose une augmentation rapide des investissements dans le secteur minier en 2016.

Tableau 2a. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012-17
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2012		2013			2014						2015	2016	2017
	Act.	Déc.		Prog. 1/	Mar.		Jun.		Sept.	Rév. Prog. 2/	Rév. Prog. 2/	Proj.	Proj.	Proj.
		Prog.	Est.		Prog.	Prél.	Prog.	Proj.						
Recettes et dons	9,047	10,328	8,544	12,142	2,395	2,004	5,337	4,912	8,291	11,850	12,079	13,476	14,983	
Recettes	7,976	8,919	7,905	9,539	2,095	1,903	4,419	4,343	6,807	9,193	10,404	11,887	13,590	
Secteur minier	1,607	1,798	1,489	1,360	291	285	616	686	1,121	1,451	1,681	1,905	2,365	
Secteur non minier	5,993	6,727	6,130	7,833	1,718	1,536	3,669	3,658	5,375	7,281	8,199	9,395	10,565	
Impôts directs	1,776	1,718	1,484	1,894	328	251	920	797	1,150	1,600	1,820	2,106	2,369	
Impôts indirects	4,217	5,009	4,646	5,939	1,390	1,286	2,749	2,676	4,225	5,681	6,378	7,289	8,197	
Biens et services	2,765	3,275	2,943	3,794	866	810	1,771	1,671	2,578	3,530	4,016	4,647	5,226	
Commerce extérieur	1,452	1,734	1,703	2,144	524	475	978	1,005	1,648	2,150	2,363	2,642	2,971	
Recettes non fiscales	375	394	286	346	86	81	134	185	311	461	524	586	659	
Dons	1,071	1,409	639	2,603	300	102	918	569	1,484	2,657	1,675	1,589	1,393	
Projets	677	641	462	1,765	300	102	773	200	890	1,765	1,474	1,381	1,149	
Programmes	394	768	177	838	0	0	145	369	594	892	201	207	245	
Total des dépenses et prêts nets	10,342	12,640	10,785	13,481	2,936	2,152	6,277	5,035	9,686	13,776	12,166	13,579	16,057	
Dépenses courantes	6,291	7,106	6,954	7,212	1,329	1,463	3,230	3,256	5,635	7,416	8,170	8,979	9,948	
Dépenses courantes primaires	5,617	6,657	6,461	6,663	1,240	1,308	2,998	3,026	5,250	6,871	7,485	8,244	9,243	
Traitements et salaires	1,757	2,366	2,102	2,455	585	539	1,086	1,136	1,751	2,355	2,588	2,893	3,253	
Biens et services	2,356	2,719	2,499	2,386	418	377	1,004	1,001	1,879	2,534	2,784	3,113	3,501	
Transferts et subventions	1,505	1,572	1,860	1,822	237	392	908	888	1,620	1,983	2,113	2,238	2,489	
Intérêts sur la dette	674	449	493	549	89	155	232	230	385	545	686	735	705	
Dette intérieure 3/	402	373	421	434	52	128	178	185	291	434	536	522	510	
Dette extérieure	271	76	72	115	37	27	54	46	94	111	149	213	195	
Dépenses d'investissement	3,801	5,165	3,822	5,971	1,508	689	2,842	1,745	3,957	6,196	4,030	4,637	6,152	
Financées sur ressources intérieures	2,674	2,991	2,184	3,384	1,049	462	1,663	1,334	2,560	3,609	1,696	2,358	3,049	
dont par le SIF		1,221	1,072	1,024	...	218	...	200	565	875	0	0	0	
Transferts en capital	14	16	17	30	9	6	10	13	12	30	33	37	41	
Financées sur ressources extérieures	1,113	2,158	1,620	2,558	450	221	1,169	399	1,386	2,557	2,301	2,243	3,061	
Prêts nets & dépenses de restructuration	251	369	9	297	99	0	205	34	94	164	-34	-38	-43	
Solde de base 4/	-982	-1,486	-1,188	-1,268	-354	-1	-635	-248	-1,399	-1,915	688	764	789	
en pourcentage du PIB	-2.5	-3.3	-2.8	-2.6	-0.7	0.0	-1.3	-0.5	-2.9	-4.0	1.3	1.3	1.2	
Solde global, base engagements														
Dons exclus	-2,367	-3,721	-2,880	-3,941	-841	-250	-1,858	-692	-2,879	-4,583	-1,762	-1,692	-2,467	
Dons inclus	-1,296	-2,312	-2,241	-1,338	-541	-148	-940	-123	-1,395	-1,926	-87	-103	-1,074	
Financement	1,422	1,349	2,241	1,338	541	148	939	124	1,395	1,926	87	103	1,074	
Financement intérieur	1,314	798	1,042	797	494	65	704	114	1,162	1,321	-218	-130	-179	
Financement bancaire	1,470	1,221	1,011	1,074	639	166	879	43	1,077	1,162	0	0	0	
Banque centrale	1,865	1,221	901	1,074	639	102	879	-28	890	1,162	0	0	0	
Banques commerciales	-395	0	110	0	0	64	0	71	187	0	0	0	0	
Financement non bancaire	-155	-423	31	-277	-145	-101	-175	71	86	159	-218	-130	-179	
Produits des privatisations	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortissement de la dette intérieure	-3	-179	200	-285	-45	0	-103	0	-158	-284	-218	-130	-179	
Variation des instances de paiement	-152	-244	-178	5	0	0	-72	36	0	5	0	0	0	
Exercices antérieurs	-450	-339	-339	-140	0	-200	-140	-200	-200	-140	-247	0	0	
Exercice courant	339	140	200	247	0	200	95	200	200	247	292	45	45	
Credit TVA	-41	-45	-27	-102	-27	0	-27	-27	0	-102	-45	-45	-45	
Ressources exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	438	0	0	0	
Autres	0	0	9	2	0	3	0	3	4	1	0	0	0	
Financement extérieur	108	551	1,200	541	47	83	235	10	232	605	305	233	1,252	
Tirages	939	1,800	1,509	1,065	150	120	533	198	495	1,065	827	861	1,912	
Projets	436	1,517	1,268	792	150	120	396	198	495	792	827	861	1,912	
Hors projets	503	283	242	273	0	0	137	0	0	273	0	0	0	
Amortissement échu	-1,522	-238	-341	-524	-103	-43	-298	-212	-289	-490	-522	-628	-660	
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE 5/	2,446	0	0	1,043	350	0	720	0	57	1,083	0	0	0	
Variation des arriérés (= - réduction) 5/	-1,755	-1,011	26	-1,043	-350	7	-720	23	-31	-1,053	0	0	0	
Erreurs et omissions 6/	-127	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Besoin de financement	0	963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financement possible (y c. allègement de dette) 5/		963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Allègement de dette 5/		963	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Allègement point d'achèvement PPTE 5/	13,406													
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 5/	-13,406													
Besoin de financement résiduel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Report de la dette extérieure														
Pour mémoire:														
PIB nominal	39,590	45,479	43,048	48,451	48,451	47,669	48,451	47,669	47,669	47,669	52,386	58,574	65,867	

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Programme tel qu'établi dans la 3ème revue de l'accord au titre de la FEC (ESB/14/9, 3 février 2014).

2/ Programme tel que révisé pour la 4ème revue de l'accord au titre de la FEC.

3/ Inclut les intérêts exigibles en 2012 sur la dette de la banque centrale (196 milliards de GNF) enregistrés dans les instances de paiement.

4/ Recettes moins dépenses, intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

5/ Pour 2012, l'allègement de la dette sur les arriérés et les échéances au titre de l'accord du Club de Paris d'octobre 2012 et des initiatives PPTE/IADM est supposé être octroyé en octobre 2012. Pour 2013 et 2014, (projections), l'allègement de la dette concerne l'encours des prêts en arriérés exigibles par les créanciers officiels et commerciaux hors Club de Paris.

6/ Les erreurs et omissions en 2012 tiennent compte dans une large mesure des pertes de change sur les recettes minières exceptionnelles de 2011 détenues sur des comptes en dollars. Pour

2013, elles sont le résultat du délai entre la date des paiements au titre du service de la dette C2D et la date du décaissement des dons C2D.

Tableau 2b. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012-17
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2012	2013			2014						2015	2016	2017		
	Act.	Déc.		Prog. 1/	Mar.			Juin		Sept.	Dec.		Proj.	Proj.	Proj.
		Prog.	Est.		Prog.	Prél.	Prog.	Proj.	Rév. Prog. 2/	Rév. Prog. 2/					
Recettes et dons	22.9	22.7	19.8	25.1	4.9	4.2	11.0	10.3	17.4	24.9	23.1	23.0	22.7		
Recettes	20.1	19.6	18.4	19.7	4.3	4.0	9.1	9.1	14.3	19.3	19.9	20.3	20.6		
Secteur minier	4.1	4.0	3.5	2.8	0.6	0.6	1.3	1.4	2.4	3.0	3.2	3.3	3.6		
Secteur non minier	15.1	14.8	14.2	16.2	3.5	3.2	7.6	7.3	11.3	15.3	15.7	16.0	16.0		
Impôts directs	4.5	3.8	3.4	3.9	0.7	0.5	1.9	1.7	2.4	3.4	3.5	3.6	3.6		
Impôts indirects	10.7	11.0	10.8	12.3	2.9	2.7	5.7	5.6	8.9	11.9	12.2	12.4	12.4		
Biens et services	7.0	7.2	6.8	7.8	1.8	1.7	3.7	3.5	5.4	7.4	7.7	7.9	7.9		
Commerce extérieur	3.7	3.8	4.0	4.4	1.1	1.0	2.0	2.1	3.5	4.5	4.5	4.5	4.5		
Recettes non fiscales	0.9	0.9	0.7	0.7	0.2	0.2	0.3	0.4	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0		
Dons	2.7	3.1	1.5	5.4	0.6	0.2	1.9	1.2	3.1	5.6	3.2	2.7	2.1		
Projets	1.7	1.4	1.1	3.6	0.6	0.2	1.6	0.4	1.9	3.7	2.8	2.4	1.7		
Programmes	1.0	1.7	0.4	1.7	0.0	0.0	0.3	0.8	1.2	1.9	0.4	0.4	0.4		
Total des dépenses et prêts nets	26.1	27.8	25.1	27.8	6.1	4.5	13.0	10.6	20.3	28.9	23.2	23.2	24.4		
Dépenses courantes	15.9	15.6	16.2	14.9	2.7	3.1	6.7	6.8	11.8	15.6	15.6	15.3	15.1		
Dépenses courantes primaires	14.2	14.6	15.0	13.7	2.6	2.7	6.2	6.3	11.0	14.4	14.3	14.1	14.0		
Traitements et salaires	4.4	5.2	4.9	5.1	1.2	1.1	2.2	2.4	3.7	4.9	4.9	4.9	4.9		
Biens et services	5.9	6.0	5.8	4.9	0.9	0.8	2.1	2.1	3.9	5.3	5.3	5.3	5.3		
Transferts et subventions	3.8	3.5	4.3	3.8	0.5	0.8	1.9	1.9	3.4	4.2	4.0	3.8	3.8		
Intérêts sur la dette	1.7	1.0	1.1	1.1	0.2	0.3	0.5	0.5	0.8	1.1	1.3	1.3	1.1		
Dette intérieure	1.0	0.8	1.0	0.9	0.1	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	1.0	0.9	0.8		
Dette extérieure	0.7	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.4	0.3		
Dépenses d'investissement	9.6	11.4	8.9	12.3	3.1	1.4	5.9	3.7	8.3	13.0	7.7	7.9	9.3		
Financées sur ressources intérieures	6.8	6.6	5.1	7.0	2.2	1.0	3.4	2.8	5.4	7.6	3.2	4.0	4.6		
dont par SIF	...	2.7	2.5	2.1	...	0.5	...	0.4	1.2	1.8	0.0	0.0	0.0		
Transferts en capital	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1		
Financées sur ressources extérieures	2.8	4.7	3.8	5.3	0.9	0.5	2.4	0.8	2.9	5.4	4.4	3.8	4.6		
Prêts nets & dépenses de restructuration	0.6	0.8	0.0	0.6	0.2	0.0	0.4	0.1	0.2	0.3	-0.1	-0.1	-0.1		
Solde budgétaire de base 3/	-2.5	-3.3	-2.8	-2.6	-0.7	0.0	-1.3	-0.5	-2.9	-4.0	1.3	1.3	1.1		
Solde global, base engagements															
Dons exclus	-6.0	-8.2	-6.7	-8.1	-1.7	-0.5	-3.8	-1.5	-6.0	-9.6	-3.4	-2.9	-3.7		
Dons inclus	-3.3	-5.1	-5.2	-2.8	-1.1	-0.3	-1.9	-0.3	-2.9	-4.0	-0.2	-0.2	-1.6		
Financement	3.6	3.0	5.2	2.8	1.1	0.3	1.9	0.3	2.9	4.0	0.2	0.2	1.6		
Financement intérieur	3.3	1.8	2.4	1.6	1.0	0.1	1.5	0.2	2.4	2.8	-0.4	-0.2	-0.3		
Financement bancaire	3.7	2.7	2.3	2.2	1.3	0.3	1.8	0.1	2.3	2.4	0.0	0.0	0.0		
Banque centrale	4.7	2.7	2.1	2.2	1.3	0.2	1.8	-0.1	1.9	2.4	0.0	0.0	0.0		
Banques commerciales	-1.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement non bancaire	-0.4	-0.9	0.1	-0.6	-0.3	-0.2	-0.4	0.1	0.2	0.3	-0.4	-0.2	-0.3		
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Amortissement de la dette intérieure	0.0	-0.4	0.5	-0.6	-0.1	0.0	-0.2	0.0	-0.3	-0.6	-0.4	-0.2	-0.3		
Variation des arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Variation des instances de paiement	-0.4	-0.5	-0.4	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.1	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0		
Recettes exceptionnelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0		
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement extérieur	0.3	1.2	2.8	1.1	0.1	0.2	0.5	0.0	0.5	1.3	0.6	0.4	1.9		
Tirages	2.4	4.0	3.5	2.2	0.3	0.3	1.1	0.4	1.0	2.2	1.6	1.5	2.9		
Amortissement échu	-3.8	-0.5	-0.8	-1.1	-0.2	-0.1	-0.6	-0.4	-0.6	-1.0	-1.0	-1.1	-1.0		
Rééchelonnement de la dette et assistance	0.0	0.0	0.0	2.4	0.8	0.0	1.7	0.0	0.1	2.5	0.0	0.0	0.0		
Variation des arriérés (- = réduction) 4/	-4.4	-2.2	0.1	-2.4	-0.8	0.0	-1.7	0.1	-0.1	-2.4	0.0	0.0	0.0		
Erreurs et omissions	-0.3	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Besoin de financement	0.0	2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Financement possible		2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement de dette 2/		2.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Allègement point d'achèvement PPTE 2/	33.9														
Annulation de dette point d'achèvement PP'	-33.9														
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
Pour mémoire:															
PIB nominal	39,591	45,479	43,048	48,451	48,451	47,669	48,451	47,669	47,669	47,669	52,386	58,574	65,867		

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections établies par les services du FMI.

1/Programme tel qu'établi dans la troisième revue de l'accord au titre de la FEC (EBS/14/9, 3 février 2014)

2/ Programme tel que révisé pour la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC.

3/Recettes moins dépenses, intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés sur ressources extérieures exclus.

4/ L'allègement de la dette sur les arriérés et les échéances dans le cadre de l'accord d'octobre 2012 du Club de Paris et de l'initiative PPTE et IADM est supposé être octroyé en octobre 2012. Pour 2013 et 2014 (projections), l'allègement de la dette concerne l'encours des prêts en arriérés exigibles par les créanciers officiels et commerciaux hors Club de Paris.

Tableau 3a. Guinée : Comptes de la banque centrale et des banques de dépôts, 2009–14^{1/}
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2010	2011	2012	2013		2014				
				Prog.	Act.	Mar.		Juin Prog. 2/	Sept. Rév. Prog. 3/	Déc. Rév. Prog. 3/
						Prog. 2/	Act.			
Banque centrale										
Avoirs extérieurs nets	241	4,538	2,923	2,230	3,163	2,574	3,041	2,423	2,811	2,827
Avoirs intérieurs nets	6,739	2,105	3,507	4,540	3,815	4,785	4,372	5,018	4,495	5,028
Crédit intérieur	6,491	1,516	3,532	4,645	4,462	4,977	4,588	5,217	4,962	5,620
Etat (net)	6,456	1,467	3,467	4,573	4,397	4,918	4,541	5,158	4,901	5,559
Secteur privé	6	9	43	48	50	45	45	45	46	46
Passifs des banques de dépôts	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	29	39	22	24	15	14	1	14	15	15
Autres postes nets (actif +)	248	589	-25	-105	-647	-192	-215	-199	-467	-592
Base monétaire	6,980	6,638	6,431	6,770	6,978	7,360	7,413	7,441	7,306	7,855
Monnaie en circulation	3,988	3,262	3,706	3,984	4,052	3,951	4,169	3,997	4,086	4,341
Réserves des banques de dépôt	2,961	3,276	2,471	2,509	2,508	2,991	2,760	3,026	2,736	3,096
Dépôts	2,839	2,856	2,076	2,076	2,095	2,643	2,356	2,679	2,328	2,648
Réserves obligatoires	603	1,755	1,648	1,775	1,720	1,408	1,746	1,425	1,629	1,748
Réserves excédentaires	2,236	1,101	428	300	376	1,236	610	1,254	699	900
<i>Dont</i> : En devises	136	200	230	240	291	...	317
Encaisses	122	420	395	433	413	347	405	347	408	448
Dépôts du secteur privé	32	100	255	277	418	418	484	418	484	418
Banques commerciales										
Avoirs extérieurs nets	524	379	1,599	1,766	1,345	1,633	1,058	1,546	1,022	1,035
Réserves des banques	2,961	3,276	2,471	2,509	2,508	2,991	2,760	3,026	2,736	3,096
Dépôts à la banque centrale	2,839	2,856	2,076	2,076	2,095	2,643	2,356	2,679	2,328	2,648
Encaisses	122	420	395	433	413	347	405	347	408	448
Refinancement de la BCRG	0	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	3,541	5,425	4,747	5,206	6,093	5,828	6,518	6,148	7,065	7,366
Crédit net à l'Etat	1,865	2,206	1,673	1,673	1,908	1,637	1,973	1,637	1,973	1,908
Créances sur entreprises publiques	43	58	48	48	90	93	110	93	110	90
Créances sur le secteur privé	1,633	3,161	3,025	3,484	4,096	4,098	4,435	4,419	4,983	5,368
Autres postes nets (actif +)	-678	-1,104	-1,326	-1,411	-1,349	-1,652	-1,608	-1,812	-1,773	-1,785
Dépôts du secteur privé	6,347	7,976	7,490	8,070	8,598	8,800	8,728	8,908	9,050	9,711
Pour mémoire :										
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	40	640	419	308	451	368	431	346	402	404
Réserves internationales nettes	1,353	5,281	3,784	3,095	3,950	3,365	3,824	3,213	3,594	3,610
Millions de dollars	222	759	543	427	564	481	542	459	513	516

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

1/ Fin de période.

2/ Programme tel qu'établi dans la 3ème revue de l'accord au titre de la FEC (ESB/14/9, 3 février 2014).

3/ Programme tel que révisé pour la 4ème revue de l'accord au titre de la FEC.

Tableau 3b. Guinée : Situation monétaire, 2009-14^{1/}
(Milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013		2014					
					Prog.	Act.	Mar.		Juin	Sept.		Déc.
							Prog. 2/	Act.		Prog. 2/	Rév. Prog. 3/	
Avoirs extérieurs nets	1,091	765	4,917	4,522	3,996	4,508	4,207	4,099	3,969	3,833	3,862	
Avoirs intérieurs nets	4,854	9,601	6,421	6,928	8,335	8,560	8,962	9,282	9,355	9,787	10,608	
Crédit intérieur	5,331	10,031	6,940	8,279	9,851	10,555	10,805	11,106	11,366	12,027	12,985	
Crédit net à l'Etat	4,149	8,320	3,673	5,140	6,246	6,305	6,555	6,514	6,795	6,874	7,466	
Créances sur entreprises publiques	43	72	98	70	72	105	107	111	107	125	105	
Crédit au secteur privé	1,140	1,639	3,170	3,069	3,533	4,146	4,144	4,481	4,464	5,028	5,414	
Autres postes nets (actif +)	-477	-430	-520	-1,350	-1,516	-1,996	-1,844	-1,824	-2,011	-2,240	-2,377	
Masse monétaire (M2)	5,945	10,366	11,338	11,450	12,331	13,067	13,168	13,381	13,324	13,620	14,470	
Monnaie en circulation	2,120	3,988	3,262	3,706	3,984	4,052	3,951	4,169	3,997	4,086	4,341	
Dépôts	3,825	6,379	8,076	7,745	8,347	9,015	9,218	9,212	9,326	9,534	10,129	
Dont: En devises	1,065	1,371	2,278	2,700	2,908	2,940	...	3,064	
(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)												
Pour mémoire:												
Avoirs extérieurs nets	4.7	-5.5	40.1	-3.5	-4.1	-0.1	-3.6	-3.8	-5.5	-5.2	-4.9	
Dont: Banque centrale	11.7	-4.1	41.5	-14.2	-5.6	2.1	-4.6	2.3	-5.7	-2.7	-2.6	
Avoirs intérieurs nets	21.2	79.9	-30.7	4.5	11.9	14.2	5.2	16.6	8.3	9.4	15.7	
Dont: Banque centrale	26.7	53.6	-44.7	12.4	9.0	2.7	4.8	6.0	6.6	5.2	9.3	
Crédit intérieur	31.9	79.1	-29.8	11.8	14.7	19.9	5.6	21.2	9.9	11.3	18.6	
Crédit net à l'Etat	28.7	70.2	-44.8	12.9	10.7	10.2	4.9	9.6	6.8	4.4	8.9	
Crédit à l'économie	3.1	8.9	15.0	-1.1	4.1	9.7	0.7	11.6	3.1	6.8	9.7	
Masse monétaire (M2)	25.9	74.4	9.4	1.0	7.8	14.1	1.6	12.8	2.8	4.2	10.7	
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	81.7	73.0	-4.9	-3.1	6.1	8.5	0.5	15.2	1.6	4.7	12.6	
Crédit à l'économie (variation annuelle)	15.8	44.6	93.5	-4.3	15.2	35.4	2.3	47.3	10.3	21.6	31.1	
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	1.5	1.5	1.7	1.8	1.8	1.9	1.8	1.8	1.8	1.9	1.8	
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	4.1	3.3	3.1	3.5	3.8	3.5	3.6	3.8	3.6	3.5	3.5	
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.7	2.6	3.0	3.5	3.7	3.3	3.7	3.6	3.6	3.5	3.3	
Dépôts en devises / Dépôts	27.8	21.5	28.2	34.9	34.8	32.6	
Taux de change, GNF/US\$ (fin de période)	4,924	6,079	7,090	6,970	6,946	7,006	...	7,052	
PIB nominal (milliards de GNF)	22,133	27,118	33,739	39,591	45,479	43,048	47,669	
PIB réel (variation annuelle)	-0.3	1.9	3.9	3.8	4.5	2.3	3.5	
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	7.9	20.8	19.0	12.8	9.7	10.5	...	10.0	8.5	
PIB aux prix courants (variation annuelle)	6.5	22.5	24.4	17.3	14.9	8.7	10.7	

Sources: Guinean authorities; and Fund staff estimates and projections.

1/ Fin de période.

2/ Programme tel qu'établi dans la 3ème revue de l'accord au titre de la FEC (ESB/14/9, 3 février 2014).

3/ Programme tel que révisé pour la 4ème revue de l'accord au titre de la FEC.

Tableau 4. Guinée : Balance des paiements, 2008–17
(Millions de dollars E.U., sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013		2014	2015	2016	2017
						Prog.	Est.				
Solde du commerce de marchandises	93	119	27	-476	-657	-1,070	-578	-519	-762	-1,818	-3,265
Exportations, f.à.b.	1,460	1,215	1,372	1,543	1,497	1,524	1,433	1,400	1,437	1,448	1,662
Produits miniers	1,380	1,097	1,261	1,409	1,366	1,391	1,295	1,260	1,297	1,300	1,553
Autres produits	79	119	111	134	131	132	137	141	140	148	110
Importations, f.à.b.	-1,366	-1,096	-1,345	-2,019	-2,154	-2,594	-2,011	-1,919	-2,198	-3,267	-4,927
Produits alimentaires	-227	-204	-174	-247	-275	-303	-262	-240	-226	-237	-257
Autres produits de consommation	-205	-191	-217	-270	-308	-366	-284	-303	-321	-347	-378
Produits pétroliers	-356	-296	-286	-414	-448	-522	-435	-457	-455	-461	-480
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-579	-405	-669	-1,088	-1,123	-1,403	-1,029	-920	-1,196	-2,221	-3,812
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-239	-83	-74	-99	-395	-581	-207	-125	-380	-978	-2,447
Solde du commerce des services	-337	-259	-333	-495	-723	-482	-584	-610	-657	-1,110	-1,777
Exportations de services	107	73	62	77	169	166	110	132	135	154	160
Importations de services	-444	-331	-396	-572	-891	-648	-694	-742	-793	-1,264	-1,937
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-39	-14	-12	-31	-266	-96	-75	-148	-156	-498	-1,063
Solde des revenus	-523	-505	-451	-447	-439	-420	-421	-418	-396	-411	-475
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-60	-29	-35	-45	-39	-11	-10	-16	-21	-29	-25
Transferts	291	248	252	437	346	394	268	394	328	382	389
<i>Dont</i>											
Transferts privés nets	272	248	252	323	290	289	243	266	300	355	358
Transferts officiels	19	0	0	114	56	106	26	127	27	27	31
Solde courant	-476	-396	-505	-981	-1,473	-1,578	-1,315	-1,153	-1,488	-2,958	-5,128
Transferts officiels inclus	-198	-300	-419	-850	-812	-902	-1,033	-880	-951	-1,482	-1,617
Hors importations liées aux grands projets miniers	-495	-396	-505	-1,095	-1,529	-1,684	-1,341	-1,280	-1,515	-2,985	-5,158
Transferts officiels exclus	27	29	33	778	137	100	79	272	222	202	166
Compte de capital	27	29	33	778	137	100	79	272	222	202	166
Compte d'opérations financières	-210	59	-163	162	528	1,379	917	861	1,363	2,739	4,917
Secteur public (moyen et long terme)	-66	-50	-78	-49	-83	215	169	82	42	31	158
Prêts-projets	72	43	32	52	62	209	184	113	113	113	242
Financement du programme	0	0	0	76	72	39	35	39	0	0	0
Amortization	-138	-93	-110	-177	-217	-33	-49	-70	-71	-83	-83
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	-162	-193	-277	51	344	611	-80	141	643	1,911	4,098
<i>dont : grands projets miniers</i>	379	138	108	282	607	878	524	364	806	2,035	4,177
Secteur privé (court terme)	18	302	192	160	267	553	828	638	679	797	661
Erreurs et omissions	617	555	458	565	482	0	348	0	0	0	0
Solde global	-42	246	-178	525	-325	-99	29	-20	97	-18	-45
Financement	42	-246	178	-525	325	41	-29	-9	-155	18	45
Variation des avoirs extérieurs nets	-20	-287	90	-601	227	47	-33	-13	-155	18	45
<i>Dont:</i>											
Règlement d'obligations financières envers le FMI 1/	9	-13	0	0	16	0	0	0	0	0	3
Variation des réserves officielles brutes	-24	-274	90	-601	211	47	-61	-13	-155	18	48
Variations des arriérés 1/	54	40	65	-74	-250	-139	4	-150	0	0	0
Allègement de dette 1/	8	1	25	150	348	133	1	155	0	0	0
Allègement de dette point d'achèvement PPTE 1/					1,902						
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/					-1,902						
Besoin de financement	0	0	0	0	0	58	0	28	57	0	0
Décaissement attendu du FMI				0	0	58	0	28	57	0	0
Pour mémoire :											
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)											
Transferts officiels inclus	-10.5	-8.6	-10.3	-19.1	-26.1	-25.2	-21.1	-16.9	-20.8	-38.4	-62
Hors importations liées aux grands projets miniers	-4.4	-6.5	-8.5	-16.6	-14.4	-14.4	-16.6	-12.9	-13.3	-19.2	-19
Transferts officiels exclus	-11.0	-8.6	-10.3	-21.4	-27.1	-26.8	-21.5	-18.8	-21.1	-38.8	-62
Solde global (pourcentage du PIB)	-1	5.3	-3.6	10.2	-5.8	-1.6	0.5	-0.3	1.4	-0.2	-1
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	34.7	27.8	29.1	31.6	29.6	26.9	24.8	22.5	21.9	20.8	22
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-40.1	-30.8	-35.3	-50.6	-54.1	-51.7	-43.4	-39.1	-41.7	-58.9	-82
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	70	114	124	855	643	590	704	717	872	854	807
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	0.6	0.8	0.6	4.4	3.4	2.9	3.6	3.7	3.4	3.3	3.3
PIB nominal GDP (millions de dollars EU)	4,517	4,635	4,929	5,124	5,632	6,273	6,232	6,810	7,169	7,697	8,327
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	4,600	4,775	5,502	6,584	7,030	6,958	6,907

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ For 2012, debt relief on arrears and maturities falling due under October 2012 Paris Club agreement; HIPC/MDRI relief is assumed to be delivered effective October 2012. For 2013 and 2014 (projected), debt relief is on outstanding loans fully in arrears owed to non-Paris club official and commercial creditors.

Tableau 5. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2013–14^{1/}
(Milliards de Francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013							2014						
	Sept.		Statut	Déc.		Statut		Mar.		Statut	Juin	Sep.	Dec.	
	Objectifs Indicatifs	Réal.		CR	CR Ajusté 1/			Réal.	Objectifs Indicatifs					Objectifs Ajusté 1/
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde de base(plancher)	-1,115	-196	Réalisé	-1,486	-1,355	-1,188	Réalisé	-354	-429	-2	Réalisé	-635	-1,399	-1,914
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	4,596	3,819	Réalisé	4,540	4,757	3,815	Réalisé	4,785	4,782	4372	Réalisé	5,018	4,789	5,028
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	1,069	201	Réalisé	1,221	1,438	1,165	Réalisé	639	636	209	Réalisé	879	1,077	1,162
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 2/	458	541	Réalisé	427	352	567	Réalisé	481	481	542	Réalisé	459	513	516
Nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 3/ 4/ 6/	363	363	Réalisé	363	--	363	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	80	80
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU 4/	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 4/	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 5/	3,077	2,579	Non réalisé	4,200		3,321	Non réalisé	1,060	--	743	Non réalisé	2,167	2,633	4,706
Pour mémoire:														
Base monétaire (plafond)	7,028	6,722	--	6,770	--	6,978	--	7,360	--	7,413	--	7,441	7,306	7,855

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Calculé sur base des taux de change du programme.

3/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI. Le plafond de \$80 millions pour 2014

4/ Critère de réalisation continu.

5/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics

6/ En 2013 le plafond est liée aux prêts contractés avec EXIMBANK de Chine (334.65 million de dollars EU), la BIDC (10.53 millions de dollars EU), et le Fonds de l'OPEP (17 millions de dollars EU).

Ces prêts ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012. Le plafond de \$80 millions en 2014 est liée à la nouvelle dette pour financer le projet de ligne de transmission Kaleta hydroelectric barrage-Conakry.

Tableau 6. Guinée : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–13
(Pourcentage ou selon indication)

Indicateur	Fin déc. 2010	Fin déc. 2011	Fin déc. 2012	Fin déc. 2013
Adéquation des fonds propres				
Total des fonds propres/actifs	7.8	8.2	11.6	11.8
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés selon les risques (APR)	17.0	14.6	18.2	15.6
Pourcentage des banques dont fonds propres réglementaires/APR ≥ 10%	100.0	83.3	92.3	93.0
Part de ces banques/total des actifs du système bancaire	100.0	58.8	98.5	94.5
Pourcentage des banques dont total des fonds propres/APR ≥ 6% ≤ 10%	0.0	16.7	7.7	7.0
Part de ces banques/total des actifs du système bancaire	0.0	41.2	1.5	5.0
Qualité des actifs				
Créances improductives/total des prêts (y compris hors bilan)	5.9	3.2	4.8	6.5
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	2.5	3.5	3.5	11.2
Bénéfices et rentabilité				
Revenu net/moyenne des actifs (rendement de l'actif)	2.0	2.5	2.2	2.2
Revenu net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	35.1	41.3	28.8	27.8
Dépenses hors intérêts/revenu brut	14.0	24.5	57.9	93.1
Dépenses de personnel/revenu brut	22.0	18.5	20.7	21.1
Dépenses/revenu	29.6	26.5	29.1	31.5
Liquidité				
Actifs liquides/total des actifs (ratio de liquidité des actifs)	75.9	69.0	67.3	62.3
Actifs liquides/engagements à court terme	86.1	74.1	77.4	72.5
Prêts/dépôts	24.6	38.1	38.0	45.7
Actifs liquides/total des dépôts	91.4	91.1	85.5	80.6
Sensibilité au risque de marché/de change				
Engagements en devises/total des engagements	22.0	28.0	33.0	26.5
Prêts en devises/total des prêts	36.0	48.1	22.6	23.1

Source : BCRG.

Tableau 7. Guinée : Matrice d'évaluation des risques^{1/}

Sources des risques	Probabilité relative	Conséquences si les risques se matérialisent	Mesure à prendre si les risques se matérialisent
Ralentissement de la croissance en Chine Baisse sensible des prix des produits de base Atonie prolongée de la croissance dans les pays avancés et émergents	Moyenne Moyenne Élevée (pays avancés) Élevée (ailleurs)	Moyennes Les investissements dans les nouveaux projets miniers d'envergure (minerai de fer) seraient probablement retardés, ce qui diminuerait la croissance à moyen terme et les recettes de l'État.	Intensifier les réformes structurelles et les mesures visant à améliorer le climat global des affaires pour favoriser l'investissement dans les secteurs non miniers. Autoriser un assouplissement modéré de la politique monétaire pour limiter l'effet sur la croissance.
Risques géopolitiques régionaux au Moyen-Orient et en Europe de l'Est	Moyenne à faible	Moyennes Un renchérissement du pétrole pourrait présenter un risque pour la situation budgétaire dans la mesure où il se traduirait par une hausse des subventions au carburant et retarderait la mise en œuvre du mécanisme d'ajustement automatique des prix pétroliers.	S'efforcer de préserver la discipline budgétaire. Réorienter les dépenses prioritaires sur le secteur social.
Dégradation de la situation sociopolitique et sécuritaire intérieure	Faible à moyenne	Fortes Elle aurait des retombées négatives sur l'investissement et la croissance ; la pauvreté pourrait augmenter ; la mise en valeur des ressources naturelles serait retardée. Risque de ralentissement de l'exécution du programme et de report des réformes structurelles fondamentales. La stabilité macroéconomique serait compromise.	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles à la conjoncture sociopolitique. Chercher à assurer la maîtrise budgétaire.
Une flambée prolongée et incontrôlée du virus Ébola	Faible à moyenne	Fortes Outre la perte de vies humaines, les conséquences sur l'investissement et la croissance seraient défavorables. La confiance des entreprises et des consommateurs pourrait sensiblement diminuer.	Appliquer des politiques budgétaire et monétaire anticycliques. Il faudrait que la dégradation de la situation budgétaire reste dans les limites des financements disponibles.

¹ La matrice d'évaluation des risques présente des événements susceptibles de modifier nettement le scénario de référence - le scénario le plus probable selon les services du FMI. La probabilité relative des risques qui figurent dans la liste correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques entourant le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée », une probabilité de 30 % ou plus). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques de même que le niveau global de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser ensemble.

Tableau 8. Guinée : Besoins et sources de financement extérieur, 2012–16
(Millions de dollars E.U.)

	2012	2013		2014	2015	2016
	Est.	Prog.	Act.	Proj.	Proj.	Proj.
1. Besoins bruts de financement	1,727	1,797	1,436	1,494	1,721	3030
Déficit du compte extérieur courant	1,529	1,684	1,341	1,280	1,515	2985
Solde du compte de capital	-41	-12	-12	-20	-20	-20
Amortissement de la dette	217	33	49	70	71	83
Variation nette des arriérés de paiement 1/	250	139	-4	150	0	0
Accumulation de réserves brutes	-211	-47	61	13	155	-18
Remboursements FMI 1/	-16	0	0	0	0	0
2. Financement disponible	1,727	1,739	1,408	1,465	1,664	3030
Investissement direct étranger, net	612	1,164	748	779	1,322	2708
Décaissements identifiés	286	443	311	532	342	322
Dons	152	194	92	380	229	209
Projets	96	88	67	252	202	182
Programme	56	106	26	127	27	27
Prêts	134	248	218	152	113	113
Projets	62	209	184	113	113	113
Programme	72	39	35	39	0	0
Autres flux	482	0	348	0	0	0
Allègement de dette 1/	348	133	1	155	0	0
Allègement point d'achèvement PPTE 1/	1,902					
Annulation de dette point d'achèvement PPTE 1/	-1,902					
3. Besoin de financement résiduel	0	58	0	28	57	0
<i>Dont: décaissement au titre de la FEC</i>		58	0	28	57	0

Sources : Autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour 2012, allègement de la dette du Club de Paris pour les arriérés de 2011 et les échéances convenues dans le cadre de l'accord du Club de Paris. On suppose que l'allègement de l'initiative PPTE et IADM est octroyé en octobre 2012. En 2014, projection de l'allègement de l'encours de la dette (en arriérés) envers les créanciers officiels et commerciaux hors Club de Paris.

Tableau 9. Guinée : Indicateurs de capacité à rembourser le FMI, 2013–25
(millions de DTS, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections												
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant													
Encours de crédit	55.58	73.94	73.94	73.94	72.11	62.42	49.57	34.88	20.2	7.34	1.84	0	0
Pourcentage de la quote-part	51.9	69.04	69.04	69.04	67.33	58.29	46.29	32.57	18.86	6.86	1.71	0	0
Remboursement du principal	0	0	0	0	1.84	9.68	12.85	14.69	14.69	12.85	5.51	1.84	0
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.18	0.18	0.18	0.17	0.14	0.11	0.07	0.03	0.01	0	0
Oblig. envers FMI sur base tirages prospectifs FEC													
Encours de crédit	0.00	18.36	55.08	55.08	55.08	55.08	55.08	47.74	36.72	25.71	14.68	3.67	0.00
Pourcentage de la quote-part	0.00	17.15	51.43	51.43	51.43	51.42	51.42	44.57	34.28	24.00	13.72	3.43	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	0	0	0	7.34	11.02	11.02	11.02	11.02	3.67
Commissions et intérêts	0	0	0.12	0.14	0.14	0.14	0.14	0.13	0.1	0.08	0.05	0.02	0
Total oblig. sur base crédit existant et prospectif													
Encours de crédit	55.58	92.3	129.02	129.02	127.19	117.5	104.65	82.62	56.92	33.05	16.52	3.67	0
Pourcentage de la quote-part	51.9	86.19	120.47	120.47	118.76	109.71	97.71	77.14	53.14	30.86	15.43	3.43	0
Pourcentage des réserves brutes disponibles	11.87	19.36	22.22	22.39	23.66	19.82	14.72	10.48	6.93	3.90	1.87	0.40	0.00
Remboursement du principal	0	0	0	0	1.84	9.68	12.85	22.03	25.7	23.87	16.52	12.85	3.67
Commissions et intérêts	0.01	0.01	0.31	0.32	0.32	0.31	0.28	0.24	0.17	0.11	0.06	0.02	0
Total paiements au FMI	0.01	0.01	0.31	0.32	2.16	9.99	13.13	22.27	25.88	23.98	16.58	12.87	3.67
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.00	0.00	0.03	0.03	0.18	0.81	1.03	0.92	0.66	0.46	0.27	0.18	0.05
Pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.03	0.02	0.53	0.54	3.56	13.82	17.36	29.78	51.30	50.19	35.87	29.96	8.47
<i>Pour mémoire:</i>													
Achats prospectifs	18.36	36.72	36.72										
Exportations de biens et de services	1,542.75	1,524.81	1,565.43	1,594.17	1,813.00	1,861.52	1,912.49	3,636.86	5,856.04	7,867.99	9,197.99	10,490.66	11,650.55

Sources: Autorités guinéennes et projections des services du FMI.

Tableau 10. Guinée : Calendrier proposé des remboursements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–15

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
17.1	18.36	5 mars 2012 ¹	Décaissement suite à l'approbation du Conseil d'administration de l'accord triennal au titre de la FEC
17.1	18.36	5 octobre 5, 2012 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la première revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	20 mai 2013 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	26 février 2014 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 février 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour déc. 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 août 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
17.1	18.36	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour déc. 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
120.0	128.52	Total	

Source: Services du FMI.

Appendix I. Lettre d'Intention

République de Guinée



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 18 Juillet 2014

BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

À
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

1. Ce quatrième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière du 11 février 2012 rend compte de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI depuis juillet 2013, et décrit nos politiques pour le reste de l'année 2014.
2. Malgré un environnement sociopolitique difficile en 2013 et durant les premiers mois de 2014, le gouvernement a maintenu une politique macroéconomique prudente qui a permis de maintenir la tendance à la baisse de l'inflation. Le taux de change demeure stable et la couverture des importations par les réserves de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) est satisfaisante. Cependant, la croissance de notre économie en 2013 n'a été que de 2,3 pourcent résultant des effets combinés des troubles socio-politiques, d'une production d'électricité insuffisante, ainsi que du gel de certains investissements dans le secteur minier. En 2014, malgré l'impact négatif du virus Ebola, la croissance devrait s'améliorer grâce à un environnement politique plus apaisé et à la reprise graduelle des activités minières suite à la ratification du cadre d'investissement du projet Simandou.

3. La mise en œuvre du programme FEC demeure satisfaisante. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2013 ont été respectés. Les données disponibles indiquent également que les objectifs indicatifs à fin mars 2014 ont également été atteints. Afin de rattraper les retards dans la mise en œuvre de notre ambitieux agenda de réformes structurelles, nous avons renforcé la coordination du suivi des politiques gouvernementales à travers la création du Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER) et le renforcement du Comité Technique d'Appui et de la Cellule Technique de Suivi des Programmes (CTSP).

4. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre du programme FEC et maintient son objectif à moyen terme de promouvoir une croissance soutenue et inclusive. Comme indiqué dans notre Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté nous comptons tirer de l'exploitation des ressources naturelles de notre pays, les moyens nécessaires pour accélérer le développement de nos infrastructures et de notre capital humain. Pour 2014, nous visons à réduire l'inflation à 8,5 pourcent et à maintenir un taux de couverture des importations par les réserves brutes de la BCRG de plus de 3 mois. Nous relâcherons graduellement la politique monétaire pour accroître les crédits au secteur privé et renforcer la croissance. Le budget de l'État continuera d'être exécuté sur base caisse. Nous comptons soumettre à l'Assemblée Nationale prochainement une loi de finances rectificative pour refléter les modifications dans les projections budgétaires, tant au niveau des recettes, des dépenses que des financements. Nous nous appuyerons sur le CCER pour accélérer les réformes structurelles surtout dans le domaine de la gestion des finances publiques, de l'environnement du climat des affaires, et du secteur de l'électricité.

5. Le gouvernement sollicite l'approbation du FMI pour inclure dans le critère de réalisation continu portant sur des nouvelles dettes extérieures à moyen ou long terme non-concessionnelles une provision pour une dette extérieure non concessionnelle à moyen ou long terme, d'ici fin 2014 de 80 millions de dollars EU. Cette provision concerne exclusivement les financements du projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry. Le gouvernement maintient son engagement à ne mobiliser que des dons et des emprunts concessionnels pour le financement de son programme. Les critères de réalisation pour fin décembre 2014 sont inclus dans le tableau 1 du quatrième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière ci-jointe.

6. Au regard des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme, nous sollicitons la conclusion de la quatrième revue du programme appuyé par la FEC et le cinquième décaissement de 18,36 millions de DTS (17,1 pourcent de la quote-part) au titre de l'accord FEC.

7. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans le supplément à la déclaration de politiques économiques et financières ci-jointe sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou avant toutes modifications des politiques figurant dans le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

8. Le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre, le supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la quatrième revue du programme appuyé par un accord du FMI au titre de la FEC.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____

Mohamed Diaré
Ministre d'État, Ministre de
l'Économie et des Finances

_____/s/_____

Louceney Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

Pièces jointes:

- ✓ Quatrième Supplément à la Déclaration de politiques économique et financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I : Guinée : Quatrième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière

Le 18 juillet 2014

Ce quatrième supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière (DPEF) du 11 février 2012 rend compte de la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC) du FMI depuis la troisième revue du programme en février 2014, et retrace les principales politiques et mesures du programme pour le reste de l'année 2014.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Développements macroéconomiques

- Comme décrit dans le supplément au titre de la troisième revue du 1^{er} février 2014, l'économie Guinéenne a traversé une période difficile en 2013, due au ralentissement brutal dans les activités du secteur minier et aux remous sociopolitiques.** Les données les plus récentes indiquent un taux de croissance du PIB réel de 2,3 % comparé à une estimation de 2,5 % au moment de la 3^{ème} revue. Cette légère baisse résulte de la faiblesse plus marquée de la production diamantifère, et d'une production de bauxite plus faible que prévue. De plus, l'activité économique a été ralentie par les difficultés dans la fourniture d'électricité au cours du dernier trimestre de 2013. Néanmoins, reflétant aussi des politiques budgétaire et monétaire prudentes, le taux d'inflation a continué sa tendance à la baisse, en se situant à 10,5 % pour la période décembre 2012-décembre 2013. Les réserves internationales de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) se sont aussi maintenues à un niveau confortable, couvrant 3,6 mois d'importations à la fin de l'année.
- La performance économique durant les premiers mois de l'année 2014 continue d'être affectée par les difficultés connues en 2013 auxquelles s'est ajouté l'impact de l'épidémie Ebola.** La mise en place de l'Assemblée Nationale le 13 janvier 2014 a marqué la fin de la période de transition militaire de 2009-10, et le retour à la stabilité politique. Néanmoins, les premières estimations indiquent que la relance de l'activité économique attendue ne s'est pas pleinement réalisée. Aussi, en plus des pertes en vies humaines, l'épidémie Ebola a affecté les échanges avec les pays voisins, le transport aérien international, l'hôtellerie ainsi que l'exécution de certains projets publics et des investissements privés. Le taux d'inflation en glissement annuel a continué sa tendance à la baisse, en s'établissant à 9,9 % à fin mai 2014, en dépit de l'augmentation de 5 % des prix des produits pétroliers en février 2014.
- La performance dans la mise en œuvre du programme appuyée par la FEC continue d'être soutenue, malgré un environnement difficile en 2013.** Tous les critères de réalisation quantitatifs du programme appuyé par la FEC à fin décembre 2013 ont été respectés (Tableau 1). Les données disponibles indiquent également que les objectifs indicatifs à fin mars 2014 ont été atteints, sauf un. La mise en œuvre des réformes structurelles en 2013 a connu des retards dus aux perturbations sociopolitiques exacerbées par les difficultés dans la fourniture des services sociaux de base, les retards dans la mobilisation de l'assistance extérieure, et des faiblesses dans la coordination des réformes. Des retards ont été enregistrés également dans la mise en œuvre des repères structurels prévus au cours du premier semestre 2014.

A. Exécution budgétaire

4. **Les résultats définitifs de l'exécution du budget 2013 étaient presque égaux aux estimations préliminaires.** Le déficit du solde de base était GNF 48 milliards (0,15 % du PIB) plus élevé qu'estimé au moment de la 3^{ème} revue, reflétant des recettes non-fiscales plus faibles que prévues, largement compensées par une meilleure maîtrise des dépenses. Le déficit budgétaire a été financé comme prévu lors de la 3^{ème} revue de l'accord FEC en ayant recours en particulier aux financements extérieurs et aux ressources exceptionnelles (Fonds Spécial d'Investissement).

5. **La mise en œuvre du budget 2014 durant les premiers mois est marquée par une exécution des recettes moins bonne que prévue, mais aussi par une exécution des dépenses d'investissement en deçà des prévisions, notamment entre janvier et mars.** Reflétant la conjoncture économique, mais aussi des retards dans la mise en œuvre des mesures fiscales et administratives envisagées dans le programme, les recettes non minières ont enregistré une moins-value d'environ 0,56 pourcent du PIB à fin mai 2014. Le retard dans l'ajustement des prix à la pompe des produits pétroliers en début d'année a engendré des manques à gagner sur les taxes pétrolières de 0,24 pourcent du PIB. Par la suite, la non-application du mécanisme automatique d'ajustement des prix à la pompe a entraîné des pertes additionnelles, qui ont été limitées du fait de l'augmentation de 5 pourcent intervenue en février 2014. Par ailleurs, des retards ont été enregistrés dans l'opérationnalisation du Service des Moyennes Entreprises (SME) de la Direction nationale des Impôts — qui n'est devenue effective qu'en mars 2014 avec l'adoption de l'organigramme — et dans le recouvrement des arriérés fiscaux. Les dépenses courantes sont restées contenues dans leurs limites de janvier à mai. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, notamment celles financées sur ressources propres, elles sont restées largement en dessous de l'objectif fixé pour le premier trimestre. Toutefois, la revue régulière du portefeuille des projets et programmes d'investissement ainsi que les mesures prises pour accélérer le traitement des dossiers pour les marchés publics ont permis de relever le niveau d'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources propres, qui sont passées de GNF 462 milliards en mars 2014 à GNF 1.140 milliards en mai 2014. Ainsi, le solde budgétaire de base à fin mars 2014 a été presque égal à zéro, contre un objectif indicatif de GNF -354 milliards, et a atteint un déficit de GNF 321 milliards (0,7 pour cent du PIB) à fin mai 2014.

B. Développements dans le secteur monétaire et des changes

6. **Les développements dans le secteur monétaire ont été marqués par l'amélioration de la liquidité des banques.** Les crédits à l'économie ont augmenté de 35 pourcent en 2013, dont la plus grande partie durant le deuxième semestre ; ils se sont orientés principalement vers les secteurs du commerce. Entre fin 2013 et avril 2014, les crédits ont augmenté de 6 pourcent. La BCRG a baissé le taux directeur de 22 pourcent à 16 pourcent en février 2013 et le taux des réserves obligatoires de 22 pourcent à 20 pourcent en novembre 2013. Les taux d'intérêt sur les souscriptions des banques aux bons du Trésor ont baissé en moyenne de 16 pourcent durant la plupart de l'année 2013 à moins de 11 pourcent en décembre. Le taux de change du franc Guinéen vis-à-vis du dollar américain est resté stable autour de 7000 GNF par dollar en 2013 et au début de 2014.

7. **La situation du système financier reste confortable.** Bien que les indicateurs de stabilité financière se soient légèrement détériorés entre fin 2012 et fin 2013, des progrès importants ont été réalisés dans la gouvernance du secteur financier. Quatre (4) banques ont déjà atteint ou dépassé le

niveau de capital minimum de GNF 100 milliards requis au 30 juin 2016. Le projet de nouveau statut de la BCRG a été adopté par l'Assemblée Nationale le 25 juin 2014. et la BCRG a adopté le plan de développement du secteur financier en avril 2014.

C. Évolution de la dette extérieure

8. **Dans le but de renforcer la gestion prudente de la dette extérieure, le gouvernement a approuvé en mars 2014 un plan d'action à moyen terme préparé avec l'assistance technique de l'Union européenne.** Ce plan vise à renforcer les capacités de la Direction de la Dette et de l'Aide Publique au Développement. Il prévoit la mise en application du nouveau manuel de procédures de la Dette publique et le renforcement des capacités des cadres dans la maîtrise des outils de gestion de la dette. Le gouvernement sollicitera l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTFs) pour mettre en œuvre le plan d'action. Une assistance technique complémentaire de l'Union européenne est en train d'être mobilisée pour accompagner la Direction dans l'opérationnalisation du plan d'action pendant le deuxième semestre 2014. Elle apportera en particulier son appui au Comité National de la Dette publique dont le Décret de création a été adopté en mars 2014. Le projet de Déclaration de politique d'endettement public a fait l'objet d'une large consultation au sein des Directions du Ministère de l'Économie et de Finances, et auprès des Départements sectoriels. Cette consultation a pris plus de temps que prévu, mais est apparue nécessaire pour assurer une meilleure appropriation par tous les acteurs. La finalisation et l'adoption du document interviendront d'ici novembre 2014 sous la supervision du Comité National de la Dette Publique.

D. Mise en œuvre des réformes structurelles

9. **Suite au ralentissement dans la mise en œuvre des réformes structurelles en 2013, le gouvernement a pris des mesures en début 2014 pour accélérer la conduite des réformes.** Comme décrit dans la DPEF pour la troisième revue de l'accord FEC, la plupart des réformes structurelles prévues en 2013 ont connu des retards (Tableau 2). Les membres du gouvernement mis en place en janvier 2014 ont reçu des lettres de mission visant à améliorer le suivi et la coordination des réformes. Un Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER) a été institué et ses textes ont été adoptés en février 2014. Le CCER placé sous l'autorité du Premier Ministre, a pour mission d'assurer le suivi et la coordination des politiques économiques, financières et sectorielles et des programmes de réformes. Il a démarré ses travaux à fin mai 2014. Il bénéficie de l'assistance d'un Comité Technique d'appui pour l'organisation de ses travaux.

10. **La plupart des repères structurels de 2013 reportés sur 2014 ont connu une mise en œuvre plus vigoureuse au premier semestre de 2014, traduisant ainsi la volonté du gouvernement de rattraper les retards enregistrés en 2013.** L'arrêté restructurant la CTSP a été signé en mars 2014 et le gouvernement a préparé les termes de référence pour les consultants à recruter avec l'appui des bailleurs. La commission technique chargée de la finalisation du code des investissements a achevé ses travaux dont les résultats ont été validés en atelier élargi au secteur privé et le projet de loi sera adopté par le gouvernement avant le 25 juillet 2014 (**action préalable**). Concernant les textes d'application de la loi et du Code des marchés publics, les textes d'application relatifs notamment (i) à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; (ii) à l'Administration et le contrôle des grands projets et des marchés publics (ACGP) ; (iii) à la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) ; (iv) aux seuils de passation, ont aussi été validés et seront adoptés par le

gouvernement avant le 25 juillet 2014 (**action préalable**). L'ARMP dispose également depuis le mois d'avril 2014 d'un local en attendant le recrutement de son personnel. Le projet de décret définissant le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique sera adopté par le gouvernement prochainement.

11. **Le gouvernement a également progressé dans la mise en conformité des textes actuels sur les entreprises publiques avec les dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LORF) et au Règlement général de gestion budgétaire et de comptabilité publique (RGGBCP).** Il a préparé avec l'assistance technique du FMI, un avant-projet de loi portant gouvernance financière dans la gestion des sociétés et établissements publics pour mettre en conformité la loi sur ces entités avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP ; le gouvernement entend adopter du projet de loi avant fin septembre 2014 (**repère structurel reprogrammé**).

12. **Le gouvernement poursuit ses efforts dans l'amélioration de la gestion des finances publiques** (Encadré 1).

- Avec l'assistance technique du FMI, un nouveau projet de nomenclature budgétaire a été préparé en juin 2014.
- Des progrès ont été réalisés dans la production des titres de régularisation des exercices antérieurs et le stock des dépenses à régulariser a considérablement baissé sur les trois derniers exercices.
- Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des mesures administratives pour renforcer les recettes budgétaires. Le SME a recensé 1.047 entreprises à fin avril 2014. Le Comité d'évaluation et de réforme de la fiscalité foncière a été institué par arrêté du 19 mars 2014.
- Le projet d'interconnexion des régies de recettes (direction nationale du Trésor, Direction nationale des impôts, Direction générale des douanes) avec la BCRG, est en cours ; une étude a été finalisée dans ce cadre avec l'assistance technique de l'USAID et du Trésor américain en janvier 2014.

13. **Le gouvernement a commencé à mettre en œuvre le nouveau mécanisme de remboursement de crédits TVA élaboré avec l'assistance technique du FMI.** Dans ce cadre, un premier versement de GNF 37 milliards a été effectué en avril sur le compte spécial ouvert à cet effet à la BCRG. Le versement sur le compte a été suspendu au regard de la lenteur observée dans le rythme de remboursement des entreprises minières. À fin avril 2014, les demandes de remboursement de crédits TVA acceptées s'élevaient à GNF 5,9 milliards. Toutefois le montant remboursé n'était que de 178 millions à fin avril 2014. Le faible taux de remboursement s'explique par le montant important de crédits TVA de près de GNF 3 milliards concernant la Société Minière de Dinguiraye devant faire l'objet d'un audit préalable. Un autre facteur était le temps nécessaire pour finaliser le traitement des dossiers de remboursement ; la DNI organisera une réunion avec les entreprises les plus importantes avec l'objectif d'améliorer le processus de soumission des demandes de remboursement, surtout en ce qui concerne le traitement des dépenses de carburant. Par ailleurs, la réconciliation des arriérés de crédits TVA se poursuit. Sur un montant total de GNF 674 milliards de demandes de remboursement à fin 2013, GNF 434 milliards ont été déjà validés. Un programme pluriannuel d'apurement de ces arriérés sur 4 ans (2014 à 2017), basé sur un échéancier de remboursements mensuels a été produit et le montant prévisionnel pour 2014 est de 102 milliards de GNF.

Encadré 1. Guinée : Principaux objectifs poursuivis par les autorités guinéennes pour la modernisation et le renforcement des administrations de recettes en 2014

Administration fiscale

- Développer une approche stratégique pour la modernisation de la DNI
- Adopter un organigramme fonctionnel, rationaliser l'organisation, le pilotage et le contrôle de la DNI
- Mettre en place des structures de pilotage des réformes
- Simplifier et harmoniser les textes fiscaux, élargir l'assiette fiscale
- Généraliser le système déclaratif
- Confirmer et appliquer le principe de la segmentation de la population fiscale
- Mettre en place un service intégré de gestion des moyennes entreprises
- Systématiser l'immatriculation des contribuables (NIF)
- Mettre en place une procédure normalisée de remboursement des crédits de TVA
- Améliorer la programmation, le suivi et l'efficacité du contrôle fiscal
- Assurer la continuité et dynamiser l'action en recouvrement
- Améliorer la qualité des services aux usagers pour promouvoir le civisme fiscal
- Renforcer la gestion et l'allocation moderne des ressources
- Mettre en place une politique de formation adaptée
- Finaliser le projet de refonte du système informatique

Administration douanière

- Poursuivre une démarche stratégique dans la conduite des réformes
- Mettre en place une politique d'analyse et de gestion des risques
- Recourir au fichier valeur pour certains produits sensibles
- Renforcement du contrôle et notamment le contrôle des exonérations
- Renforcer la lutte contre la fraude
- Maitriser la gestion du contentieux
- Élaborer une stratégie de communication et de relations publiques ; élaborer un programme intégré de renforcement de l'éthique et de la bonne gouvernance
- Poursuivre la formation initiale et continue de mise à niveau des personnels
- Renforcer la gestion des ressources humaines
- Donner plus d'autonomie budgétaire et des moyens adaptés aux besoins de la DGD et chercher des financements pour le plan triennal d'équipement
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action informatique, rénovation réseau informatique et électrique, et renforcement de la sécurité des serveurs
- Finaliser le passage à SYDONIA World

14. L'agenda des réformes de la fonction publique a connu des avancées. Le recensement biométrique de la totalité de la fonction publique a démarré en décembre 2013 et se poursuit

avec l'assistance de la Banque mondiale. Les mesures de réforme concernant l'Inspection Générale de l'Administration Publique ont connu un début de mise en œuvre. Le décret portant organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Administration Publique a été signé récemment. L'évaluation du déficit compétences / postes pour les futurs recrutements de l'IGAP a été réalisée par l'audit organisationnel de l'IGAP de 2013.

15. Les réformes du climat des affaires ont permis à la Guinée de gagner 4 places dans le classement de *Doing Business* de 2014. Les progrès ont été nets en matière de création d'entreprises et de transfert de propriété. Les délais pour créer une entreprise ont été ramenés à 3 jours environ en 2014 contre 16 jours en 2012. Le nombre de procédures requis a été réduit à 5 en 2014 contre 12 en 2012. Un décret a été pris en mai 2014, pour éliminer toute obligation de constitution d'un capital social minimum pour la création d'une société à responsabilité limitée. La Commission nationale OHADA a été aussi créée au sein du Ministère de la Justice en mars 2014 pour élever les standards nationaux en droit des affaires au niveau de l'OHADA. Un décret portant ratification du traité révisé de l'OHADA a été pris en mai 2014. Le Conseil Supérieur de la Magistrature a été installé en juin 2014.

16. Les réformes dans le secteur minier ont été accélérées, bien que toutes les mesures prévues en 2013 ne soient pas encore entièrement mises en œuvre. Le gouvernement a approuvé quatre textes d'application du Code minier en janvier 2014, mais une revue de ces textes suggère des possibilités d'amélioration. Avec l'assistance technique des partenaires, y compris le FMI, le travail se poursuit pour finaliser les 6 textes restant à approuver. Le gouvernement a approuvé en mars 2014 un nouveau schéma directeur pour le développement des infrastructures auxiliaires de transport. Le gouvernement a signé avec ses partenaires un cadre d'investissement pour l'exploitation du minerai de fer de Simandou et la construction des infrastructures afférentes. Le cadre d'investissement a été ratifié par l'Assemblée Nationale le 14 juin 2014. Conformément au Code minier, le gouvernement a lancé un appel d'offres pour la cession des droits d'exploitation de trois blocs de bauxites dans la préfecture de Boffa. Quatre compagnies ont soumis des offres avec un ticket d'entrée minimum de 200 millions de dollars par bloc et les offres ont été ouvertes le 21 mai 2014 et le processus d'attribution des contrats se poursuit, sous la conduite d'un cabinet privé. Concernant la revue des titres miniers, trois contrats miniers ont été déjà entièrement revus, dont les droits d'un contrat concernant les concessions des blocs 1 et 2 de Simandou, ont été retirées.

17. Les mesures de redressement du secteur de l'électricité se poursuivent. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'adjonction thermique de 100 MW, l'audit technique de l'achat des groupes électrogènes de la compagnie Asperbras a été finalisé, ce qui a permis d'aboutir à l'annulation du contrat. Un dossier de consultation des entreprises (DCE) a été élaboré et un appel d'offres restreint sera lancé pour l'achèvement du projet 100 MW avec l'assistance du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement. S'agissant de la réhabilitation de la centrale thermique Tombo V à Conakry sur financement de la Banque Islamique de Développement (BID), la négociation du contrat est en cours. En attendant l'achèvement du projet d'adjonction de puissance électrique supplémentaire, le contrat de location d'Aggreko se poursuit conformément aux prévisions jusqu'en septembre. Une mission de *due diligence* pour la mise en place d'un Partenariat Public Privé (PPP) auprès de la compagnie Électricité de Guinée (EDG) a été réalisée et le processus d'appel d'offres est en cours pour le recrutement d'un partenaire pour la gestion d'EDG avec l'assistance de la Banque mondiale et de la Société Financière Internationale. Enfin, un mécanisme de coordination et de mobilisation des financements des bailleurs de fonds en appui aux projets prioritaires du plan de redressement du secteur de l'électricité a été mis en place et a tenu sa première réunion en mi-février 2014.

POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR LE RESTE DE L'ANNÉE 2014

A. Perspectives macroéconomiques pour 2014

18. **Le gouvernement maintient sa politique pour assurer une stabilisation macroéconomique pour 2014. Reflétant les développements du 1^{er} semestre, y compris les retards dans la reprise des investissements miniers, les pénuries d'énergie, et l'épidémie Ebola, la prévision pour la croissance en 2014 a été révisée à 3,5 pourcent, en dessous des 4,5 pourcent projetés initialement.** Néanmoins, par rapport à 2013 l'économie serait stimulée par la bonne tenue du secteur agricole et des constructions. La signature du cadre d'investissement avec Rio Tinto pour l'exploitation de Simandou en mai 2014 devrait permettre une reprise graduelle des travaux relatifs à la finalisation de l'étude de faisabilité à partir du dernier trimestre de 2014. En outre, l'économie bénéficiera au second semestre 2014 de l'amélioration de la desserte en électricité avec l'augmentation de la production. Sur la base des développements du 1^{er} semestre, le gouvernement maintient ses objectifs de ramener l'inflation à 8,5 pourcent et de maintenir le taux de couverture des importations par les réserves brutes de la BCRG nettement au dessus de 3 mois d'importations.

B. Politique budgétaire

19. **Compte tenu des développements du premier semestre, des dépenses supplémentaires et de nouvelles ressources, le gouvernement entend soumettre un projet de loi de finances rectificative.** Les recettes publiques sont réévaluées à un niveau de 19,3 pourcent du PIB soit environ 0,4 point de pourcentage du PIB en deçà de la prévision de 19,7 % lors de la 3^{ème} revue de l'accord FEC. Cette réduction reflète la révision à la baisse du taux de croissance de l'économie et les retards dans la mise en œuvre des mesures administratives de recettes, ainsi que le manque à gagner sur les recettes pétrolières, partiellement compensé par des recettes exceptionnelles non-fiscales de la Société Guinéenne de Pétrole et des autres mesures de collecte des arriérés fiscaux. Avant fin juillet, 2014, le gouvernement amendera l'arrêté sur le mécanisme automatique d'ajustement des prix des produits pétroliers pour tenir compte des difficultés d'opérer de faibles ajustements répétés et l'appliquera à partir d'août.

20. **Le budget rectificatif prendra également en compte des besoins de dépenses nouvelles. Les dépenses courantes augmenteront de 0,7 pour cent du PIB.** Ceci reflète des épargnes sur la masse salariale (0,2 pour cent du PIB) atténués par des allocations additionnelles pour le fonctionnement de la nouvelle Assemblée Nationale (0,2 pour cent du PIB) et des transferts au titre des bourses universitaires plus importantes que prévues (0,3 pour cent du PIB). En plus, le budget inclura des dépenses courantes et des investissements s'élevant à 0,6 pour cent du PIB correspondant à des dépenses budgétisées en 2013, mais qui ont fait l'objet de dégagements pour des besoins de clôture de l'exercice dans les conditions initialement prévues (Encadré 2). Les dépenses d'investissement sur ressources internes ont été augmentées de 0,6 pour cent du PIB pour financer la réhabilitation du centre de conférences du gouvernement Palais des Nations (0,8 pour cent du PIB), de nouveaux projets routiers, et pour faire face à la contrepartie nationale au titre des projets d'interconnexion régionale du réseau électrique et d'adjonction des 100 MW. La recapitalisation de la BCRG (0,3 pour cent du PIB) a été reportée en attendant les recommandations du FMI,

Encadré 2. Dépenses dégagées en 2013 et rebudgétisées en 2014

Pour assurer une meilleure maîtrise des arriérés intérieurs, le gouvernement a pris en 2011 des dispositions visant à limiter la durée de la période complémentaire ainsi que le montant des dépenses en cours. Compte tenu des contraintes de trésorerie rencontrées à la fin de l'exercice 2013 et pour respecter les dispositions précédemment énoncées, il a dû procéder à des dégagements à hauteur de 243 milliards GNF pour des dépenses déjà effectivement engagées. Ces dépenses doivent faire l'objet d'une nouvelle inscription budgétaire pour permettre leur paiement en LFR 2014. La source des problèmes rencontrés en 2013 était un manque de coordination dans la préparation et le suivi de l'exécution des plans d'engagements et le plan de trésorerie. Soucieux de ne plus rencontrer ce genre de difficulté dans l'avenir et conformément à la politique de régulation des dépenses qu'il entend conduire, le gouvernement prend l'engagement ferme de faire strictement correspondre désormais les engagements de dépenses en cours d'année avec sa capacité d'assurer leur paiement à travers le suivi de plans de trésorerie et d'engagements glissants et concordants. En outre, le Ministère du Budget s'assurera que les limites de trésorerie seront établies avant la finalisation du plan d'engagement.

21. **Le gouvernement limitera les subventions à l'EDG au montant prévu dans le budget.** Vu l'avancement du processus de recrutement d'un partenaire pour la gestion d'EDG et pour éviter les surcoûts d'une étude pour la préparation d'un contrat de performance détaillé, le gouvernement notifiera EDG (avant le 25 juillet 2014) par une lettre conjointe du Ministre d'État de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Énergie et de l'Hydraulique que les engagements de l'État au titre des subventions à cette entreprise seront limités aux inscriptions dans la Loi des Finances rectificative et que EDG doit éviter des arriérés fournisseurs (**action préalable**).

22. **Le gouvernement maintient son objectif d'assurer le financement du budget sans avoir recours au financement monétaire outre que l'utilisation des ressources provenant des recettes exceptionnelles minières de 2011 et continuera sa politique de gestion des dépenses sur base caisse.** Le projet de budget rectificatif inclut un déficit du solde de base de 4,0 pour cent du PIB comparé à un objectif de 2,6 pour cent du PIB dans le budget initial. Le déficit additionnel sera financé d'une partie des montants non dépensés de sept millions de \$EU de l'appui budgétaire en 2012 de la Banque Africaine de Développement et le reliquat de 140 milliards de GNF du Fonds spécial d'investissement auquel s'ajoutera le reliquat disponible en fin 2013 sur les recettes exceptionnelles de Rio Tinto. Le gouvernement anticipe de combler le reste des besoins de financements (0,9 pour cent du PIB) par de nouvelles recettes exceptionnelles : le gouvernement projette d'obtenir au moins 600 millions de dollars EU au titre des droits d'exploitation des trois blocs de bauxite de Boffa ; l'évaluation des offres, qui ont été ouvertes le 21 mai 2014, par un consultant est en cours. Un montant maximum de 62,5 millions de dollars (437,8 milliards de GNF) tiré de ces nouvelles recettes exceptionnelles peut être utilisé pour maintenir les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures ; l'ajusteur du programme pour les recettes minières exceptionnelles pour les critères de performance concernés est révisé en conséquence (voir ¶22 du Protocole Technique de Suivi). Le reste devrait être utilisé de manière efficace et durable pour les dépenses d'investissement à moyen terme dans le cadre du FSI.

C. Politiques monétaires et des changes pour 2014

23. **La BCRG poursuivra le desserrement progressif et prudent de sa politique monétaire en tenant compte de l'évolution de l'inflation et des réserves internationales.** Celui-ci devrait se

matérialiser par la baisse de 16 pour cent à 13 pour cent du taux directeur, qui sera accompagnée par le dé plafonnement des taux d'intérêt sur les émissions de bons de trésor. La BCRG continuera à évaluer l'évolution des conditions de crédit domestique, et les impacts des changements de politiques sur les conditions de financement de l'économie avant d'envisager une baisse du coefficient de réserves obligatoires. En attendant, avec l'assistance technique du FMI, la BCRG continuera à développer des outils pour une meilleure appréciation des conditions de liquidité de l'économie et la création d'un deuxième guichet de refinancement sur lequel l'allocation des ressources se fera par le mécanisme de marché (procédure d'adjudication). Elle renforcera également le marché monétaire à travers des efforts pour supporter la création d'un marché interbancaire en monnaie nationale. Un nouveau système d'évaluation du crédit permettra d'améliorer les informations sur le risque. Enfin, la BCRG facilitera l'implication du public dans le financement des besoins de l'État par les émissions des bons du Trésor dématérialisés et sous la forme de certificats et d'obligations.

24. **Dans le domaine des changes, le taux de change continuera d'être déterminé sur la base des mécanismes de marché.** Pour améliorer davantage le rôle des mécanismes de marché, la BCRG élargira si les conditions sont favorables de 3 % à 5 % la marge de fluctuations du taux établi par les banques par rapport au taux du marché interbancaire hebdomadaire de la BCRG. Le Conseil d'Administration de la BCRG a approuvé en juin 2014 sa politique d'investissement de ses réserves de change sur la base des recommandations du FMI et des standards internationaux qui lui permettra de réorienter ses dépôts vers les banques qui remplissent les critères de cotation fournie par deux agences de notation avec la note minimum « A » (**action préalable**). La BCRG a publié sur son site web le rapport d'opinion de l'auditeur externe au 31 décembre 2013. Les principales mesures structurelles concernent l'élaboration au 3^{ème} trimestre 2014 d'une instruction relative aux services financiers mobiles, la révision du code des assurances—dont un projet sera transmis au Gouvernement en novembre 2014 avant d'être soumis à l'Assemblée Nationale—et l'adoption d'une nouvelle réglementation sur la bancassurance et la micro-assurance, et leur publication d'ici fin décembre 2014.

Encadré 3 : Évaluation des sauvegardes : Réformes prioritaires

La dernière évaluation des sauvegardes a été complétée en avril 2012. Parmi les recommandations de cette évaluation, les premières priorités pour la BCRG dans le court terme sont les suivantes :

- La finalisation de la politique d'investissement de la BCRG : Suite à l'adoption des statuts de la BCRG par l'Assemblée Nationale, le Comité de Politique Monétaire confirmera la politique d'investissement des réserves de change approuvée par le Conseil d'Administration en juin 2014.
- La recapitalisation et la réforme des opérations de la BCRG pour renforcer sa viabilité financière. La BCRG attend les recommandations des missions d'assistance techniques du FMI prévues en 2014–15. La BCRG attend la deuxième tranche de sa recapitalisation, en attendant l'évaluation des besoins réels par l'assistance technique fournie par le FMI.
- La mise en conformité avec les normes comptables internationales, avec l'assistance d'une institution sœur similaire et/ou les autres fournisseurs d'assistance technique après la mise en œuvre de ces normes par une institution similaire.

D. Réformes structurelles

25. **Les réformes structurelles demeurent une priorité du gouvernement et une condition sine qua non pour une plus forte croissance, la réduction de la pauvreté, et pour que la Guinée bénéficie de ses ressources naturelles.** Le Conseil de Coordination Économique et des Réformes

(CCER) se réunira une fois par mois et toutes les fois que cela s'avère nécessaire et son Comité Technique se réunira deux fois par mois. Le secrétaire exécutif du CTSP a été nommé par arrêté du Premier Ministre récemment et d'ici fin août, la CTSP sera installée dans ses nouveaux bureaux. Des recrutements sont en cours avec l'appui de la Banque mondiale et de la Banque Africaine de Développement pour renforcer les capacités de la CTSP et seront finalisés d'ici novembre ; l'Union européenne poursuivra son assistance technique actuelle à la CTSP, et mobilisera aussi des expertises court terme additionnelles dans le cadre d'un nouveau programme qui démarrera début 2015. Ces instances permettront d'assurer une revue régulière (i) du plan d'action prioritaire préparé par le gouvernement ; (ii) du programme de réforme économique et financière ; et (iii) de l'état d'exécution de lettres de missions des départements. Les mesures structurelles clés visent à renforcer la gestion des finances publiques, reformer la fonction publique, améliorer le climat d'affaires, à renforcer la réforme du secteur minier et à restaurer la viabilité financière du secteur de l'électricité, tout en augmentant la fourniture d'électricité.

Gestion des finances publiques

26. **Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan de Réforme des Finances Publiques (PREFIP) adopté en mai 2014 (Encadré 4).** Dans ce cadre, il est prévu d'accélérer l'opérationnalisation des dispositions des nouveaux textes (LORF et RGGBCP) et d'adopter d'ici fin Septembre 2014 le 2^{ème} texte d'application de la LORF, à savoir le décret portant Gouvernance des Finances publiques.

Encadré 4 : Le plan de réforme des finances publiques (PREFIP)

Le PREFIP, approuvé par le Conseil des ministres en mai 2014, a été préparé avec l'appui d'une assistance technique de l'Union européenne. Il prend appui sur une évaluation complète du système actuel de gestion des finances publiques de la Guinée à travers l'exercice PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability – Dépense Publique et Responsabilité Financière*) réalisé par les autorités guinéennes avec l'appui du FMI en avril-juin 2013. Le PREFIP comporte au total 13 programmes dont neuf programmes de réformes couvrant l'ensemble des compartiments de la gestion des finances publiques et quatre programmes de soutien aux réformes. Les 9 programmes de réforme se présentent comme suit : (1) Programmation et préparation du budget, (2) Mobilisation et gestion des recettes intérieures, (3) Mobilisation des ressources extérieures et gestion de la dette, (4) Gestion des dépenses publiques, (5) Gestion du Patrimoine de l'État, (6) Gestion de la Trésorerie, (7) Réforme comptable et système d'information financière, (8) Finances locales, et (9) Systèmes de contrôles internes et externes. Les 4 programmes de soutien aux réformes sont : (10) Formation et ressources humaines, (11) Système d'informatisation, (12) Réhabilitation des infrastructures, (13) Communication. L'ambition est de mettre en place d'abord les fondamentaux, avant d'aborder les réformes plus complexes.

Le dispositif de pilotage pour le suivi, la coordination de la mise en œuvre du PREFIP s'aligne sur les cadres institutionnels existants. Il sera constitué au niveau politique par le Comité de pilotage des finances publiques élargi (COFIP élargi) et reposera sur une Coordination technique structurée autour de la Cellule Technique de suivi des programmes (CTSP), et des Comités Techniques de réforme pilotés au niveau des Directions (points focaux). La réforme se veut une initiative d'envergure nationale, et implique aux côtés du Ministère de l'Économie et des Finances, les ministères sectoriels, les entités publiques, (Sociétés et Etablissements publics, Collectivités Territoriales), les Institutions nationales (Cour des Comptes, Parlement), le secteur privé, la société civile.

27. **Le gouvernement adoptera avant fin septembre 2014 une nouvelle nomenclature budgétaire (repère structurel reprogrammé).** Cette nomenclature, développée en consultation avec les partenaires au développement et avec l'assistance technique du FMI, comprendra une classification fonctionnelle pour mieux cibler les dépenses de réduction de la pauvreté tout en prenant en compte les aspects liés au traitement des revenus provenant des ressources naturelles. Le retard dans la mise en

œuvre de ce repère structurel prévu en juin 2014 reflète le retard dans la mobilisation de l'assistance technique pour la finalisation de cette nomenclature et la prise en compte des aspects liés aux ressources naturelles.

28. Le gouvernement approfondira les réformes en matière de modernisation des régies de recettes et mettra en œuvre les réformes structurelles suivantes :

- La poursuite du renforcement du Service des Moyennes Entreprises à travers un appui au pilotage, au renforcement du recouvrement et de la programmation du contrôle fiscal d'ici fin décembre 2014,
- la finalisation de la révision du Code général des impôts, du Code des douanes et du Tarif des douanes, prévue d'ici fin décembre, 2014,
- la poursuite de la réforme de la fiscalité foncière avec la production d'un plan d'action permettant l'accroissement à moyen terme des recettes foncières,
- la révision de la procédure de dédouanement sera finalisée en fin septembre 2014 ; l'application d'un contrôle douanier basé sur le risque grâce à l'utilisation sélective des déclarations SYDONIA ++, puis SYDONIA World d'ici fin décembre 2014, et le démarrage de l'informatisation des postes douaniers de l'intérieur d'ici fin décembre 2014,
- la poursuite des améliorations introduites dans les procédures de dédouanement pour faciliter le partenariat avec le secteur privé à travers des accords de paiements échelonnés des droits de douane.

29. Le Fonds Spécial d'Investissement poursuivra ses activités avec la finalisation des critères d'éligibilité des investissements et du processus de sélection des projets d'investissements. Le FSI soumettra à son comité de direction les critères d'éligibilité des investissements publics à son financement avant fin septembre 2014.

30. L'audit des arriérés intérieurs est en cours avec l'assistance de l'AFD. Le processus de recrutement du cabinet chargé de l'étude a été lancé. Sur la base des résultats de l'audit, le gouvernement approuvera un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs d'ici décembre 2014, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 (**repère structurel**).

31. Le Trésor approfondira la mise en œuvre de la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT). L'architecture du Compte Unique du Trésor a été finalisée, ainsi que la convention de gestion des comptes et la convention portant sur la titrisation des avances de la BCRG au Trésor. Dans ce cadre, il est prévu d'ici fin 2014 la création d'un compte centralisateur à la BCRG, le transfert des comptes des entités publiques autonomes (EPA) et des collectivités locales (**repère structurel reprogrammé et reformulé**), l'apurement des soldes débiteurs des comptes publics auprès des banques primaires, la révision de la loi du 29 mars 2011 sur les principes généraux de gestion par le Trésor Public des fonds appartenant à des organismes publics autres que l'État pour sa mise en cohérence avec la LORF et le RGGBCP.

32. Le gouvernement a pris une décision en juin 2014 quant au traitement des comptes d'imputation provisoire pour les années exceptionnelles (2005–10). Ce traitement consistera à solder ces comptes sur un seul exercice sans établir conséquemment les pièces justificatives relatives. Le gouvernement mènera cet exercice après consultation de la Cour des Comptes et accord préalable de l'Assemblée Nationale. Les travaux sur la régularisation des comptes d'imputation provisoire pour

2011–12 sont bien avancés. Les soldes des comptes d'imputation provisoire 2011–12, ont été réduits à hauteur de 75 pourcent et les écritures de régularisation correspondantes ont été passées. Sur cette base, le gouvernement produira les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 et 2012 d'ici décembre 2014 (**repère structurel**).

Fonction publique

33. **Le gouvernement a fait des avancées au niveau de l'agenda des réformes de la fonction publique dont l'objectif est d'améliorer la productivité de l'administration, et la gestion des recrutements, des carrières et de la masse salariale.** Le recensement biométrique devrait être finalisé avant fin-septembre 2014 pour servir de base au plan de réforme de la fonction publique et au plan d'action du Programme de réforme et de modernisation de l'État (PREMA), qui devraient être adoptés fin décembre 2014 (**repère structurel**). Les résultats préliminaires de la première phase du recensement biométrique indiquent qu'environ 10 pourcent des employés de la fonction publique n'ont pas rempli les fiches d'identification. La signature récente du décret portant organisation et fonctionnement de l'Inspection Générale de l'Administration Publique (IGAP) permettra les mesures ci-après : (i) le renforcement des capacités de contrôle de l'IGAP (recrutement, formation, manuel de procédures) (janvier 2015) ; (ii) l'élaboration et l'informatisation des cadres organiques et la description des postes (d'ici décembre 2014) ; (iii) l'évaluation du déficit compétences/postes pour les futurs recrutements (après le recensement biométrique) ; et (iv) la programmation du redéploiement des agents payés, non postés et excédentaires et des préretraites (décembre 2014). Leur mise en œuvre se poursuit avec l'assistance de la Banque mondiale.

Climat des affaires

34. **Les réformes prévues dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires visent à augmenter l'investissement et la croissance, réduire la pauvreté, et faire de la Guinée un pays émergent.** Le retard dans l'adoption du Code d'Investissement—initialement prévu d'être soumis à l'Assemblée Nationale avant fin juin 2014 mais maintenant prévu d'être adopté par le gouvernement avant le 25 juillet—est dû au changement du management à la tête du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises. Pour ce qui concerne la coordination des Réformes du Secteur Privé, le Gouvernement a décidé de mettre en place d'ici fin décembre 2014, le Groupe Thématique pour le Développement du Secteur Privé (GTDSP) ainsi que le cadre du Dialogue Public-Privé (DPP) pour coordonner les réformes dans le secteur. Le programme de réforme de la justice est en cours de finalisation et devrait pouvoir être approuvé par le gouvernement en fin septembre 2014 (Encadré 5). Ce programme comportera un volet visant à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux, ainsi qu'un calendrier pour la création d'une Chambre économique. Un projet de création d'un tribunal de commerce est aussi en étude et prévoit un programme de formation de magistrats. Au niveau de l'Agence de la Promotion des Investissements Privé (APIP), un consultant international sera recruté avec l'appui du groupe de la Banque mondiale, pour accompagner l'APIP dans la formulation d'une stratégie de promotion des entreprises et un plan d'affaires sera réalisé d'ici fin décembre 2014.

Encadré 5. Secteur de la Justice : Programme de réformes

Les États généraux de la Justice, tenus du 28 au 30 mars 2011, ont révélé de nombreux dysfonctionnements des institutions judiciaires et pénitentiaires. Au plan institutionnel et législatif, on note la non opérationnalité de la Commission nationale OHADA et le Conseil supérieur de la Magistrature, l'absence de la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes qui ne sont pas encore mis en place, l'inadaptation de la plupart des textes législatifs avec les engagements internationaux de la Guinée. Il est ressorti aussi que la corruption est très répandue ainsi que les abus de pouvoir du personnel judiciaire, pénitentier, et des forces de défense et de sécurité envers la population, le non-respect des lois relatives aux procédures de convocation, de garde à vue et de détention. Les mécanismes de contrôle et de sanction sont insuffisants, notamment au niveau du Parquet, et ne protègent pas contre les abus. Enfin, on note un sous-équipement, une dotation budgétaire insuffisante, des infrastructures vétustes, et un personnel vieillissant, et l'absence de formation adaptée.

Le Projet de programme de réforme de la Justice a été préparé en 2012 avec l'appui d'une assistance technique de l'Union européenne. L'objectif global de la réforme est d'améliorer l'État de droit et la gouvernance dans le domaine de la justice en République de Guinée. L'objectif spécifique est d'améliorer l'indépendance et l'accès à une justice impartiale et plus humaine. Les axes stratégiques sont les suivants (i) Consolidation de l'État de droit, (ii) Accès à une justice intègre et efficace, (iii) Refonte du système pénitentiaire, et (iv) Pilotage de la réforme. Un décret a été pris en mars 2013 pour la création du Comité National de Pilotage de la réforme de la Justice qui devrait procéder bientôt à l'adoption du programme de réforme.

Secteur minier

35. **Les objectifs de la politique minière portent sur la promotion des investissements miniers, l'appui aux projets en cours de développement et le suivi du respect des engagements légaux et contractuels pour faciliter le passage desdits projets à la phase de production conformément au calendrier prévu.** Une lettre de politique minière est en préparation et sera finalisée d'ici décembre 2014. Au niveau des exploitations artisanales, une parcellisation des zones artisanales est prévue pour 2014. Le gouvernement a prévu aussi de conduire une étude sur l'organisation de la recherche artisanale d'or et a sollicité une assistance pour la finalisation de cette étude pour au plus tard à fin décembre 2014. Pour rassurer les investisseurs et maximiser ses revenus tirés de ce secteur, le gouvernement a redoublé ses efforts pour finaliser le processus de réintégration de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) et la Guinée a été acceptée comme « conforme à l'ITIE » le 2 juillet 2014. Pour assurer la transparence dans la gestion des titres miniers, la modernisation du cadastre minier est en cours avec l'assistance de la Banque mondiale. Un audit du système d'informations géologiques et minières a déjà démarré dans ce cadre. Le processus sera finalisé d'ici fin décembre 2014. Pour assurer l'égalité de traitement des investisseurs, le gouvernement continuera d'appliquer strictement les règles du nouveau code minier pour concéder de nouveaux titres et concessions miniers.

36. **Les textes d'application du code minier sont en cours de finalisation.** Quatre décrets ont été signés le 17 janvier 2014. Cependant, les experts qui assistent le gouvernement indiquent que le décret complétant les dispositions fiscales du code minier, celui portant sur la gestion des permis, ainsi que le contrat-type devraient être révisés. Le travail se poursuit pour finaliser les six décrets

restants ainsi que leurs arrêtés. Le ministère des mines et de la géologie a constitué des commissions internes qui ont commencé à travailler sur les projets de textes disponibles. Les problèmes relatifs à l'indemnisation des populations qui pourraient être affectées par les activités minières sont délicats et nécessitent une approche participative qui assujettit la finalisation des décrets afférents à un besoin de financement pour conduire les consultations avec les populations. Le gouvernement a sollicité un appui financier de la Banque Mondiale et des autres partenaires techniques et financiers et a exprimé un besoin d'accompagnement par des experts. Il sollicitera également l'assistance technique du Fonds monétaire international pour réviser les décrets relatifs à la taxation des compagnies minières. Malgré les incertitudes sur la mobilisation de l'assistance sollicitée, le gouvernement a l'intention de finaliser ces textes d'application d'ici la fin de l'année 2014.

37. **Le gouvernement a l'intention de finaliser la révision des contrats miniers d'ici fin décembre 2014.** Sur les 18 conventions, la révision de 3 conventions est achevée et les travaux pour les 15 autres conventions sont très avancés. Le comité technique de revue des contrats miniers (CTRCM) a fait des recommandations sur 3 premiers contrats miniers (Rio Tinto, BSGR, AMC), dont un contrat a fait l'objet de résiliation par le comité stratégique et le gouvernement. Les recommandations sur le deuxième contrat approuvées par le CTCRM devraient conduire à un avenant à ce contrat qui sera soumis au conseil des ministres. Le CTCRM finalisera avec l'appui des cabinets d'audit les différents rapports d'audits en cours. La procédure de recrutement d'un analyste financier est en cours pour appuyer le processus de revue par l'utilisation, l'amélioration et l'analyse des modèles financiers.

38. **Le gouvernement a décidé de limiter le rôle de la SOGUIPAMI à la gestion des participations de l'État dans le secteur minier.** Un rapport récent financé par la Banque mondiale a proposé plusieurs options pour le rôle de la SOGUIPAMI, compagnie privée créée par le gouvernement pour gérer ses actions dans le secteur minier. Conformément aux objectifs du gouvernement appuyés par l'accord FEC, décrits dans la déclaration de la première revue du 11 septembre 2012, et sur la base des recommandations de l'étude, le gouvernement entend adopter d'ici septembre 2014 un décret définissant la rôle et les relations de SOGUIPAMI avec l'administration (**repère structurel reprogrammé**) et limitant ses activités à la gestion des participations de l'État dans les sociétés minières, tel que décrit dans l'option 1 du rapport du consultant. Toutes les recettes provenant de ces participations devront être transférées directement au Trésor Public et les charges de fonctionnement seront couvertes entièrement par le budget de l'État. SOGUIPAMI ne s'engagera pas dans les activités financières entraînant un endettement sous toutes ses formes. SOGUIPAMI ne possédera pas des participations de compagnies actives dans l'exploitation ou les infrastructures. Un décret à cet effet sera adopté par le gouvernement prochainement. Cela permettra à la SOGUIPAMI de se concentrer sur la tâche importante de garantir que les actions du gouvernement dans le secteur minier sont gérées dans l'intérêt de l'État.

39. **La signature récente du cadre d'investissement du projet de fer du Simandou et le démarrage possible de plusieurs autres grands projets dans le secteur de la bauxite vont poser des défis importants à la capacité limitée du gouvernement.** Le gouvernement a commencé les discussions avec ses partenaires extérieurs et les compagnies impliquées pour renforcer la capacité dans le but d'assurer que les projets ne sont pas retardés à cause de la faiblesse des capacités du gouvernement à fournir les services administratifs nécessaires. En septembre 2014, le ministère des

mines et de la géologie organisera une conférence avec toutes les parties prenantes et les partenaires pour obtenir le support nécessaire et développer un plan d'action pour le renforcement des capacités dans une large palette de secteurs de l'administration. De même, d'ici fin 2014, le gouvernement préparera un plan d'action pour renforcer le ministère des mines et de la géologie, y compris l'établissement d'un guichet unique pour assister les compagnies minières dans l'obtention des permis et services gouvernementaux nécessaires.

Secteur énergétique

40. **L'augmentation de la production d'électricité, la réhabilitation des réseaux de transmission et de distribution, l'amélioration de la gouvernance d'EDG, restent les priorités du gouvernement.** Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des sept projets prioritaires du plan de redressement du secteur de l'électricité (1) réhabilitation et renforcement de la production hydroélectrique, 2) réhabilitation des centrales thermiques de Tombo III et Tombo V, 3) appui au redressement d'EDG, 4) restructuration et renforcement du secteur , 5) réhabilitation et renforcement du réseau de transport, 6) adjonction d'une capacité de production thermique de 100 MW, 7) réhabilitation des réseaux de distribution de Conakry. Concernant la réforme du secteur, le recrutement du consultant qui doit assister le Ministère de l'Énergie et de l'Hydraulique dans la préparation d'une nouvelle loi sur l'électricité et une loi sur les partenariats public-privé est en cours avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agence Française de Développement (AFD). Les projets de loi seront disponibles fin décembre 2014. Le gouvernement adoptera les projets et textes d'application de ces lois d'ici mars 2015. Le processus de recrutement du partenaire pour la gestion d'EDG est en cours et sera complété d'ici fin décembre 2014 (**repère structurel**).

Secteur agricole

41. **L'autosuffisance alimentaire en 2017 demeure le principal objectif de la politique agricole.** Mais le secteur s'inscrit déjà dans le moyen terme sur la vision portant « Guinée, puissance agricole émergente en 2025 » qui s'appuiera sur la mise en œuvre de pôles de développement tenant compte des potentialités et des filières de production. Pour l'instant, le gouvernement continuera à faciliter l'accès des paysans aux semences et engrais de qualité et à renforcer l'équipement des agriculteurs et les capacités des services publics en charge de la recherche agronomique, de la vulgarisation et des statistiques. Ces efforts permettront de maintenir une croissance élevée de la production rizicole et de préparer les conditions pour réaliser à partir de 2015 des investissements supplémentaires dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts seront aussi engagés pour relancer les exportations de café, avec la finalisation du processus d'agrément du café Ziama, et la filière fruits et légumes et le coton.

42. **Le gouvernement entend entreprendre des actions dans la réforme du secteur agricole en 2014.** Suite aux actions déjà engagées depuis 2011, il compte accélérer le rythme de préparation des aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau et procéder au désenclavement des bassins de production, avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Le système d'information sur les marchés et le suivi des importations alimentaires seront renforcés et intégrés au Bureau de Stratégie et Développement pour pérenniser cette fonction. Les organes de la Chambre nationale d'Agriculture seront renouvelés avec l'organisation d'élections consulaires d'ici fin 2014 après avoir procédé à un toilettage des textes régissant cette institution. Le projet de document de la loi d'orientation agricole sera partagé entre les différentes structures du Ministère

avant l'organisation des ateliers régionaux. La validation de ce projet et la promulgation de la loi pourront être envisagées d'ici la fin de 2014, ce qui permettra de jeter les bases juridiques de la transformation de l'agriculture traditionnelle et de la sécurisation foncière des investissements privés. Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement identifiera d'ici la fin de l'année 2014, les possibilités de renforcement du compte revolving qu'il finance, à travers notamment la revue du niveau de subvention des intrants agricoles et des équipements. Les résultats des campagnes agricoles passées montrent un taux de recouvrement du compte revolving satisfaisant, passant de 59,54 % en 2011–12, à 89 % pour la campagne agricole 2012–13, pour atteindre 92 % pour la campagne 2013–14. Les mesures seront prises pour renforcer le système de recouvrement des prêts du fonds revolving à travers notamment (i) la vente au comptant et (ii) la caution solidaire des Organisations Paysannes Agricoles (OPA) crédibles.

E. Financement du programme

43. **Le gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2014 est entièrement couvert. L'essentiel des financements viendra des ressources extérieures.** Le budget bénéficiera d'une économie sur le service de la dette suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en 2012. Presque tous les créanciers membres du Club de Paris ont signé, ou pourraient signer dans un futur proche, les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette. Les créanciers multilatéraux ont déjà fourni la réduction de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTTE et l'IADM, à l'exception de deux institutions avec lesquelles les discussions sont en cours. En outre, le gouvernement a poursuivi les discussions avec les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette ; cependant, une grande partie n'a pas répondu à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette mais plusieurs n'ont pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit devraient couvrir les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

44. **Les autorités continueront d'accorder une priorité aux prêts concessionnels et aux dons dans la mobilisation des financements extérieurs.** Toutefois, pour financer certains projets, notamment pour les grands projets d'infrastructures et d'énergie, cela pourrait s'avérer difficile à cause de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles des bailleurs. Le gouvernement entend s'assurer que tous les emprunts publics, y compris ceux non concessionnels, sont contractés dans le cadre de la politique d'endettement public afin de préserver la viabilité de la dette publique. Le gouvernement est en discussion sur un prêt extérieur pour financer un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry. Les conditions du financement proposé sont non concessionnelles. Ce projet est urgent parce que le réseau devrait être prêt pour établir la connexion du barrage à Conakry en cours de construction quand il débutera la production d'électricité en 2015. En outre, le projet a un taux de rentabilité élevé et est très important pour appuyer la croissance économique et la réduction de la pauvreté, et aussi maîtriser le déficit du secteur électricité. Dans ce contexte, le gouvernement compte solliciter l'approbation du FMI pour engager ce projet et créer une fenêtre pour une nouvelle dette non concessionnelle d'ici à fin 2014 de 80 millions de dollars EU, pour intégrer cette dette dans les financements autorisés par le programme. Le gouvernement poursuivra la recherche de termes concessionnels sur les emprunts, notamment pour la réalisation de sa politique d'investissements structurants.

45. **Le gouvernement approfondira les réformes en matière de renforcement de la gestion de la dette. La gestion de la dette sera renforcée à travers notamment la pleine opérationnalisation du Comité National de la Dette Publique (CNDP), créé en mars 2014, et la mise en œuvre de son plan d'action.** Le CNDP adoptera d'ici novembre 2014, la Déclaration de politique nationale d'endettement public et la présentera ensuite en Conseil de Ministres pour approbation avant d'en informer l'Assemblée Nationale. L'objectif de cette politique est de s'assurer que les besoins de financement public sont couverts et garantissent la viabilité de la dette tout en réalisant un développement durable de la Guinée. Les travaux pour le développement d'une stratégie de dette à moyen terme prévus dans le plan d'action de la Direction de la Dette et de l'Aide Publique au Développement seront également lancés avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du Fonds Monétaire International, en septembre 2014 et une équipe en charge de l'analyse de la viabilité de la dette sera constituée et opérationnelle. D'autres actions importantes de ce plan d'action prévoient notamment, l'organisation de sessions de formations pour renforcer les compétences des cadres dans la maîtrise du manuel de procédures et des outils de gestion de la dette, la préparation d'un rapport annuel, la conduite d'audits internes, et le renforcement du système informatique et de la base de données sur la dette intérieure et extérieure.

SUIVI DU PROGRAMME

46. **Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité.** Les comptes nationaux 2006 à 2011 ont été adoptés et leur diffusion est en cours. La production des comptes nationaux 2012 et 2013 est prévue courant 2014 avec comme année de base 2010.

47. **Le gouvernement mettra en œuvre les mesures de renforcement du suivi du programme en rendant opérationnelles les nouvelles instances prévues dans ce cadre (CCER, Comité Technique d'appui).** La CTSP jouera également pleinement son rôle, conformément à sa nouvelle structuration. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1–4 ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La troisième année du programme se terminera en février 2015. La cinquième (sixième) revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin juin 2014 (décembre 2014) devrait être achevée au plus tard en octobre 2014 (février 2015).

48. **Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à** (i) ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire des pratiques de changes multiples, (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des statuts du FMI, (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, FEC 2013–14^{1/}
(Milliards de Francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013							2014						
	Sept.			Déc.				Mar.			Jun.	Sep.	Dec.	
	Objectifs Indicatifs	Réal.	Statut	CR	CR Ajusté 1/	Réal.	Statut	Objectifs Indicatifs	Objectifs Ajusté 1/	Réal.	Statut	CR	Objectifs Indicatifs	CR
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde de base(plancher)	-1,115	-196	Réalisé	-1,486	-1,355	-1,188	Réalisé	-354	-429	-2	Réalisé	-635	-1,399	-1,914
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	4,596	3,819	Réalisé	4,540	4,757	3,815	Réalisé	4,785	4782	4372	Réalisé	5,018	4,789	5,028
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	1,069	201	Réalisé	1,221	1,438	1,165	Réalisé	639	636	209	Réalisé	879	1,077	1,162
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU 2/	458	541	Réalisé	427	352	567	Réalisé	481	481	542	Réalisé	459	513	516
Nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU 3/ 4/ 6/	363	363	Réalisé	363	--	363	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	80	80
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU 4/	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) 4/	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) 5/	3,077	2,579	Non réalisé	4,200		3,321	Non réalisé	1,060	--	743	Non réalisé	2,167	2,633	4,706
Pour mémoire:														
Base monétaire (plafond)	7,028	6,722	--	6,770	--	6,978	--	7,360	--	7,413	--	7,441	7,306	7,855

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

1/ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

2/ Calculé sur base des taux de change du programme.

3/ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35% ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI. Le plafond de \$80 millions pour 2014

4/ Critère de réalisation continu.

5/ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics

6/ En 2013 le plafond est liée aux prêts contractés avec EXIMBANK de Chine (334.65 million de dollars EU), la BIDC (10.53 millions de dollars EU), et le Fonds de l'IOPEP (17 millions de dollars EU). Ces prêts ont été contractés en 2012-13; ils sont entrés en vigueur à partir de fin 2012. Le plafond de \$80 millions en 2014 est liée à la nouvelle dette pour financer le projet de ligne de transmission Kaleta hydroelectric barrage-Conakry.

Tableau 2. Guinée : Repères structurels du programme appuyé par la FEC (2013)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Appliquer un mécanisme d'ajustement mensuel du prix des produits pétroliers en fonction des variations du prix sur le marché international et du taux de change	Continu, commençant 1 ^{er} août 2013	Non-observé. Les prix à la pompe ont été augmentés de 5 % en février 2014.	Protéger les recettes budgétaires
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique et sur le plan d'action du HCREMA	Fin septembre 2013	Non-observé. Reprogrammé. Le recrutement du consultant pour mener le recensement biométrique a pris du retard.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité du gouvernement
Préparer un plan d'action à moyen terme pour renforcer la gestion de la dette extérieure avec l'assistance technique de l'Union Européenne	Fin octobre 2013	Non-observé. Mis en oeuvre avec du retard en mars 2014	Renforcer la gestion de la dette extérieure
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle de la SOGUIPAMI et sur ses relations avec les administrations publiques	Fin décembre 2013	Non-observé. Le consultant a soumis son rapport définitif en avril 2014.	Garder le contrôle du gouvernement sur ses avoirs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers
Régulariser les comptes d'imputation provisoire et produire les comptes administratifs de l'État pour 2005 à 2012	Fin décembre 2013	Non-observé. Reprogrammé. L'approche initiale ne pouvait pas être mise en oeuvre par manque de données sur les premières années de la période, reflétant la turbulente situation politique et sociale du moment. Un travail basé sur une approche différente est en cours.	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP)	Fin décembre 2013	Non-observé. Reprogrammé	Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure

Tableau 3. Guinée : Repères structurels du programme appuyé par la FEC 2014¹

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Renforcer les ressources institutionnelles et financières de la CTSP et lancer le processus de recrutement des experts nationaux conformément aux recommandations de l'étude financée par l'Union Européenne	Fin mars 2014	Non-observé. Néanmoins, progrès considérable a été réalisé : l'arrêté restructurant la CTSP a été signée en mars 2014. Les termes de référence des consultants à recruter avec l'appui des bailleurs leur ont été soumis en juin 2014 ; le secrétaire exécutif a été nommé en juillet et les bureaux seront disponibles en août 2014 (DPEF ¶10 ; 25).	Améliorer le suivi du programme
Signer avec la direction d'EDG un contrat de performance qui assure que les besoins d'assistance financière d'EDG seront limités aux montants inclus dans le budget et que les arrières sur les fournisseurs seront évités	Fin avril 2014	Non-observé. En attendant le recrutement d'un partenaire privé pour la gestion d'EDG, le gouvernement a décidé d'instruire EDG par lettre au lieu d'un contrat de performance plus coûteux (DPEF ¶21).	
Soumettre au parlement un projet de loi pour révisant le code d'investissement	Fin juin 2014	Non observé ; adoption par le gouvernement attendue d'ici fin juillet 2014 (DPEF ¶ 10 ; 34)	Pour réduire les dépenses fiscales et améliorer l'environnement du secteur privé
Adopter les textes régissant les attributions des principaux acteurs (ACGP, ARMP, DNMP) ainsi que les textes d'application du code des marchés publics	Fin juin 2014	Non observé ; adoption attendue d'ici fin juillet 2014 (DPEF ¶10)	Conformer le cadre des marchés publics avec les standards internationaux
Décider du traitement des comptes d'imputations provisoire pour les années exceptionnelles (2005-10), en se basant sur les recommandations de l'assistance technique du FMI et produire les comptes de gestion administratifs de l'État de 2011 à 2012	Fin juin 2014	Non-observé. Le gouvernement a décidé de solder les comptes de 2005-10 sur un seul exercice ; la production des comptes pour 2011-12 a été reformulé et reprogrammé (Tableau 4) (DPEF ¶32) .	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence

¹ Comme établi pour la troisième revue du programme (ESB/14/63).

Tableau 3. Guinée : Repères structurels du programme appuyé par la FEC 2014 (suite et fin)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Adopter les révisions des textes relatifs aux entités publiques pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP)	Fin juin 2014	Non observé. Reprogrammé pour septembre 2014 (voir Tableau 4) (DPEF ¶11)	Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure
Réviser les relations entre les entités autonomes percevant des ressources publiques et le trésor pour transférer ces ressources sur le compte unique du Trésor	Fin juin 2014	Non observé. Reformulé et reprogrammé (Tableau 4). Un comité a été créé pour faire la revue des textes créant ces entités et faire des suggestions pour les conformer à la LORF d'ici fin septembre (DPEF ¶31).	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique	Fin juin 2014	Non observé. Un décret d'application des recommandations devrait être adopté début troisième trimestre 2014. (DPEF ¶10 ; 38).	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle	Fin juin 2014	Non-observé. Reprogrammé (Tableau 4 ; DPEF ¶27). le FMI a fourni une assistance technique en juin.	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA)	Fin décembre 2014	En cours. DPEF ¶33.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI	Fin décembre 2014	En cours. DPEF ¶40.	Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux relevant des années 2005-10	Fin décembre 2014	En cours. DPEF ¶30.	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement

Tableau 4. Guinée : Actions préalables et repères structurels révisés du programme appuyé par la FEC pour 2014			
Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Prior Actions			
Adoption par le conseil d'administration de la BCRG de la politique d'investissement pour les réserves internationales (MEFP ¶24), en conformité avec les recommandations du FMI et les normes internationales	Juin 25, 2014	Observé	Minimiser les risques des pertes et assurer la liquidité des réserves de la banque centrale
Approbation par le gouvernement d'un projet de loi pour réviser le code d'investissement (DPEF ¶10)	Avant le 25 juillet, 2014		Pour réduire les dépenses fiscales et améliorer l'environnement du secteur privé
Adoption par le gouvernement des textes d'application du Code des marchés publics, les textes d'application relatifs notamment (i) à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), (ii) à l'Administration et le contrôle des grands projets et des marchés publics (ACGP), (iii) à la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP) ; (iv) aux seuils de passation (DPEF ¶10)	Avant le 25 juillet 2014		Conformer le cadre des marchés publics avec les standards internationaux
Signature d'une lettre conjointe du Ministre d'État de l'Économie et des Finances et du Ministre de l'Énergie et de l'hydraulique à EDG indiquant que les engagements de l'État seront limités aux inscriptions dans la Loi de Finances rectificative et que EDG doit éviter tous arriérés fournisseurs (DPEF ¶21)	Avant le 25 juillet 2014		Réduire les risques budgétaires
Repères structurels			
Adopter le projet de loi relatif aux entités publiques pour la mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) (DPEF ¶11)	Fin Septembre 2014		Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure

Tableau 4. Guinée : Actions préalables et repères structurels révisés du programme appuyé par la FEC pour 2014 (suite et fin)

Mesures	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Transférer les comptes des entités publiques autonomes sur le compte unique du Trésor à la BCRG (DPEF ¶31)	Fin septembre 2014		Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique (DPEF ¶38)	Fin septembre 2014		Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle (DPEF ¶27)	Fin septembre 2014		Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté
Produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012 (DPEF ¶32)	Fin décembre 2014	En cours	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA) (DPEF ¶33)	Fin décembre 2014		Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI (DPEF ¶40)	Fin décembre 2014		Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux relevant des années 2005-10 (DPEF 30)	Fin décembre 2014		Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement

Pièce Jointe 2. : Guinée : Protocole D'Accord Technique

Le 18 juillet 2014

INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Quatrième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

DEFINITIONS PRINCIPALES

3. Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A Critères de réalisation quantitatifs

4. **Le solde budgétaire de base est calculé comme la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les dépenses de base de l'État.** Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section IV ci-après.
5. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG.** Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. **Le financement bancaire du gouvernement, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend :** i) le financement de la banque centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1), y compris le compte PPTE et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale (PNT2) ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.

7. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont**, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre de 2013, du 31 décembre 2013 (1205.9 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2014 et au cours du 30 juin 2014 pour le second semestre 2014. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars EU des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2013, aux cours de change du 28 juin 2013 entre le dollar EU et le franc guinéen (6808,8444 FG/\$EU), le DTS (1,5039 \$EU/DTS), l'euro (1,3080 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; pour le premier semestre 2014, aux cours de change du 31 décembre 2013 entre le dollar EU et le franc guinéen (7005,8314 FG/\$EU), le DTS (1,5400 \$EU/DTS), l'euro (1,3783 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; et pour le second semestre 2014, au cours de change du 30 juin 2014.

8. **La dette extérieure à moyen et long terme** contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. **La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie** comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

10. **Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent** toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

11. **Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées.** La variation nette des dépenses en cours correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

B Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

12. **Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent** les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture ; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

13. **La base monétaire, un indicateur pour mémoire, comprend** les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C Dette extérieure

14. **Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI⁹.** La dette extérieure est définie sur la base de la résidence du créancier. Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement

⁹ Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI » approuvé par la décision du Conseil d'Administration du FMI No. 6230-(79/140), comme ultérieurement amendé, y compris par décision du Conseil d'Administration No. 14416-(09/91), effectif le 1^{er} décembre 2009.

payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;

- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

15. **Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette.** Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

16. **L'État et la banque centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et de celles spécifiées au paragraphe 17 ci-dessous.** À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

17. **Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes extérieures à moyen terme non concessionnelles comprend une provision en 2014 pour le financement d'un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry.** Cette provision est pour un montant de 80 millions de dollars EU. Le gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter un prêt pour financer ce projet et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé de ce projet à financer et sa rentabilité, y compris une évaluation indépendante.

D Ajustements des critères de réalisation du programme

18. **Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de** (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés « programme », et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée : Assistance extérieure, arriérés « programme », recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2013–14

(Milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2013						2014					
	Sept.			Déc.			Mar.			Juin Prog.	Sept. Prog.	Déc. Prog.
	Prog.	Réal.	Var.	Prog.	Réal.	Var.	Prog.	Réal.	Var.			
Assistance extérieure nette	365	-127	-492	689	32	-657	-140	-65	75	-29	46	594
Aide budgétaire	626	174	-452	1,051	419	-632	0	0	0	309	403	1,165
Dons				768	177	-591	0	0	0	309	403	892
Prêts				283	242	-41	0	0	0	0	0	273
Service de la dette extérieure	-242	-280	-38	-314	-413	-99	-140	-72	68	-338	-382	-601
Intérêt	-56	-57	-1	-76	-72	4	-37	-28	9	-56	-94	-111
Principal	-186	-223	-37	-238	-341	-103	-103	-44	59	-282	-289	-490
Variations nettes d'arriérés « hors programme » et allègement de la dette	-19	-21	-2	-48	26	74	0	7	7	0	26	30
Variations nettes d'arriérés « hors programme »	-340	-21	319	-1,011			-218	7	225	-720	-31	-1,053
Allègement de la dette	321	0	-321	963			218	0	-218	720	57	1,083
Arriérés « programme »				0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles attendues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	438
Variation des dépenses en cours	-185	42	227	-244	-178	66	-101	-104	-3	-72	5	5

Sources: Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

19. **Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base** seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés.¹⁰

20. **Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :**

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme*, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme*, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).

21. **Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme » :**

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme*, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.

¹⁰ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

- Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).

22. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- Le budget rectificatif 2014 inclut des recettes minières exceptionnelles de 62,5 millions de dollars EU pour le financement des investissements.
- Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles de 62,5 millions de dollars EU jusqu'à 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80 pourcent de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20 pourcent de l'excédent (permettant l'utilisation jusqu'à 11 millions de dollars EU de l'excédent pour des dépenses d'investissement).
- Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 125 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100 pourcent de l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté (épargnant ainsi dans le FSI l'excédent au-delà de 125 millions de dollars EU, en attendant un réexamen des perspectives budgétaires et une évaluation coût-bénéfice et de la viabilité, avant d'engager ces recettes excédentaires sur un horizon à moyen-terme pour des dépenses d'investissement identifiées dans le programme d'investissement public).

23. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours :

- Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.

E. Les définitions pour le TOFE

24. **Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales.** Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée, sur le commerce intérieur et sur les

importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

25. **Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée.** S'il s'agit des procédures normales ou de délégation de crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

26. **Les dépenses de base** sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

27. **Le financement extérieur** comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs ; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

28. **Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément)** seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

29. **Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau.** En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle.	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle.	Le 15 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances générales du Trésor.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles.	Trimestrielle.	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.	

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)			
Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.



GUINÉE

QUATRIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, ET EXAMEN DES ASSURANCES DE FINANCEMENT - ANNEXE D'INFORMATION

18 juillet 2014

Préparée par

Le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	9
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011-13	10
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	13
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	14

RELATIONS AVEC LE FMI

En mai 2014

Statut : Date d'admission : 28 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	107,10	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	107,03	99,93
Position dans la tranche de réserve	0,08	0,07

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	115,18	112,41

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Accords FEC	73,94	69,04

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	24 fév. 2012	23 fév. 2015	128,52	73,44
FEC 1/	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC 1/	2 mai 2001	1er mai 2004	64,26	25,70

Projections des paiements au FMI^{2/}

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>À échoir</u> <u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Principal				1,84	9,68
Commissions/ intérêts	<u>0,01</u>	<u>0,19</u>	<u>0,19</u>	<u>0,18</u>	<u>0,17</u>
Total	<u>0,01</u>	<u>0,19</u>	<u>0,19</u>	<u>2,02</u>	<u>9,85</u>

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>Cadre</u>
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{3/}	639,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	36,01
(équivalent en millions de DTS)	27,80
Date du point d'achèvement	Sep. 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	27,80
Aide intérimaire	11,30
Solde au point d'achèvement	16,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/}	7,45
Total des décaissements	35,25

1/Anciennement FRPC.

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

3/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

4/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet.

Point de décision : Point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : Montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : Point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2007 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a été achevée en avril 2012. Elle a relevé que les risques de détournement et de communication d'informations financières erronées restaient élevés, mais que la situation s'était quelque peu améliorée depuis l'évaluation de 2007. Pour atténuer les risques pour le futur programme, les services du FMI ont proposés notamment que : (i) le Conseil approuve une politique et des principes de gestion des réserves internationales (approuvé en juin 2014 à titre de mesure préalable de la Quatrième revue de la FEC) ; (ii) les auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires ; (iii) la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires ; et (iv) la BCRG opte et applique des normes d'information financière reconnues internationalement. Ces mesures sont requises à court terme, mais il est tout aussi important que des mesures soient prises en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG a lancé la mise en œuvre de ces recommandations et d'autres encore relative à l'évaluation des sauvegardes.

Régime de change

La Guinée est revenue à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009–10 ; le régime de facto est classé dans la catégorie «Autres régimes dirigés». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. Un conseiller résident financé par le FMI prête son concours à la BCRG pour l'application de ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

Assistance technique 2011–14**Année civile 2011**

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dette publique	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2012

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique.	2-15 février 2012
Département des finances publiques	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
Département des finances publiques	Gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable.	3-15 mars 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	Avril-mai 2012
AFW	Gestion de trésorerie	Mai-juin 2012
AFW	Administration des douanes	14-25 juin 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	Juin-juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-14 juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-10 septembre 2012
Département des finances publiques	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14-23 novembre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1 – 21 décembre 2012
AFW	Administration fiscale	12 – 23 décembre 2012
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012-2013
Juridique		
Département juridique	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août - 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Janvier 2012
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	Février 2012-février 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Février 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Mars 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Septembre 2012
AFW	Contrôle bancaire	Oct.-nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Février-mars 2012
Département des statistiques	Balance des paiements	Mars-avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
Département des statistiques	Passage au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Évaluation PEFA	20 mars - 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	24-30 avril 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	8-19 avril
Département des finances publiques	Validation de l'évaluation PEFA	25 juin - 3 juillet 2013 1/
Département des finances publiques	Budgétisation des ressources naturelles	Septembre 2013 1/
Département des finances publiques	Prévision des recettes minières	Octobre 2013 1/
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013

Source : services du FML

1 Prévus.

Année civile 2014

Fournisseur	Thème principal	Dates
Questions budgétaires		
FAD	Prévisions budgétaires et budgétisation	10-24 février le 2014
FAD	Mécanismes de remboursement de la TVA pour le secteur minier et gouvernance de la GFP	29 janvier -6 février 2014
FAD	Classification budgétaire	2-13 juin 2014
AFW	Gestion des finances publiques	9-20 juin 2014 ¹
FAD	Ressources naturelles	1-10 septembre 2014 ¹
AFW	Administration fiscale	15-19 septembre 2014 ¹
FAD	Stratégie de gestion des finances publiques et cadre à moyen terme	15-29 septembre 2014 ¹
FAD	Gestion des finances publiques (Conseiller résident)	2014 - 2015 ¹
Marchés monétaire et de capitaux		
MCM	Gestion des réserves	30 janvier -7 février 2014
AFW	Supervision bancaire	3-14 mars 2014
MCM	Opérations et politiques monétaire et de change	1-12 septembre 2014 ¹
AFW	Gestion de la dette publique	1-12 septembre 2014 ¹
MCM	Stratégie de la dette à moyen terme	8-12 septembre 2014 ¹
MCM	Opérations de la banque centrale (Conseiller résident)	2013 - 2014
Statistiques		
AFW	Comptes nationaux	6-17 janvier 2014
STA	Indicateurs de solidité financière	14-18 avril 2014
STA	Statistiques des finances publiques	1-10 octobre 2014 ¹

Source: Services du FMI.

¹ Prévu.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(En juin 2014)

Titre	Produits	Date de prestations envisagées
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Opérations :	
	Projet du corridor de croissance et de développement	T2 2016
	Projet relatif à la gouvernance dans le secteur minier	En cours
	Aide axée sur les résultats	T2 2015
	Travaux économiques et sectoriels:	
	Examen des dépenses publiques (agriculture, éducation et santé)	T4 2013
	Examen des dépenses publiques (exécution du budget d'équipement, entreprises publiques et établissements publics, dette intérieure, marchés publics)	T1 2015
	Assistance technique/autres travaux analytiques:	
	Soutien au Ministère pour le Questionnaire sur les principaux Indicateurs de la santé (CWIQ) et SRP III	En cours
	Stratégie de protection sociale	T4 2013
	Projet de partenariat public-privé	T4 2013
	Dialogue de politique pour le réseau national (Télécom)	T4 2013
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Programme :	
	Deuxième revue de l'accord au titre de la FEC	Mai 2013
	Troisième revue de l'accord FEC	Octobre 2013
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politiques monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
	Comptes nationaux, de la balance des paiements et budgétaires	En cours
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Évaluation des réformes agricoles et implications budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers	En cours
	Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer	En cours
	Partage des informations sur le DSRP III	En cours
	Aide conjointe Banque mondiale-FMI pour la stratégie en matière de dette à moyen terme	T4 2014
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
	Surveillance de l'impact budgétaire des réformes minières	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Note d'évaluation conjointe sur le DSRP III	Mai 2013

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 2011–14

(En juin 2014)

- 1. Le document de stratégie-pays 2012-16 de la Banque africaine de développement, approuvé par le Conseil le 1^{er} mars 2012, s'appuie sur deux piliers :** (i) la gouvernance économique et financière et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport. L'examen à mi-parcours du document de stratégie-pays sera effectué pendant le premier semestre de 2014. Cela permettra d'engager un dialogue concernant l'aide apportée par la Banque à la Guinée à l'aide de l'exécution du DSRP et les résultats de la conférence d'Abou Dhabi pour la période 2014–16.
- 2. Opérations de prêt :** Pendant la conférence des donateurs et investisseurs à Abou Dhabi, la BAfD a annoncé une aide ciblée de 163 millions d'UC (250 millions de dollars EU) au programme de développement du pays pour la période 2014–16.
- 3. En matière de gouvernance,** la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions UC en 2011 ainsi qu'un soutien ciblé de la FEF pour un montant de 2,5 millions d'UC. De plus, la Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela devrait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. Fin 2013, la Banque a approuvé un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gestion des contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets. Un soutien budgétaire à l'environnement du secteur privé et aux dispositifs PPP, ainsi qu'à la gouvernance (mines, gestion des finances publiques et gestion de l'investissement public) est sera soumis au Conseil pour aval d'ici fin juin 2014.
- 4. Dans le sous-secteur de l'énergie,** deux projets ont été signés fin 2013 et leur exécution débutera en 2014. Le premier est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC) pour 11 millions d'UC. Le second projet est le projet d'interconnexion régionale énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée, pour 40,2 millions d'UC, qui prévoit la construction de 1.360 km de lignes de transport d'électricité de 225 Kv et de 12 postes. En 2014, la Banque contribuera au financement du projet d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui fait intervenir la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta, qui sont déjà financés par l'État grâce à un prêt de la Chine. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production de kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Dans le sous-secteur des transports, la Banque entend financer la route Danané (Côte d'Ivoire)-frontière de la Guinée et de la frontière à N'zool-Lola (Guinée). Cette route fait partie d'un projet régional qui inclut les artères suivantes : Zantiébougou-Kolondiéba-Kadiana-Frontière de la Côte d'Ivoire (140 km) qui relie Bamako à Abidjan et à San-Pédro via l'axe Tengréla-Boundiali-Séguéla-Daloa; et Duekoué-Guiglo-Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria. Ces routes font partie de la route transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. La Banque entend financer aussi la route Boké (Guinée)-Quebo (Guinée-Bissau), qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de ces routes va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes. La Banque a entamé les entretiens en vue de la restructuration et de l'expansion des activités du port de Conakry.

6. Opérations hors prêts : Pour mieux analyser et comprendre les principaux enjeux du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque achèvera en 2014 les travaux économiques et sectoriels ci-après en collaboration avec le PNUD, au titre du premier programme de la FEF : (i) étude sur les réformes du secteur financier ; (ii) profil du secteur privé ; (iii) études sur la gestion du Port de Conakry. La Banque renforcera son dialogue et fournira une assistance technique spécifique sur les PPP et la gouvernance du secteur minier (unité droit des PPP et unité des PPP) et sur la gouvernance du secteur minier. La Banque continuera également de soutenir l'exécution du PRSP (appui direct à la CTSP et au SP-SRP chargé de coordonner la surveillance de la mise en œuvre des programmes des réformes économiques et le PRSP), l'application des engagements post-Abou Dhabi et le lien entre les politiques macroéconomiques/budgétaires et le programme d'investissement public. La Banque continuera d'apporter son soutien au moyen du programme au titre de la FEF à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III).

7. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays 2012-16 qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont également disponibles, notamment l'instrument de garanties partielles des risques, le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

8. Collaboration entre la Banque africaine de développement et les services du FMI : partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

**Tableau 1. Programmation des opérations du FAD 13 (2011-16) et de la FEF
(Millions d'UC)**

Opérations de prêt					
	Année	FAD 12/13	FEF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
Pilier I – Aide à la gouvernance économique et financière					
Aide budgétaire	2011	20,0			20,0
Aide ciblée	2011		2,5		2,5
Aide budgétaire	2014/15	12,0			12,0
Aide ciblée pour le renforcement des capacités	2015		À déterminer		
Total partiel		32,0	2,5		34,5
Pilier II – Aide aux infrastructures (énergie, transport,...)					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16,0		24,2	40,2
Remise en état des réseaux électriques	2013	11,0			11,0
Projet d'appui institutionnel - Gestion de l'investissement public et mines	2013	11,4			11,4
Route de l'Union du fleuve Mano (CI-Libéria, relié au Mali)	2014				
PARCA	2015	20,0		30,0	50,0
Infrastructure pour l'approvisionnement en eau en zone rurale	2016				
Route Boké-Quebo (reporté)	2016				
Total partiel		58,4		54,2	112,6
Total		90,4	2,5	54,2	147,1
Travaux économiques et sectoriels					
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Profil du secteur privé	2014		x		
Vision Guinée 2035	2014		x		

OBJECTIFS DU MILLENAIRE DE DEVELOPPEMENT¹

	1990	1995	2000	2005	2012 Afrique subsaha- rienne	2012	2015	Cible de l'OMD
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim								réduire de moitié
Ratio emploi-population, 15+, total (%)	69	69	69	69	65	70		
Ratipo emploi-population, 15-24 ans, total (%)	51	51	51	51	47	52		
PIB par personne employée (PPA 1990, dollars constants)	4035	...		
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	3	5	...	6		
Prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (% enfants de moins de 5 ans)	29	23	...	16		13
Écart de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (%)	63	30	...	15	21
Taux de pauvreté à 1,25 dollar par jour (PPA) (% population)	93	64	...	43	48
Emploi vulnérable (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous								100
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles 15-24 ans)	60	22		100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons 15-24 ans)	76	38		
Persistence jusqu'à dernière année primaire (% cohorte)	32	70	58	54		100
Taux d'achèvement du primaire (% du groupe d'âge concerné)	20	19	31	55	69	61		100
Scolarisation totale, primaire (% net)	26	...	45	65	...	76		100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes								100
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	9	19	69	19		100
Taux d'inscription des filles en enseignement primaire par rapport aux garçons (%)	45	51	67	80	93	84		100
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons (%)	32	50	83	63		
Taux d'inscription des filles à l'université par rapport aux garçons (%)	9	23	61	37		
Part de femmes employées en dehors de la l'agriculture (% de l'emploi non agricole)		
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile								réduire de plus de 75%
Vaccinations contre la rougeole (% des 12-23 mois)	35	61	42	51	72	58		
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	142	124	104	84	59	65		
Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1000)	241	209	171	135	64	101		78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle								réduire de plus de 75%
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	38	50	45		
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1100	1000	950	800	560	690		réduire de plus de 75%
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	9	24	6		
Objectif 6 : Combattre le VIH sida, le paludisme et d'autres maladies								juguler/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	248	249	234	211	255	178		juguler/inverser
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	3	1		juguler/inverser
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	1	0		juguler/inverser
Prévalence du VIH, total (% 15-24 ans)	0	1	1	2	1	2		juguler/inverser
Taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes formes)	13	18	27	34	58	56		juguler/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable								
Émissions de CO2 (kg par dollar PPA de PIB)	0	0	0	0	0	0		
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	1	0		
Zones forestières (% de la superficie)	30	29	28	27	5	27		
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	8	11	13	15	30	19		57
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	52	58	63	68	64	75		72
Régions marines protégées (% de la superficie)	3	...	46	46	12	46		
APD nette reçue par habitant (dollars courants)	48	53	17	21	51	30		
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement								
Service de la dette (GCE et FMI uniquement,% des export., envois fonds travailleurs exclus)	20	24	15	13	3	9		
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0	1	15	1		
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	0	0	0	0	1	0		
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	6	6	6	5	5		
Autres objectifs et indicateurs								
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars courants)	430	470	380	340	1557	440		
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars courants)	3	4	3	3	1557	5		
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	21	18		
Espérance de vie à la naissance, total (années)	50	52	51	53	56	56		
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	60	25		
Population, total (millions)	6	8	9	10	912	11		
Commerce (% du PIB)	65	46	53	70	65	92		

Sources: Indicateurs du développement dans le monde, juin 2014 et autorités guinéennes (troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté, mars 2013).

^{1/} Les chiffres en italique renvoient aux périodes autres que celles qui sont spécifiées.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données fournies par la Guinée présentent quelques lacunes, mais sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance. La fourniture officielle des données a été suspendue en 2009–10 lorsque les organes de l'État responsables des statistiques ont eu de grosses difficultés à recueillir les données sur les opérations de l'État et les activités du secteur privé. Après le retour au fonctionnement normal de l'administration guinéenne, le mécanisme d'établissement des données a été progressivement rétabli et les autorités déploient des efforts pour reprendre la fourniture des données afin de permettre aux services du FMI de redémarrer la surveillance.

Comptabilité nationale : Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la production de matrices annuelles intrants- production, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur les comptes nationaux révisés pour 2003–08 et les estimations provisoires pour 2009–10, avec 2006 comme nouvelle année de base ; le travail est terminé, mais il reste à valider les données avant leur publication.

Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié.

Statistiques de finances publiques : Le ministère de l'Économie et des Finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses. En 2009–10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le Tableau d'opérations financières de l'État (TOFE). Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctrices pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris et en une courte période ces derniers mois. Le Département Afrique reçoit également des plans de trésorerie. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, même s'il exclut un certain nombre de comptes « satellites » qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Suite à l'adoption de la loi sur le compte unique de trésor en 2011, des efforts sont déployés actuellement pour intégrer ces comptes, notamment ceux des organes autonomes de l'État, dans le budget et les statistiques de finances publiques.

Statistiques monétaires : En 2009–10, de nombreux comptes publics ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales, échappant au contrôle du Trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques de finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie ainsi que la situation monétaire sont établies et communiquées au Département Afrique tous les mois. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, l'adoption en cours d'un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant. En janvier 2014, le Département des statistiques du FMI a fourni une assistance technique (AT) à la BCRG pour commencer à communiquer les données monétaires en se servant des formulaires standard de déclaration des données. Une autre mission d'assistance technique est programmée pour l'exercice 2015.

Balance des paiements : Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI s'est rendue à Conakry en avril 2012 pour aider à améliorer les statistiques de la balance des paiements. Le Comité national sur l'harmonisation des statistiques de la balance des paiements a été réactivé depuis 2008 et l'enquête sur la balance des paiements a été mise en œuvre, avec un taux de réponse de plus de 75 %. Les taux de change sont publiés tous les jours. La Banque centrale a établi les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale alignées sur la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*. La Section de la balance des paiements n'a pas tiré parti de toutes les sources de données de la banque centrale pour établir les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

II. Normes et qualité des données

La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003 mais depuis lors, les métadonnées n'ont pas été actualisées.

Aucun ROND données n'est disponible.

**Déclaration du représentant des services du FMI sur la Guinée
Réunion du Conseil d'administration**

1^{er} août 2014

La présente déclaration porte sur la mise en œuvre des actions préalables restantes en vue de l'achèvement de la quatrième revue au titre de l'accord FEC et sur les informations devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI le 21 juillet 2014. Ces nouveaux éléments d'information ne remettent pas en cause l'orientation générale de l'évaluation des services du FMI.

1. Lors de la réunion du Conseil des ministres du 21 juillet, le gouvernement a approuvé le projet de loi portant révision du code des investissements. Il a également adopté les règlements d'application de la loi et du code des marchés publics, en particulier les règlements relatifs à i) l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) ; ii) l'Administration et Contrôle des grands projets et des marchés publics (ACGP) ; iii) la Direction nationale des marchés publics (DNMP) ; et ceux relatifs aux seuils d'octroi des contrats publics.
2. Le 23 juillet, le Ministre d'État à l'économie et aux finances et le Ministre de l'énergie et de l'hydrologie ont adressé une lettre conjointe à la société d'électricité EDG, lui donnant instruction de gérer ses activités de façon à écarter tout besoin d'appui financier de l'État au-delà du montant prévu dans la loi de finances rectificative et d'éviter tout arriéré envers les fournisseurs.
3. Les mesures indiquées en 1 et 2 ont satisfait aux actions préalables pour la quatrième revue au titre du programme appuyé par la FEC.
4. Selon les données provisoires, les critères de réalisation à fin juin au titre du programme appuyé par la FEC ont vraisemblablement été respectés. Comme ce fut le cas en mars, par rapport au budget initial de 2014 les recettes ont été, d'après les estimations, inférieures aux projections, même si cet écart est jugé avoir été largement compensé par une baisse des dépenses d'investissement. En conséquence, le déficit budgétaire de base pour la période de janvier à juin 2014 s'élèverait à environ 0,5 % du PIB, contre un plancher de déficit au titre du programme de 1,3 % du PIB.
5. L'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse pour tomber à 9,6 % (en glissement annuel) à fin juin 2014.
6. Bien que l'épidémie d'Ebola se propage aujourd'hui beaucoup plus rapidement dans les pays voisins que sont la Sierra Leone et le Libéria, la Guinée reste touchée. Au 23 juillet,

cette maladie avait fait plus de 340 victimes dans le pays. Même si le nombre de nouveaux cas augmente moins rapidement qu'au cours de la période mai-juin (aucun nouveau cas signalé dans certaines régions depuis près d'un mois), la capitale Conakry a recensé 22 nouveaux cas entre le 20 et le 28 juillet et la région de Siguiri au nord-est du pays, jusque là épargnée, en a également déclaré 6. Les coûts de la cellule de crise chargée de lutter contre l'épidémie, dirigée par le gouvernement et constituée notamment de représentants de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, se sont élevés à près de 13,5 millions de dollars pour le premier semestre 2014 ; le gouvernement a mis à disposition 10 milliards de GNF (1,4 million de dollars, soit 0,02 % du PIB) et le reste a été financé par les bailleurs. La cellule de crise a sollicité un nouveau décaissement budgétaire de 5 milliards de GNF pour couvrir les coûts au second semestre, estimés à environ 13,3 millions de dollars.



Communiqué de presse n° 14/382
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 1^{er} août 2014

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la quatrième revue de l'accord FEC en faveur de la Guinée et approuve un décaissement de 28,1 millions de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la quatrième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Cette décision du Conseil d'administration permet de décaisser immédiatement un montant équivalant à 18,36 millions de DTS (environ 28,1 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 91,8 millions de DTS (environ 140,6 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la Guinée le 24 février 2012, pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (120 % de la quote-part du pays au FMI, voir [communiqué de presse n°12/57](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Président et Directeur général adjoint, a publié la déclaration ci-après :

« L'économie guinéenne a subi plusieurs chocs en 2013, notamment la suspension de l'investissement dans plusieurs grands projets miniers et des troubles politiques liés aux élections. Cependant, grâce à une vigoureuse politique d'ajustement, et en dépit d'une perte élevée de recettes, le déficit budgétaire a été contenu en 2013, ce qui a conduit à une nouvelle baisse de l'inflation, à un taux de change stable et à un niveau satisfaisant de réserves de change. L'apparition de l'épidémie d'Ebola au début de l'année 2014 constitue un problème supplémentaire à court terme.

« La croissance a été freinée aussi par la lenteur des progrès dans les réformes structurelles, notamment dans les secteurs de l'électricité et des mines. Les réformes structurelles restent une priorité et les autorités ont pris des mesures pour améliorer la coordination et le suivi du programme de réformes. Cependant, la stabilité politique à la veille des élections présidentielles de 2015 sera importante aussi.

« Les projections budgétaires révisées des autorités pour 2014 restent compatibles avec le financement disponible et maintiennent la stabilité macroéconomique. Elles tiennent compte d'une perte de recettes, tout en préservant les dépenses essentielles dans le domaine social et l'investissement public. Les autorités ont l'intention aussi de poursuivre la réforme globale de la gestion des finances publiques. Dans ce contexte, l'achèvement du nouveau système de passation des marchés publics constitue une étape positive, surtout étant donné la hausse de l'investissement public. Parmi les autres mesures importantes figurent le renforcement de l'administration des impôts et l'amélioration de la gestion des dépenses et des engagements, afin d'éviter de nouveaux arriérés.

« L'assouplissement progressif de la politique monétaire par la banque centrale est approprié, étant donné l'évolution de l'inflation et des réserves de change. La mise en place prévue d'un marché interbancaire permettra d'introduire des instruments indirects qui contribueront à approfondir le marché monétaire et à promouvoir la flexibilité de la politique monétaire.

« Les autorités continuent de renforcer la gestion de la dette afin d'en préserver la viabilité. À cette fin, il sera important de donner la priorité aux dons et aux ressources concessionnelles. Grâce à l'utilisation des nouvelles recettes minières exceptionnelles pour des dépenses d'investissement à moyen terme dans le cadre du Fonds spécial d'investissement, ces ressources seront utilisées de manière efficace et durable.

« Il convient d'accélérer le rythme des autres réformes structurelles propices à la croissance. À cet égard, il convient de féliciter la Guinée d'avoir obtenu le statut de pays conforme à l'ITIE. Cependant, l'achèvement rapide des règlements d'application du code minier de 2011 et de l'examen des contrats miniers contribuera à réduire l'incertitude des investisseurs. Des progrès rapides sont nécessaires aussi en ce qui concerne d'autres mesures visant à améliorer le climat des affaires, notamment des réformes législatives importantes concernant l'électricité, les partenariats public-privé et le système judiciaire. »

**Déclaration de Kossi Assimaidou, administrateur pour la Guinée, et de
Siradiou Bah, conseiller principal auprès de l'administrateur**

1er août 2014

I. Introduction

Les autorités guinéennes, que je représente, remercient vivement le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI de l'appui et du dialogue dont elles profitent constamment pour mettre en œuvre leur programme triennal appuyé par la FEC. Les autorités restent fermement déterminées à exécuter ce programme et appliquent les mesures visant à en atteindre les objectifs. Tous les critères de réalisation établis pour fin décembre 2013 et tous les objectifs indicatifs du programme pour mars 2014 ont été atteints, sauf l'objectif concernant les dépenses prioritaires, à cause de dépenses d'investissement qui ont débuté lentement. En ce qui concerne les réformes structurelles, des progrès ont été accomplis tandis que les capacités sont insuffisantes et qu'il est nécessaire de dégager un large consensus avec les parties prenantes.

Sur la base des résultats dans l'ensemble satisfaisants du programme, les autorités guinéennes seraient reconnaissantes au Conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la quatrième revue de l'accord FEC.

La mise en œuvre déterminée du programme FEC a aidé les autorités à consolider la stabilité macroéconomique en poursuivant des politiques budgétaires et monétaires prudentes. L'inflation reste orientée à la baisse et est inférieure à 10 %, les réserves de change ont augmenté et couvrent plus de trois mois d'importations, et le taux de change est resté stable. Cependant, la croissance économique n'a atteint que 2,3 %, en raison d'une production plus faible que prévu dans les secteurs des mines et de l'électricité, de l'épidémie d'Ébola et des troubles sociopolitiques.

Pour s'attaquer aux troubles sociopolitiques qui ont pesé sur l'économie, les autorités guinéennes ont entamé en juillet 2013 un dialogue avec toutes les principales parties prenantes. Des élections législatives pacifiques et transparentes ont ainsi pu se dérouler en septembre 2013, et les résultats ont été acceptés par tous les partis. Une nouvelle Assemblée nationale a été inaugurée en janvier 2014, et un nouveau gouvernement a été nommé.

Le début de l'année 2004 a été marqué par l'apparition de l'épidémie d'Ébola dans le sud-est du pays. Cette épidémie a fait des centaines de victimes et a lourdement pesé sur l'activité économique et le commerce international. Les autorités guinéennes remercient la communauté internationale de l'assistance qu'elles ont reçue pour combattre cette épidémie sans précédent. Elles collaborent de manière bien coordonnée avec l'ensemble de la sous-région pour trouver une solution à cette épidémie.

Les autorités sont conscientes des problèmes à surmonter, et de la nécessité cruciale de préserver la stabilité macroéconomique, d'accélérer les réformes structurelles pour stimuler la croissance, de rehausser la compétitivité et d'améliorer le niveau de vie de la population. À cet égard, elles ont renforcé la coordination et le suivi de leur programme de réformes en mettant en place au niveau ministériel le Conseil de coordination économique et des réformes (CCER) et en renforçant le Comité technique d'appui et la Cellule technique de suivi des projets (CTSP).

II. Évolution récente de l'économie

En 2013, la croissance de l'économie guinéenne a atteint 2,3 %, contre 3,8 % en 2012, comme expliqué ci-dessus. Les difficultés observées en 2013 ont persisté au début de 2014, en plus de la propagation de l'épidémie d'Ébola.

Dans le domaine budgétaire, les autorités ont maintenu une politique prudente, qui a abouti à un solde de base inférieur de 2,8 % du PIB à l'objectif du programme. L'exécution du budget dans les premiers mois de 2014 a souffert de recettes inférieures aux prévisions, notamment dans le secteur non minier. Les dépenses ont été maîtrisées et sont restées dans les limites prévues. Les prix du pétrole ont été relevés de 5 % en février dans le cadre de l'ajustement automatique des prix, et l'unité des contribuables de taille moyenne récemment établie au sein de la Direction nationale des impôts a commencé en mars à recouvrer des arriérés d'impôts.

En ce qui concerne le secteur monétaire, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans la réduction de l'inflation et la stabilisation du taux de change. L'inflation a continué de baisser pour s'établir à 9,6 % en juin 2014. En 2013, la banque centrale a abaissé son taux directeur et le coefficient des réserves obligatoires afin de stimuler le crédit au secteur privé. En conséquence, le crédit à l'économie a progressé de 35 %, mais principalement au profit du commerce. En outre, des progrès considérables ont été accomplis dans la gouvernance du secteur financier et l'exécution des réformes recommandées par le FMI dans son évaluation des sauvegardes. La banque centrale a approuvé le plan de développement du secteur financier en avril 2014, et quatre banques ont respecté la norme de fonds propres qui sera obligatoire en 2016. La nouvelle charte de la banque centrale a été approuvée par l'Assemblée nationale en juin 2014.

Pour ce qui est des réformes structurelles, les autorités ont pris des mesures audacieuses qui ont conduit à des progrès considérables. La coordination et le suivi des réformes ont été redynamisés grâce à la création d'un Conseil de coordination économique et des réformes, présidé par le Premier Ministre et composé des ministres chargés des portefeuilles économiques et du gouverneur de la banque centrale. La plupart des mesures de 2013 qui avaient été reportées à 2014 ont été appliquées au premier semestre de 2014. Cela témoigne de la détermination des autorités à mettre en œuvre résolument leur programme de réformes.

Dans ce contexte, le projet de loi révisant le code de l'investissement et les textes d'application de la loi ainsi que le code des marchés publics ont été approuvés. En outre, les autorités ont approuvé en mars 2014 un plan d'action à moyen terme et ont mis en place un Comité de la dette nationale afin de continuer de renforcer la gestion de la dette extérieure sur le plan de la politique générale et des capacités. Après avoir repris sa participation à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), la Guinée est devenue en juillet 2014 le 28^e pays à atteindre le statut de pays conforme à l'ITIE.

III. Politique économique et réformes pour 2014

Les autorités guinéennes sont pleinement déterminées à mettre en œuvre le programme appuyé par la FCC pour pérenniser la stabilité macroéconomique et poursuivre leur programme de réformes. Elles visent à accroître les recettes budgétaires, à continuer de faire baisser l'inflation, à atteindre un taux de croissance réelle de 3,5 % au moins et à maintenir largement au-dessus de trois mois la couverture des importations par les réserves de change brutes.

Politique budgétaire

Les autorités s'emploieront principalement à mobiliser des recettes et à améliorer la gestion des dépenses publiques. Sur la base de l'évolution budgétaire au premier semestre de 2014, des besoins de dépenses supplémentaires et des nouvelles sources de financement, les autorités ont l'intention de soumettre au Parlement un projet de loi de finances rectificative pour 2014 avec un déficit de base de 4 %. Dans ce contexte, l'objectif de financer le budget sans recourir à des financements bancaires intérieurs nets sera maintenu, de même que la gestion des dépenses sur la base des encaissements et des décaissements. Les autorités renforceront aussi la mise en œuvre de la réforme de l'administration de l'impôt et suivront de près l'évolution des recettes afin d'éviter des pertes et de faciliter un ajustement en temps opportun. La révision du Code général des impôts, du Code des douanes et du Tarif douanier sera achevée, de même que la réforme de l'impôt sur la propriété. Les autorités s'attacheront aussi à mettre en œuvre le plan de réforme des finances publiques (PREFIP) adopté en 2014.

Politique monétaire et politique de change

Sur la base de l'évolution de l'inflation et des réserves de change, les autorités continueront prudemment d'assouplir la politique monétaire. Elles ont l'intention d'abaisser le taux directeur afin de faciliter les prêts bancaires au secteur privé. Les plafonds des taux d'intérêt sur les bons du Trésor seront éliminés. Avec l'assistance technique du FMI, la banque centrale établira des instruments appropriés pour mieux évaluer la situation de la liquidité dans l'économie et mettra en place un deuxième guichet de refinancement. La création d'un marché interbancaire en monnaie locale est envisagée aussi en vue d'approfondir le marché monétaire. L'émission de bons et de titres du Trésor est envisagée en vue d'encourager le financement public des dépenses et investissements publics. Le taux de change restera

déterminé par le marché. Par ailleurs, afin d'améliorer le rôle des mécanismes de marché, les autorités ont l'intention d'élargir la fourchette de fluctuation du taux de change si les conditions sont favorables.

Réformes structurelles et compétitivité

Les autorités guinéennes sont conscientes du fait que l'exécution des réformes structurelles est une condition préalable pour accélérer la croissance et faire reculer la pauvreté. Elles redoubleront d'efforts pour améliorer le climat des affaires, ainsi qu'encourager l'investissement dans les secteurs des mines, de l'agriculture et de l'énergie.

Les efforts déployés actuellement pour améliorer le climat des affaires seront poursuivis. Outre l'approbation d'un nouveau code de l'investissement en juillet, les autorités créeront d'ici fin 2014 un dispositif pour le développement du secteur privé et le dialogue public-privé afin de coordonner les réformes dans ce secteur. Le projet de réforme judiciaire établi avec l'assistance technique de l'Union européenne est achevé. Ce programme renforce le respect des titres de propriété et des contrats commerciaux. Il inclut aussi un calendrier pour la création d'une chambre économique. Un projet de mise en place d'un tribunal de commerce est aussi en cours d'examen.

Afin d'améliorer la productivité dans l'administration publique et de maîtriser la masse salariale, les autorités ont l'intention d'achever l'enquête biométrique d'ici fin septembre 2014. Elles adopteront un plan de réforme de la fonction publique, sur la base des résultats de l'enquête biométrique et du programme de réforme et de modernisation de l'administration (PREMA) d'ici fin décembre 2014.

Les autorités sont déterminées à développer un secteur minier dynamique. À cet égard, elles s'efforceront de faire appliquer strictement les règlements du nouveau code minier adopté en 2012 afin d'accroître l'investissement et la transparence dans le secteur. Les autorités ont l'intention aussi d'achever d'ici décembre 2014 leur déclaration de politique minière. Le cadre d'investissement signé récemment pour le projet de minerai de fer de Simandou est de bon augure pour l'économie, avec la reprise de l'investissement dans le secteur minier. Afin de s'attaquer aux problèmes de capacité que ce projet et d'autres pourraient poser, les autorités ont engagé des entretiens avec leurs partenaires au développement afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

Pour surmonter les difficultés rencontrées dans la production d'électricité et stimuler la croissance, les autorités procéderont aux investissements nécessaires et amélioreront la gouvernance et la situation financière d'Électricité de Guinée (EDG). Avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Agence française de développement, les autorités établissent une nouvelle loi sur l'électricité et une loi sur les partenariats publics-privés qui seront disponibles fin décembre 2014. Pour remettre en état et moderniser le réseau électrique d'EDG, les autorités sollicitent l'approbation par le FMI d'un prêt non concessionnel qui

financerait ce projet, pour lequel ils n'ont pas été en mesure d'obtenir un prêt à des conditions avantageuses. Ce projet contribuera à réduire le déficit élevé d'électricité et favorisera une accélération de la croissance. Il aura aussi un rendement économique élevé et ne devrait pas peser sur la viabilité de la dette de la Guinée.

Assurer l'autosuffisance alimentaire en 2017 reste l'objectif fondamental de la politique des autorités dans le secteur agricole. À cet égard, des mesures importantes dans la réforme du secteur seront prises en 2014 : il s'agit notamment d'accélérer la préparation des projets d'irrigation et de gestion de l'eau, de renforcer le système d'information sur le marché et de suivre les importations alimentaires. Un projet de loi-cadre agricole est prévu d'ici fin 2014 en vue d'assurer notamment la protection des droits de la propriété pour les investisseurs privés.

IV. Conclusion

Dans le cadre du programme appuyé par la FEC, la Guinée a accompli des progrès considérables en mettant en place les conditions qui conduiront à une accélération de la croissance et à une réduction de la pauvreté. Elle reste pleinement déterminée à atteindre les objectifs de ce programme. Au nom des autorités guinéennes, nous serions reconnaissants au Conseil d'administration de souscrire à l'achèvement de la quatrième revue du programme appuyé par la FEC et de la revue des assurances de financement.